
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Mardi 17 février 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Fabienne Aubry Conne, M. Simon Brandt, M^{me} Maria Casares, MM. Sylvain Clavel, Denis Menoud et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Esther Alder, vice-présidente, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Guillaume Barazzone, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 février 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 février et mercredi 18 février 2015, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: préemption au chemin de la Petite-Boissière

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 3261, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 990 m², sise chemin de la Petite-Boissière 22, avec dépendances N° 1104 (quote-part inconnue), N° 1125 (pour 1/10) et N° 1127 (pour 1/3), par M. Alain Pierre aux époux M. Alexandre Mouratov et M^{me} Irina Androussenko, pour le prix de 3 200 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1115).

Suite de la préconsultation

M. Adrien Genecand (LR). Dans le cas de cette préemption, nous sommes très surpris de l'incapacité de l'exécutif à déterminer qui est propriétaire de l'une des dépendances – c'est la fameuse «quote-part inconnue». C'est assez rigolo... ou, plutôt, folklorique! Manifestement, il y a quelque part un propriétaire qui a une quote-part inconnue; on ne sait pas de quoi il est réellement propriétaire et selon quel pourcentage, c'est même indiqué dans l'intitulé de la proposition PR-1115.

Au-delà de cette petite plaisanterie que j'attribue à une erreur de plume, la politique qui consiste à acheter à un prix extrêmement élevé – à savoir 3,2 millions de francs – une parcelle de moins de 1000 m², où la maison ne représente même pas 200 m² de surface habitable au sol, pose problème.

Indépendamment de ce que peuvent en penser les uns et les autres, je rappelle un autre cas: la Ville a acheté récemment, pour plusieurs millions de francs,

l'immeuble situé au 12, rue des Alpes qui abritait autrefois l'Hôtel des Alpes. M. Pagani nous avait dit de ne pas nous inquiéter, car il pourrait le revendre très facilement ou, de toute façon, le louer. Il nous avait expliqué qu'il s'occupait de cette affaire et qu'il avait même déjà trouvé un acheteur à qui revendre ce bien après son acquisition par la Ville. Bref, de la grande spéculation!

Dans le contexte de l'exercice du droit de préemption sur la parcelle du chemin de la Petite-Boissière, cela m'intéresserait de savoir ce qu'il en est de l'opération immobilière à la rue des Alpes. Où en est-on? A priori, on devait vendre cet immeuble, mais je n'ai pas vu venir de proposition dans ce sens – c'est donc que le Conseil administratif est probablement un peu embourbé dans cette affaire. Pour moi, ce cas est l'exemple même des dossiers qui devraient nous inciter à la prudence en matière d'acquisitions immobilières, dans un contexte très difficile où le marché immobilier subit d'importants contrecoups, je le rappelle.

Pas besoin de chercher bien loin, il suffit de consulter les sites internet Comparis ou Homegate pour voir ce que l'on peut se payer avec 7000 ou 8000 francs par mois. Eh bien, pour ce prix, on peut avoir un appartement de 200 m² sur la rade avec vue sur le jet d'eau! Un attique de plus de 250 m² aux Eaux-Vives coûte moins de 7000 francs par mois! Tels sont les prix affichés, et non pas ceux qui sont négociés.

Au 22, chemin de la Petite-Boissière, le Conseil administratif prévoit de louer une maison qui n'offre même pas 200 m² de surface habitable pour 7000 à 8000 francs par mois – sans compter les charges – et ainsi rentrer dans ses frais, alors qu'il y a d'importantes nuisances aux alentours en raison du chantier de la nouvelle gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). En effet, ce secteur est en plein développement, l'objectif de la proposition PR-1115 étant d'ailleurs non pas de maintenir ce bien immobilier, mais de le développer. Mesdames et Messieurs, le loyer escompté est une plaisanterie!

Je n'accepterai pas d'autre réponse de la part de l'exécutif que les résultats chiffrés de l'opération immobilière de la rue des Alpes, sur une parcelle encore plus proche du centre-ville, dans un quartier mieux situé, à quelques pas de la gare. On nous a vendu cet immeuble comme le graal des graals, en nous disant que l'on pourrait y installer un poste de police et tout transformer pour créer du logement – ou que, si la Ville elle-même ne le faisait pas, d'autres s'en chargeraient et nous gagnerions des centaines de milliers de francs par année sous la forme de revenus locatifs. En réalité, nous n'avons encore rien vu venir de tout cela.

Dès lors, si l'objectif de la proposition PR-1115 est juste d'acheter la parcelle du 22, chemin de la Petite-Boissière pour y développer le logement – ce qui est très bien – dans ce cas, on paie le terrain, mais pas la maison qui est dessus! Et on ne laisse pas à la personne la possibilité de louer ce bien pour l'utiliser autrement!

Mesdames et Messieurs de la gauche, vous nous répétez à longueur d'année que la préemption, notamment en zone de développement, doit se faire à hauteur de 1000 francs le mètre carré et pas un sou de plus – c'est-à-dire des montants généralement très en dessous des prix de vente ordinaires. Nous vous répondons que, dans ces conditions, il n'y a aucune chance pour que la préemption aboutisse. Ici, comme par hasard, M. Pagani nous dit: «Vous savez, c'est miraculeux! Tout le monde est très content que la municipalité achète ce bien, tout le monde – du vendeur à l'acheteur – se réjouit, nous sommes vraiment très heureux.» A mon avis, c'est là qu'il faut lever le lièvre car, en réalité, le marché immobilier ne va pas aussi bien que certains veulent le croire.

En l'occurrence, au-delà de ce terrain en particulier et de son hypothétique développement, il ne faut pas se moquer des gens! Si l'objectif du Conseil administratif était vraiment de rentabiliser son patrimoine administratif et financier en appliquant des loyers plus élevés, il commencerait par examiner le parc immobilier de la Ville et il se demanderait pourquoi ne pas fixer des loyers de 1500 francs par mois pour les quatre-pièces. Oh, surprise! Nous aurions alors 30 millions de francs de revenus supplémentaires! Mesdames et Messieurs de l'exécutif, si votre volonté était vraiment de rentabiliser le parc administratif municipal, cela se saurait! En fait, ce n'est pas du tout le cas.

La proposition PR-1115 n'aligne que des chiffres à la petite semaine, je suis désolé de le dire. Si tel n'était pas le cas, Monsieur Pagani – vous lui transmettez, Monsieur le président – si un prix de location avait réellement été déterminé pour permettre aux acquéreurs de rester dans la maison, vous ne nous parleriez pas d'un loyer mensuel de 7000 à 8000 francs avec 10 000 francs de différence sur le loyer annuel, mais vous préciseriez le montant exact de ce loyer, y compris les charges, ainsi que la durée du bail. Ces points devraient figurer dans votre proposition.

Quant à nous, nous vous rappelons que prévoir un loyer potentiel de 7000 à 8000 francs par mois dans ce secteur correspond à ce que vous qualifiez vous-même de spéculation – j'emploie vos propres termes – et de scandale qui ne permet pas à la classe moyenne de se loger. Mais, comme par hasard, quand il s'agit de préempter – ce qui relève de l'expropriation et de la collectivisation du sol – tout va bien! Sur ce plan, la proposition PR-1115 est fondamentalement problématique à nos yeux. Non seulement on change de paradigme mais, en plus, on le fait au mauvais moment, quand le marché immobilier est à la baisse en matière de locations et de ventes. Tout le monde le sait, maintenant!

Les effets de cette situation se feront sans doute sentir assez lentement, mais sûrement – ils commencent déjà à être observables, d'ailleurs. Ils n'auront pas d'incidences sur les loyers fixés à 1500 francs par la Ville, mais sur les loyers les plus chers, voire les plus exorbitants et les plus inacceptables, c'est-à-dire sur les très hauts loyers. Voilà en quoi cette opération est de la pure spéculation!

Si l'objectif du Conseil administratif était vraiment d'acheter la parcelle du 22, chemin de la Petite-Boissière pour raser la villa située sur ce terrain – projet qui ne figure même pas dans les calculs que le département de M. Pagani a été capable de fournir – nous paierions 1000 francs par mètre carré le coût de la démolition, ce qui, pour une surface de 990 m², ne revient pas à 3,2 millions de francs. C'est aussi simple que cela!

Je reviens à ce que j'ai dit en préambule. Si M. Pagani nous avait donné les résultats d'une expertise sur l'immeuble du 12, rue des Alpes, où il nous avait promis l'opération immobilière de l'année avec revente dans la semaine et bénéfices à la clé, nous aurions pu trouver normal que la collectivité débourse plusieurs millions de francs pour acheter ce bien dont personne ne voulait, propriété d'une société immobilière condamnée. Tant que nous n'aurons pas une vue d'ensemble sur ce qu'est capable de faire le département des constructions et de l'aménagement en matière de développement et de gestion d'un parc immobilier...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Genecand.

M. Adrien Genecand. J'y viens, Monsieur le président. A nos yeux, la demande d'exercice du droit de préemption qui figure dans la proposition PR-1115 est inacceptable. Cette opération s'apparente à de la spéculation et n'apportera aucun des logements supplémentaires dont la classe moyenne a besoin, c'est-à-dire des trois-pièces, des quatre-pièces ou des cinq-pièces que l'on pourrait construire demain sur ce terrain. Je le répète: pas un seul logement neuf créé sur cette parcelle, dont l'acquisition aura coûté 3,2 millions de francs à la Ville! Sans compter que nous avons déjà dépassé de 30 millions de francs l'enveloppe qui nous était attribuée pour les investissements, puisque nous en sommes déjà à 135 millions de francs dépensés cette année, alors qu'on n'en avait même pas prévu 100!

M. Alfonso Gomez (Ve). Je suis content d'être venu ce soir, puisque je viens d'apprendre que la crise du logement est presque terminée, dans notre canton! Quelle bonne nouvelle! C'est la fin de la spéculation, apparemment... Voilà qui soulagera les travailleurs et la classe moyenne... Malheureusement, les faits sont têtus, comme disait l'autre. Pour l'instant, la situation est assurément toute différente et ce ne sont pas les propositions faites au Grand Conseil qui contribueront à mettre un terme à la crise du logement.

Il ne s'agit pas ici de spéculation, mais de volonté politique. Depuis un certain nombre d'années, le Conseil administratif a décidé d'appliquer une politique d'acquisition foncière active, comme cela a été dit précédemment – non

pas pour le plaisir du jeu, mais bien pour assurer une mixité dans nos quartiers et au centre-ville, et pour éviter d'assister à l'expulsion des classes moyennes et défavorisées vers des banlieues sordides, comme c'est trop souvent le cas dans les grandes villes.

Le terrain du 22, chemin de la Petite-Boissière est intéressant, car il est situé au centre-ville. Par la suite, nous pourrons y construire non seulement quinze logements à caractère social, mais également des groupes scolaires – et cela, dans un quartier en plein développement. En attendant, la proposition PR-1115 nous permettra de louer la maison.

Bref, comme l'ont relevé plusieurs de mes préopinants, toutes les conditions sont réunies pour que le Conseil municipal soutienne ce très beau projet du Conseil administratif en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève. Les Verts le voteront, bien entendu, pour assurer une certaine pérennité des logements à caractère social que nous constatons être en diminution, depuis quelques années.

M. Jacques Pagan (UDC). Je n'ai pas l'ambition de répondre aux questions que M. Genecand vient de poser à M. Pagani mais, comme lui, j'attends avec impatience la réponse du magistrat. Compte tenu de ce qui a été dit et démontré, de ce qui a été plaidé en commission des finances et confirmé aujourd'hui et de ce qui figure très clairement dans le texte de la proposition PR-1115, je crois que nous pouvons difficilement la refuser.

Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs: il y a quelques années, le Mouvement citoyens genevois avait déposé le projet de délibération PRD-5 visant à débloquer 100 millions de francs pour investir dans l'immobilier à caractère social. La commission du logement a très soigneusement étudié cet objet, sur la base de nombreux documents. En tout cas, la crise du logement, à Genève, dépend fondamentalement d'un facteur extrêmement simple: la rareté des parcelles à disposition pour construire.

Dans un tel contexte, on ne peut pas en vouloir au Conseil administratif de nous présenter un projet d'acquisition de terrain dès qu'une occasion se présente. Il faut aller de l'avant, même si la création des logements n'est pas pour aujourd'hui – ni même pour demain, puisqu'elle se fera peut-être dans cinq à dix ans... Mais l'exécutif a raison: il faut bien que la municipalité se constitue des réserves immobilières pour l'avenir! On ne peut pas travailler au jour le jour, dans ce domaine. Il faut savoir ce que l'on se veut!

Le Conseil administratif résume d'ailleurs très clairement ses intentions dans le 10^e plan financier d'investissement (PFI), puisqu'il a prévu un montant de 10 millions de francs pour ce genre d'acquisitions non prévues, mais qui peuvent survenir et représenter une aubaine pour la Ville.

Dans la proposition PR-1115, il nous présente un projet qui tient la route, économiquement parlant. A priori, nous n'avons aucune raison de ne pas entrer en matière et encore moins de le refuser. Par conséquent, notre groupe soutiendra cette demande d'exercice du droit de préemption de la Ville et je remercie le plénum de faire de même!

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de M. le maire Jean René Libog Lilim Bayiha, maire de la commune d'Eséka, au Cameroun. (*Applaudissements.*) M. le maire d'Eséka est, en outre, le fils de notre collègue M^{me} Charlotte Meierhofer. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi de parler après cette ovation en faveur du maire d'Eséka! Mais revenons-en à la proposition PR-1115. Lorsqu'il nous l'a présentée, tout à l'heure, M. Pagani a affirmé qu'elle avait bénéficié d'un accueil très favorable en commission des finances. Il se trouve que j'en fais partie... et j'ai bien l'impression de n'avoir pas assisté à la même séance que le magistrat! Comme je le dis souvent, nous sommes quelquefois agacés de voir de quelle manière ces projets mal ficelés nous arrivent.

Contrairement aux louanges adressées par certains à ce projet, le Parti démocrate-chrétien n'est pas du tout d'accord de le voter. On nous dit qu'il faut construire du logement... Bien sûr! Mais, pour y parvenir, mieux vaudrait cesser de mettre des barrières pour empêcher tous ceux qui veulent vraiment construire du logement – c'est-à-dire les promoteurs – de le faire, dans ce canton! Dès qu'il est question de surélever un immeuble, on assiste à une levée de boucliers, et il en va de même avec la rénovation ou la reconstruction d'immeubles, constamment en bute à des oppositions.

A mon sens, c'est une question de priorité. M. Gomez a dit tout à l'heure qu'au 22, chemin de la Petite-Boissière on construirait quinze logements à caractère social. Certes, nous sommes favorables au logement social, mais il ne suffit pas d'y ajouter quinze appartements! D'ailleurs, Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez qu'il s'agit ici de treize – et non pas quinze – logements sociaux, peut-être à construire dans dix ans... Je dis bien «peut-être», et «dans dix ans»!

N'oublions pas que la Ville a plus de 2 milliards de francs de dette, ce qui devrait amener notre parlement à faire preuve d'un meilleur sens critique. A plus forte raison dans cette conjoncture, le prix de cet achat – 3,2 millions de francs – est très élevé, M. Pagani l'a reconnu en commission. Pour nous, c'est beaucoup trop cher! Sans compter que l'on n'a pas encore évalué la déflation à venir.

Avec la proposition PR-1115, la Ville s'apprête à se lancer dans une opération d'autant plus périlleuse qu'elle sert à justifier – c'est mon impression – l'utilisation de la nouvelle Unité opérations foncières chargée de faire de la prospection. Je veux bien que l'on renforce cette structure pour mieux prospecter, mais pas que la Ville commence maintenant à spéculer en annonçant ce qu'elle fera dans dix ou vingt ans!

Comme je le disais auparavant, c'est une question de priorité. Nous avons déjà de la peine à assurer la maintenance et la transformation de nos immeubles; nous ferions mieux de tout faciliter dans ce domaine-là, au lieu de jouer aux spéculateurs, comme l'a très justement dit M. Genecand. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien refusera la proposition PR-1115.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Contrairement à la position que vient de défendre M. Lathion, le Mouvement citoyens genevois, lui, soutiendra ce projet pour les raisons suivantes. Nous estimons qu'il est nécessaire d'avoir des terrains pour construire et nous pensons que les immeubles prévus au 22, chemin de la Petite-Boissière seront vraiment les bienvenus dans cette zone de la ville pour abriter soit des logements, soit d'autres infrastructures. En l'occurrence, l'argument qui a remporté notre adhésion est le fait que le montant versé par la Ville correspondra au prix convenu pour l'achat-vente de ce bien immobilier.

Il est vrai que j'ai été profondément choquée par certaines transactions effectuées dans le passé. Je pense par exemple à la villa située au 18 du même chemin de la Petite-Boissière, qui a fait l'objet de la proposition PR-627. Dans ce cas – d'ailleurs cité dans la proposition PR-1115 – la Ville a exercé son droit de préemption sur une villa où des gens voulaient s'installer avec leurs enfants.

La surface propriété de la municipalité à cet endroit peut maintenant s'étendre, puisque les deux parcelles sises respectivement au 18 et au 22 du chemin de la Petite-Boissière sont voisines. Selon mon calcul, la surface totale serait d'environ 2300 m², si l'on additionne les 1333 m² du 18 et les 990 m² du 22. Cela permettrait déjà de construire quelque chose d'à peu près convenable! Il suffira d'avoir l'occasion d'agrandir encore un peu la surface propriété de la Ville dans ce secteur pour y créer du logement – non pas seulement pour la classe la plus défavorisée, mais pour l'ensemble de la population.

Le couple avec enfant qui s'était porté acquéreur de la parcelle située au 22 pourrait parfaitement s'y loger – d'autant plus qu'on lui louerait la maison jusqu'au moment où on aurait besoin des lieux pour construire. Un accord complet étant prévu, je ne vois pas pourquoi nous n'y souscrivions pas. Pour ma part – et mon groupe est du même avis – je pense qu'il faut voter cette bonne proposition.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous l'avons dit, le Mouvement citoyens genevois acceptera la proposition PR-1115. Nous ne sommes pas vraiment des fans de la préemption, car nous estimons qu'il doit y avoir une liberté de commerce et d'échange des propriétés immobilières. Notre collègue Adrien Genecand a évoqué tout à l'heure l'affaire de la rue des Alpes, qui nous est restée en travers de la gorge et sur laquelle nous aimerions recevoir des explications. (*M. Spuhler feint d'être enrôlé.*) Excusez ma voix, Monsieur Pagani, c'est l'immeuble de la rue des Alpes qui coince! Trêve de plaisanterie... Il est vrai que cet achat n'a franchement pas été une opération réussie.

Dans le cas de la proposition PR-1115, cependant, l'adoption du futur plan localisé de quartier «la Petite-Boissière» est à bout touchant, comme nous l'avons vu en acceptant récemment la résolution de la proposition PR-1078. Nous savons que de nombreux logements sociaux doivent être construits dans ce cadre, notamment par l'Eglise catholique romaine. Il existe donc tout un projet pour développer le logement social dans le quartier.

Ne pas préempter au 22, chemin de la Petite-Boissière reviendrait à laisser à un privé l'opportunité de rester propriétaire de sa villa et de nous embêter *ad vitam aeternam*. Au cas improbable où il participerait à la construction de logements sur sa parcelle, sera-t-il d'accord d'entrer en matière sur leur caractère social? Ne préférera-t-il pas un type d'habitat qui lui rapportera un meilleur rendement? Toute la question est là! Or, nous n'avons pas la réponse...

Aujourd'hui, nous avons affaire à deux personnes qui ont conclu un *deal* pour acheter ce bien immobilier, mais qui sont d'accord de se passer de cette acquisition au profit de la Ville. Pourquoi refuser? Le terrain est peut-être un peu plus cher que d'habitude, aux yeux des spécialistes de l'immobilier... Pour nous, en revanche, cette parcelle fait partie d'un futur complexe à bâtir dans une zone en plein développement grâce au CEVA. Au départ, nous n'étions pas très favorables au CEVA mais, maintenant qu'il est là, il faudra bien nous adapter!

Par conséquent, nous ne pouvons qu'accepter cette demande d'exercer le droit de préemption de la Ville. Le projet présenté dans la proposition PR-1115 nous paraît tout à fait raisonnable, pour l'évolution et la construction des logements sociaux dans le quartier concerné.

M. Vincent Schaller (LR). J'aimerais évoquer le budget 2015 de la Ville de Genève, que le Conseil municipal a voté au mois de décembre 2014 après avoir reçu sa version définitive juste avant la pause... Je rappelle que, dans ce budget, nous avons fixé à 130 millions de francs la limite des investissements pour l'année 2015. Certains partis voulaient rabaisser la barre: je me souviens que le Mouvement citoyens genevois plaidait pour un plafond à 110 millions de francs.

J'ai fait le point avec M. Macherel, qui m'a adressé une réponse dont vous avez reçu copie, Monsieur Pagani. Dans ce document, il m'informe que les dépenses planifiées pour 2015 à ce jour, compte tenu de tous les investissements votés en 2012, 2013 et 2014, ainsi qu'au début de l'année 2015, sont chiffrées à 138 millions de francs. Nous avons donc d'ores et déjà dépassé de 8 millions de francs la jauge que nous avons définie – et de 28 millions de francs la limite que voulait imposer le Mouvement citoyens genevois! En y ajoutant les 3,2 millions de francs supplémentaires pour l'achat de la parcelle sise au 22, chemin de la Petite-Boissière, nous ne faisons que nous éloigner encore davantage de l'objectif fixé.

Si le Conseil administratif nous soumettait une proposition d'investissement urgent – pour rénover le pont de Carouge qui est sur le point de s'effondrer, par exemple, ou pour une étape des travaux du CEVA à réaliser nécessairement durant l'année 2015 – nous pourrions imaginer dépasser la jauge inscrite au budget, compte tenu de l'importance et de l'urgence d'un tel investissement. Mais ici, comme l'a très bien démontré mon collègue Adrien Genecand, il ne s'agit pas, à l'évidence, d'un investissement essentiel et urgent à faire absolument en 2015.

Ne dépassons pas davantage la limite des investissements que nous nous sommes fixée nous-mêmes! Au-delà du message que je vous adresse ici, Monsieur Pagani, ma critique vise aussi le Mouvement citoyens genevois, qui votera la proposition PR-1115 alors qu'il voulait limiter les investissements à 110 millions de francs. Il faudrait être conséquents! Pour notre part, nous n'étions pas favorables à un plafond de 110 millions de francs d'investissements, car nous voulions fixer la limite à 130 millions de francs. Eh bien, avec l'acquisition de cette parcelle, nous serons déjà en dépassement à hauteur de plus de 10 millions de francs. Quand les investissements ne sont pas nécessaires, on s'en tient là et on ne les vote pas!

Que devons-nous faire, au cours de l'année 2015, chaque fois que l'on nous demandera un investissement supplémentaire? Nous serons contraints de dire non, impossible autrement! Monsieur Pagani, il faut faire des choix. C'est aussi pour cette raison que le Parti libéral-radical refusera la proposition d'investissement PR-1115.

M. Pascal Spuhler (MCG). En effet, lors du débat sur le budget 2015, le Mouvement citoyens genevois avait prôné la limitation des investissements à 110 millions de francs. Mais les montants votés aujourd'hui ne seront pas forcément dépensés tout de suite! (*Remarque de M. Schaller.*) Mais non! Enfin, Monsieur le conseiller municipal, vos propos importent peu... Je vous informe quand

même que le Mouvement citoyens genevois s'est opposé dans ce parlement à certaines dépenses que le Parti libéral-radical a acceptées! Voilà pour remettre la balle au milieu du terrain.

Dans le cas du projet qui nous occupe ce soir et que le Conseil municipal votera tout à l'heure, il est important de préempter, car la Ville a tout simplement besoin de cette parcelle pour développer le secteur de la promenade Charles-Martin, de la Petite-Boissière et de Malagnou. Si nous ne l'achetons pas, nous aurons un village d'irréductibles Gaulois au milieu de nos propriétés et nous ne pourrons pas développer notre projet immobilier en faveur du logement social. Ce serait complètement ridicule! Tout le monde prétend qu'il faut construire du logement mais, dès qu'une possibilité se présente, on met les pieds au mur! Ce n'est pas logique!

Quant à la villa sise au 22, chemin de la Petite-Boissière, elle n'aurait pas dû être construite, il y a sept ou huit ans; la Ville aurait dû s'y opposer, puisque j'imagine qu'elle avait déjà un vague projet pour ce quartier, à l'époque. Le CEVA n'était tout de même pas quelque chose d'inconnu! Mais la construction s'est faite et nous en prenons acte. Aujourd'hui, nous devons reprendre possession de ce terrain pour développer le futur quartier de la Petite-Boissière.

M. Adrien Genecand (LR). J'aimerais répondre à M. Spuhler, qui prétendait que mon collègue Schaller disait un peu n'importe quoi en matière de financement des investissements. M. Schaller est parmi ceux qui font le travail – comme il l'a fait dans le cas présent – qui consiste à compter très exactement les dépenses votées année après année en fonction du PFI. Il a donc additionné les coûts planifiés par l'administration pour chaque projet accepté et il y a ajouté les montants votés depuis le début de l'année 2015.

Monsieur le président, vous transmettez ce petit rappel à M. Spuhler: en début de séance encore, on nous disait qu'il faudrait potentiellement, en 2015, investir 20 millions de francs supplémentaires dans la Fondetec, car elle n'a plus de sous! On ne peut donc pas reprocher grand-chose à mon collègue Schaller quant au sérieux de son travail sur la nécessité d'économiser. Son analyse a d'ailleurs été validée par M. Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement, qui lui a confirmé qu'à ce jour nous dépassions déjà de 8 millions de francs la limite de nos investissements.

Cela signifie que nous aurons au moins 8 millions de francs dans le rouge lors des comptes, puisque je rappelle que le boni de 13 000 francs ne peut être pris en considération dans ce calcul. Concrètement, c'est une question de *cash flow*. Or, nous avons déjà dépensé 8 millions de francs de plus que prévu, ce qui équivaut à 8 millions de francs de perte – au moins – par rapport au budget 2015.

J'en viens maintenant à la capacité de la Ville de créer du logement, Monsieur Spuhler, puisque vous avez abordé la question sur un ton larmoyant. Il se trouve que j'ai enfin obtenu la réponse à ma question, depuis le temps que je voulais savoir combien de logements la Ville pouvait effectivement créer, en les construisant elle-même ou en participant à des projets de construction. La réalité est la suivante: depuis 2007, qu'elle ait construit elle-même ou via la Fondation pour le logement social ou des coopératives, la Ville a créé en moyenne 35 à 37 logements par an. Ce sont les chiffres! Ce n'est pas exactement un résultat qui nous permettra de sortir de la crise du logement, à un moment ou à un autre...

De fait, la municipalité n'a pas grand intérêt à tabler sur la création de logements, puisque la plupart sont en fait construits par des privés – quand on veut bien les laisser faire! Dans le cas du 22, chemin de la Petite-Boissière, il est probable que, le jour où l'on dira à l'investisseur privé qu'il peut développer sa parcelle, il acceptera avec plaisir – si on l'y autorise. Mais il est vrai que l'habitude du magistrat Pagani n'est pas vraiment de laisser faire les privés pour construire du logement... La plupart du temps, il a plutôt bloqué ce genre de procédure.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis désolé, mais je ne peux pas laisser M. Genecand tenir de tels propos – vous lui transmettez, Monsieur le président.

Il serait bon que l'on nous donne le détail des investissements prévus; c'est d'ailleurs ce que je demande à M. Pagani depuis 2011. L'Etat le fait relativement bien – il fait mille choses mal, mais pas celle-là! Le Grand Conseil dispose ainsi d'une liste des chantiers à commencer, à continuer ou à terminer durant l'année en cours, avec tous les montants correspondants. A la fin, on additionne les sommes et on obtient un total qui permet de savoir à peu près – car il y a toujours quelques impondérables, évidemment – sur quelle base l'Etat investira durant l'année.

A la Ville, rien de tout cela! On vote des millions de francs, séance après séance, c'est merveilleux... J'en profite pour rappeler une fois encore ce que j'ai déjà souvent dit à propos de l'ancien panneau des investissements que nous avions dans cette salle: depuis sa disparition, il y a près de deux ans, on nous promet un nouvel indicateur plus fiable que nous ne voyons toujours pas venir! Evidemment, ce panneau ne donnait pas une bonne vision des montants votés chaque année, étant donné les 800 millions de francs qui – selon le plan décennal des investissements – sont dans le panier de M. Pagani et où il peut puiser à sa guise. Vous n'avez qu'à consulter le PFI pour vous en assurer, Mesdames et Messieurs!

Finalement, nous ne savons rien de ce que le magistrat puise dans ce panier. Il pourrait très bien se dire: «Cette année, je dépenserai 800 millions de francs, parce que j'entamerai tous les chantiers prévus.» Du coup, les entreprises triplent

ou quadruplent leur effectif... Mais on sait bien que ce n'est pas comme cela que ça se passe! Nom d'une pipe, c'est les libéraux qui ne savent plus compter, ou bien? Il y a quelque chose qui ne joue pas, là!

Quand le Conseil municipal vote un investissement, cela ne veut pas dire que, dès le lendemain, M. Pagani aura engagé une entreprise qui viendra pelle et pioche en main pour commencer les travaux! Ce n'est pas du tout ça! Voilà pourquoi votre calcul n'est pas juste, Monsieur Schaller! Il est même complètement faux! (*Remarques sur les bancs des libéraux-radicaux.*) Monsieur le président, je les ai écoutés très gentiment lorsque c'était à eux de parler, ils pourraient faire de même pour moi! D'autant plus que, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, chers collègues, nous ne sommes que le 17 février... Vous êtes vraiment forts, si vous savez déjà combien nous aurons dépensé pour les investissements à la fin de l'année 2015...

M. Vincent Schaller (LR). C'est dans le PFI!

M. Daniel Sormanni. Justement pas! Quand vous prétendez savoir combien M. Pagani aura dépensé à la fin de l'année pour les chantiers à ouvrir, en cours ou à boucler, vous dites des mensonges! Le Conseil municipal a effectivement voté un certain nombre de crédits, mais cela ne veut pas dire que les chantiers correspondants commenceront en 2015 – ni, par conséquent, que nous sommes déjà en dépassement par rapport à la limite des investissements fixée au budget. Vous savez bien que j'y suis attentif, Mesdames et Messieurs!

Certes, je voulais que nous ralentissions un peu le rythme de nos investissements car, si nous continuons ainsi, nous ne pourrons plus les autofinancer – à moins de réduire notre budget de fonctionnement pour augmenter les amortissements et autofinancer d'autant les investissements. Vous le savez! Telles sont les mesures que nous visons pour éviter d'augmenter l'endettement de la Ville. (*M. Schaller apporte un document à M. Sormanni.*) Merci pour le tableau!

Il est donc important de connaître le volant financier des investissements annuels. Je le répète, cette donnée devrait figurer dans le budget de chaque année, et non pas dans les comptes qui nous sont annoncés après leur bouclement. Je rappelle qu'il y a deux ans M. Pagani a dépensé 153,8 millions de francs, alors qu'il disposait d'une enveloppe de 100 millions de francs pour les investissements. Par conséquent, ce n'est pas au moment des comptes que nous devons connaître les chiffres! Bien sûr, il peut y avoir un décalage à cause des impondérables et des surcoûts – mais jamais à hauteur de 50%! Voilà ce qui ne va pas!

Je demande donc, une fois de plus, que le Conseil municipal ait à nouveau un panneau des investissements lisible qui lui donne une vision globale de ce qu'il vote, et qu'il reçoive dès le vote du budget un plan des investissements prévus

durant l'année concernée. Tels sont les instruments que nous devons avoir – et que nous n'avons pas. Voilà pourquoi votre vision actuelle des investissements effectifs est fausse, Monsieur Schaller.

On peut trouver mille prétextes pour ne pas voter le projet à 3,2 millions de francs présenté dans la proposition PR-1115. Je l'ai dit en préambule: ce prix peut effectivement paraître élevé, mais l'avantage de ne pas y toucher est qu'il ne sera contesté ni par le vendeur, ni par l'acheteur. A un moment donné, il faut savoir ce que l'on se veut! Vous dites que vous êtes pour la construction de logements, Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux, mais vous vous opposez à toutes les propositions dans ce sens! Vous n'êtes pas cohérents!

Quant à nous, je pense que nous le sommes. En général, nous acceptons les projets qui visent à développer le logement, s'ils sont basés sur un plan valable. Nous voulons que la Ville de Genève – non pas directement, mais via sa Fondation pour le logement social ou par l'octroi de droits de superficie à des coopératives – puisse construire du logement à des prix raisonnables pour les gens qui en ont besoin. Je crois que c'est nécessaire, aujourd'hui. Pour toutes ces raisons, nous voterons la proposition PR-1115.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont déjà été dites et je ne reviendrai pas sur l'essentiel. Cependant, il y a quand même des faits incontournables!

Au début de cette législature – et même de la précédente – la quasi-unanimité des partis du Conseil municipal affirmaient dans leurs slogans électoraux qu'ils construiraient du logement. On peut même voir aujourd'hui, à l'arrière des bus, un panneau où certains se targuent de donner immédiatement 800 logements à la population!

Nous avons décidé, il y a huit ans, de mener une politique d'acquisition foncière énergique pour promouvoir le logement social – c'est-à-dire des loyers de 3600 à 5800 francs la pièce par année, ce qui correspond aux besoins prépondérants de l'écrasante majorité de la classe moyenne. Tel est le niveau de son taux d'effort. Même 6000 francs la pièce par année, c'est un coût exceptionnel qui peut mettre les gens en difficulté, par exemple si l'une des personnes du couple perd son travail. Nous avons mené cette politique et nous en sommes fiers! Nous avons obtenu des résultats concrets puisque, dans notre ville, entre 380 et 400 logements sont créés chaque année, d'une manière ou d'une autre.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, il faut relativiser l'importance de l'usage du droit de préemption. Nous recourons à ce moyen environ trois ou quatre fois par an – et encore, je suis bon prince! – sur un total de près de 100 transactions immobilières. La Ville préempte pour trois ou quatre dossiers et l'Etat fait de même.

Proposition: préemption au chemin de la Petite-Boissière

Voilà quelle est notre politique active d'acquisition foncière, je ne crois pas que nous soyons d'horribles spéculateurs...

J'aimerais aussi rassurer ceux qui ont émis des doutes quant aux capacités financières de la Ville en matière d'investissements. Je peux citer certains chiffres concernant l'année 2014: nous avons bouclé le budget des investissements en ayant dépensé 142,2 millions de francs pour 18,8 millions de francs de rentrées, ce qui place nos dépenses d'investissements en 2014 à 123,4 millions de francs – soit nettement en dessous des 130 millions de francs que vous m'aviez fixés, Mesdames et Messieurs!

Il n'empêche, Monsieur Schaller, que vous avez fait un calcul tout à fait remarquable! Je vous félicite... Enfin, je ne sais pas si j'ai à vous féliciter, mais je trouve que contrôler les investissements sur la base du PFI est une bonne idée, vous avez montré en acte que le Conseil municipal pouvait se saisir du PFI. Toutefois, vous n'avez pas cité tous les chiffres! Ceux-ci montrent que nous sommes dans la cible des 130 millions de francs, puisqu'il faut déduire l'ensemble des sommes que nous puisons dans différents fonds.

J'ai l'honneur de vous annoncer, Monsieur Schaller, que nous serons cette année aussi dans la cible des 130 millions de francs votés au budget 2015. J'ai contrôlé cela aujourd'hui et je donnerai le détail à la commission des travaux et des constructions, si elle m'invite à le faire. Nous utiliserons la ligne budgétaire des acquisitions foncières que vous nous avez votée au mois de décembre 2014 et qui s'élève – je le dis de mémoire – à 10 millions de francs.

Bref, en un mot comme en cent, je remercie le Conseil municipal de l'accueil favorable qu'il entend réserver à la proposition PR-1115. En effet, il semble que la messe est dite! La Ville pourra ainsi préempter pour acquérir la parcelle sise au 22, chemin de la Petite-Boissière, ce qui est bien, car nous avons 500 logements en ligne de mire dans ce quartier – dans un délai de cinq à sept ans, certes, mais il est important de prendre des dispositions pour agir à la fois comme propriétaires et comme aménagistes.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 48 oui contre 22 non.

Le président. J'attire l'attention du plénum sur l'article 8 de la délibération de la proposition PR-1115. A ce sujet, je cite l'alinéa 1 de l'article 79 sur la clause d'urgence dans la Constitution de la République et canton de Genève: «Les délibérations dont l'exécution ne souffre aucun retard peuvent être déclarées urgentes par décision du Conseil municipal à la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité de ses membres.»

Nous votons d'abord sur l'article 8 de la délibération de la proposition PR-1115, sachant – comme je viens de le préciser – que la majorité des deux tiers des voix exprimées est requise, que les abstentions ne sont pas prises en considération et que la décision doit être prise au moins à la majorité des membres de l'assemblée, soit par 41 voix au minimum. Mesdames et Messieurs, étant donné la nécessité de la majorité qualifiée, vous ne vous étonnerez pas que le président participe aussi au vote selon les prescriptions de la loi sur l'administration des communes (LAC).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article 8 de la délibération portant sur la clause d'urgence est accepté par 49 oui contre 22 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 48 oui contre 22 non.

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et m), et l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5, al. 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977;

vu la vente à terme signée le 26 novembre 2014 de la parcelle N° 3261 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sise chemin de la Petite-Boissière 22;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à exercer le droit de préemption de la Ville de Genève sur la parcelle N° 3261 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 990 m², sise chemin de la Petite-Boissière 22, avec dépendances N° 1104 (quote-part inconnue), N° 1125 (pour 1/10) et N° 1127 (pour 1/3), au prix de 2 980 000 francs, aux fins de construction de logements d'utilité publique à l'exclusion de toute autre condition prévue dans l'acte. A défaut d'acceptation des conditions fixées par la Ville

de Genève, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à recourir à la procédure d'expropriation, conformément à l'article 6 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 200 000 francs, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus aux acquéreurs évincés compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 200 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 8. – Le Conseil municipal décide de munir la présente délibération de la clause d'urgence conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

4. Proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 806 800 francs, soit:

- l'ouverture d'un crédit brut de 1 403 300 francs, dont à déduire deux subventions, 221 700 francs du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie et 36 000 francs du programme ECO21-Negawatt de SIG, soit un montant net de 1 145 600 francs, destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 800 luminaires encore équipés avec des lampes à vapeur de mercure;**
- l'ouverture d'un crédit de 2 403 500 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 920 supports d'éclairage public (PR-1116).**

Introduction

La présente demande de crédit s'inscrit dans la politique globale de renouvellement des installations d'éclairage public et poursuit en ce sens l'action initiée dans les précédentes propositions PR-694 et PR-695. Elle s'intègre dans la continuité du volet énergétique «éclairer mieux, consommer moins» du plan lumière.

En outre et principalement, cette demande de crédit prévoit de terminer le remplacement des 800 luminaires encore équipés de lampes à vapeur de mercure sur le territoire communal. En effet, selon l'ordonnance sur l'énergie OEné 730.01, appendice 2.14, la lampe à vapeur de mercure doit être intégralement remplacée car elle sera interdite à la vente dès avril 2015. Cette lampe d'ancienne génération ainsi que son ballast doivent être écartés, essentiellement pour des raisons écologiques et d'efficacité énergétique, au profit de systèmes d'éclairage plus récents et plus performants.

Cet assainissement est l'opportunité de poursuivre la réduction de la consommation d'électricité, des charges de fonctionnement et des émissions de CO₂ relatives à l'éclairage public.

La qualité du rendu des couleurs (IRC) sera également nettement améliorée et le recyclage des lampes simplifié.

Parallèlement au remplacement des 800 luminaires, l'assainissement de leurs supports et particulièrement des câbles porteurs doit être poursuivi.

Exposé des motifs

Pour rappel, l'éclairage public de la Ville de Genève est composé d'environ 22 800 points lumineux qui se répartissent selon différents usages (annexe 1).

La présente demande de crédit vise à supprimer entièrement les lampes à vapeur de mercure sur le territoire communal, selon l'ordonnance sur l'énergie OÈne 730.01, appendice 2.14. Le remplacement de cette source lumineuse a été réglementé pour les raisons suivantes:

- son efficacité énergétique est inférieure à la valeur recommandée. Elle varie entre 35 et 60 lm/W alors que la recommandation minimum est de 65 lm/W;
- sa teneur élevée en mercure;
- son indice médiocre de rendu des couleurs (inférieur à 60);
- la régulation (abaissement du niveau d'éclairement durant les heures creuses) techniquement impossible.

La suppression de cette lampe est à considérer comme une bonne opportunité pour poursuivre les objectifs énergétiques de l'éclairage public entrepris dans le cadre du plan lumière. Les nouveaux systèmes d'éclairage mis en place permettent d'apporter un confort supplémentaire aux usagers, autant d'un point de vue de la qualité de la lumière que de sa quantité. En 2008, les consommations annuelles d'électricité pour l'éclairage public figurant au budget communal ont représenté 8,33 GWh, soit 19,7% de la consommation globale de la Ville, et se montaient à 1 446 000 francs, soit 16,3% des dépenses globales d'électricité figurant sur le budget de la Ville. La première campagne, dans le cadre de la proposition PR-694, s'est déroulée entre 2009 et 2012, et a permis d'économiser 2,83 GWh (34%, voir le tableau ci-dessous); 4500 luminaires à lampe à vapeur de mercure ont été remplacés. Le présent projet permettra d'économiser environ 300 MWh d'électricité (représentant 53 000 francs), en remplaçant le solde des lampes à vapeur de mercure, soit les 800 points lumineux restants. L'amélioration de la performance énergétique du réseau d'éclairage public de la Ville est donc un enjeu de première importance.

2008-2018*Evolution de la consommation d'énergie et de l'âge du parc d'éclairage public*

Etat en 2008

Consommation annuelle forfaitaire et comptée	8,33 GWh
Age moyen des luminaires d'éclairage public	22 ans

Etat en 2013

Consommation annuelle forfaitaire et comptée	5,50 GWh
Age moyen des luminaires d'éclairage public	11 ans

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

Etat en 2018 (projection)

Consommation annuelle forfaitaire et comptée

5,20 GWh

Age moyen des luminaires d'éclairage public

8 ans

Les nouvelles sources lumineuses

- des lampes à décharge, à haut rendement énergétique;
- des lampes à diodes électroluminescentes qui ont pu bénéficier d'une forte amélioration de l'efficacité énergétique et d'une meilleure intégration dans les luminaires au cours des deux dernières années (annexe 2).

*Les luminaires**Modèle «boule»*

Il s'agit de remplacer le luminaire «boule», simple ou double, largement présent le long des berges ou sur les rives du lac ainsi que dans quelques parcs, par un modèle unique, qui permette de garantir un bon éclairage, confortable, tout en agrémentant ces promenades très fréquentées.

Modèle «lanterne»

Il s'agit de rénover les lanternes «Vieille-Ville» sur consoles existantes et d'installer un nouveau système d'éclairage à l'intérieur, plus performant. Plusieurs prototypes ont été installés sur la place du Bourg-de-Four et dans la rue Etienne-Dumont afin de vérifier le choix définitif. Les verres des lanternes seront également remplacés.

Toutes les autres lanternes seront remplacées par des modèles récents et performants.

Modèles «divers»

Il s'agit de remplacer le restant des luminaires à vapeur de mercure (environ 200), hors luminaires «boule» et «lanterne» et qui n'a pas été concerné par la première campagne. Ces luminaires seront remplacés par la même gamme que celle retenue lors de la première étape de remplacement.

Obligations légales de sécurité

La lampe à vapeur de mercure doit être intégralement remplacée car elle sera interdite à la vente dès avril 2015, selon l'ordonnance sur l'énergie OEné 730.01, appendice 2.14.

Description de l'ouvrage*Remplacement de 800 points lumineux*

Cette deuxième étape concerne deux sites emblématiques de la ville: la Vieille-Ville et certaines rives du Rhône. En Vieille-Ville, toutes les lanternes du modèle «Ville de Genève» seront rénovées par un artisan serrurier, puis équipées d'un tout nouvel appareillage électrique, dont une nouvelle source lumineuse. C'est un travail complexe, mais qui s'inscrit dans l'engagement de la Ville pour le développement durable qui mettra en valeur l'espace public et améliorera le confort des usagers. Sur la rade, les luminaires «boules» seront remplacés, ce qui augmentera sensiblement la quantité de l'éclairage, limitant beaucoup la pollution lumineuse qu'elles génèrent.

D'autre part, lors de la première campagne de remplacement des 4500 points lumineux, 1000 câbles porteurs qui nécessitent d'être changés ont été identifiés. Une partie a été remplacée dans le cadre de la proposition PR-695. Il en reste 800 à remplacer d'ici à 2017. En effet, au fil des ans, ces supports subissent la corrosion. Il faut mentionner que leur moyenne d'âge est supérieure à trente ans et que certains ont été posés il y a plus de soixante ans. Cent vingt mâts devront également être changés pour les mêmes raisons.

La proposition PR-694 a permis d'échanger un grand nombre de luminaires de moyenne à grande puissance, installés à une hauteur de 8 à 10 m. La présente demande de crédit vise essentiellement des luminaires de plus faible puissance, car installés entre 3,5 et 6 m. Le pourcentage d'économie d'électricité est moins important que celui réalisé dans le cadre de la proposition PR-694, mais reste conséquent.

En complément à la meilleure qualité des lampes qui seront installées (diode électroluminescente et lampe à iodure métallique), dont le rendement est deux à trois fois supérieur à la lampe à vapeur de mercure, les luminaires seront choisis en fonction de leur bonne performance (notamment meilleurs réflecteur et vasque). De plus, ils seront équipés d'un ballast électronique avec abaissement de puissance. Tous ces éléments permettent d'améliorer l'efficacité lumineuse générale de 30 à 40%.

Il est proposé d'engager un programme de rénovation réparti sur vingt-quatre mois.

Les nouvelles sources lumineuses

- des lampes à décharge, à haut rendement énergétique;
- des lampes à diodes électroluminescentes qui ont pu bénéficier d'une forte amélioration de l'efficacité énergétique et d'une meilleure intégration dans les luminaires au cours des deux dernières années (annexe 2).

*Les luminaires**Modèle «boule»*

Il s'agit de remplacer le luminaire « boule », simple ou double, largement présent le long des berges ou sur les rives du lac ainsi que dans quelques parcs, par un modèle unique, qui permette de garantir un bon éclairage, confortable, tout en agrémentant ces promenades très fréquentées.

Modèle «lanterne»

Il s'agit de rénover les lanternes «Vieille-Ville» sur consoles existantes et d'installer un nouveau système d'éclairage à l'intérieur, plus performant. Plusieurs prototypes ont été installés sur la place du Bourg-de-Four et dans la rue Etienne-Dumont afin de vérifier le choix définitif. Les verres des lanternes seront également remplacés.

Toutes les autres lanternes seront remplacées par des modèles récents et performants.

Modèles «divers»

Il s'agit de remplacer le restant des luminaires à vapeur de mercure (environ 200), hors luminaires «boule» et «lanterne» et qui n'a pas été concerné par la première campagne. Ces luminaires seront remplacés par la même gamme que celle retenue lors de la première étape de remplacement.

Objectifs énergétiques

Le bilan de la première étape de remplacement (PR-694) est très positif. Les objectifs énergétiques annoncés ont été atteints, même dépassés, et ont représenté plus de 34% d'économie d'électricité.

Avec cette nouvelle étape, la Ville de Genève souhaite atteindre les objectifs suivants:

- poursuivre l'amélioration de la performance énergétique des installations d'éclairage nocturne des espaces publics de la Ville de Genève, et diminuer de 300 MWh, soit 5,5% de la consommation actuelle d'électricité;
- diminuer les coûts annuels d'électricité de 53 000 francs;
- diminuer les coûts annuels d'entretien d'environ 4000 francs;
- économiser annuellement environ 44 tonnes de CO₂ en fonction de la source de production de référence¹;

¹ Source WWF: 500g/kWh (UE-Mix) et 145g/kWh (CH-Mix). Economie potentielle de CO₂ pour la Suisse 60 000 tonnes/an.

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

- rénover un parc vieillissant et diminuer son âge moyen de 11 à 8 ans.

Remplacement de 800 câbles porteurs et de 120 mâts

Concernant les supports suspendus qui devront être remplacés, les installations seront mises à neuf et respecteront les normes en vigueur. Il s'agit de câbles suspendus entre deux bâtiments ou deux mâts des transports publics genevois par exemple, soutenant le luminaire. L'alimentation est effectuée par deux ou quatre fils en cuivre installés entre les luminaires, tout au long de la rue. Ces câbles sont vétustes car ils sont soumis à des tractions continues et aux intempéries.

Ce travail est relativement coûteux, car il ne peut s'effectuer qu'avec une nacelle et, dans certains cas, durant la nuit.

Par ailleurs, 120 mâts de différentes hauteurs devront être remplacés. Dans de nombreux cas, les socles doivent également être reconstruits.

Adéquation à l'Agenda 21

Au cours du démontage des éléments d'éclairage vétustes, tous les composants seront triés et recyclés selon les normes en vigueur, en apportant un soin particulier aux éléments sensibles tels que les selfs ferromagnétiques et les lampes.

Seuls des matériaux recyclables seront retenus, en particulier pour les mâts qui seront en acier; les luminaires sont certifiés par les normes environnementales en vigueur pour le recyclage complet en fin de vie. Les éléments translucides de protection seront en verre plat. Pour le choix des luminaires, les services municipaux veilleront à ce qu'il n'y ait aucune dispersion lumineuse au-dessus de l'horizontale (ULOR max 3%).

Estimation des coûts

L'estimation des coûts est basée sur les coûts réels de la campagne actuelle de remplacements de 4500 points lumineux et 450 supports. Ces travaux peuvent être assimilés à ceux effectués dans le cadre des propositions PR-694 et PR-695, adaptés selon les secteurs touchés, particulièrement dans les zones protégées telles la Vieille-Ville et les rives du lac et du Rhône.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants devisés.

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

Délibération I

Fr.

Installations électriques (fourniture et pose des luminaires)	1 200 000
Honoraires ingénieur électricien phase travaux	30 000
Frais de tirage, impressions	10 000
Elagage autour de 100 points lumineux	5 000
Frais d'information et de communication	15 000
Coût de la construction HT, sous-total 1	1 260 000
TVA 8%	100 800
Sous-total 2	1 360 800
Intérêts intercalaires	
2,5% x 1 360 800 x 30 / 2 x 12 mois	42 525
Total brut du crédit TTC	1 403 325
Subvention du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie	221 700
Subvention programme ECO21-Negawatt SIG	36 000
Total net du crédit demandé TTC	1 145 625
Total arrondi à	1 145 600

Délibération II

Remplacement de 800 câbles porteurs (fourniture et pose)	1 700 000
Remplacement de 120 mâts (fourniture et pose)	204 000
Travaux de génie civil	254 000
Coût de la construction HT, sous-total 1	2 158 000
TVA 8%	172 640
Sous-total 2	2 330 640
Intérêts intercalaires	
2,5% x 2 330 640 x 30 / 2 x 12 mois	72 833
Total du crédit demandé	2 403 473
Arrondi à	2 403 500

Délai de réalisation

Dès le vote du présent crédit, il faudra vingt-quatre mois pour la mise en œuvre de cette opération.

Recettes – Subventions

Ces travaux vont améliorer significativement la performance énergétique des installations d'éclairage public concernées. A ce titre, des subventions du Fonds

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques peuvent être attribuées.

Une requête en subvention d'un montant de 221 700 francs, soit 15% du montant de l'investissement, a donc été déposée en ce sens auprès de l'Office cantonal de l'énergie. Celle-ci est notée en déduction du montant de la présente proposition.

De plus, le Service de l'énergie a pris contact avec SIG et, selon les dispositions actuelles, il est possible de compter sur une participation de 36 000 francs minimum. Une requête a donc été formulée auprès du programme ECO21-Negawatt de SIG. Cette subvention est également mentionnée dans le projet de délibération.

Enfin, une requête de subvention est déposée à l'Office fédéral de l'énergie, qui soutient avec le projet «Prokilowatt» des programmes et des projets contribuant à faire baisser la consommation d'électricité. Le montant et le processus d'attribution ne sont pas connus. Cette subvention n'est pas mentionnée dans le projet de délibération.

Ces trois subventions concernent les dépenses de la délibération I.

Référence au dixième plan financier d'investissement 2015-2026 (p. 60)

Cet objet est prévu sous les N^{os} 101.900.10 «Remplacement de luminaires, 2^e étape» et 101.900.14 «Remplacement supports d'éclairage public, 2^e étape» du 10^e plan financier d'investissement PFI 2015-2026, pour des montants de 2 100 000 et 2 200 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2014.

Budget de fonctionnement

La réalisation de ce projet entraîne une diminution annuelle d'exploitation de 4000 francs, centre de coûts N° 26010100/21045099, compte 314150, et une diminution annuelle de la consommation électrique de 53 000 francs, centre de coûts N° 26010100/21045099, compte 312030 C-ENE pour le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement prévu à la délibération I, comprenant les intérêts du taux de 2% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 127 500 francs.

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

La charge financière de l'investissement prévu à la délibération II, comprenant les intérêts du taux de 2% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 267 570 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Délibération I / Remplacement de 800 points lumineux

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Installations électriques (fourniture et pose des luminaires)	1 200 000	85,5%
Honoraires ingénieur électricien	30 000	2,1%
Frais de tirage, impressions	10 000	0,7%
Elagage autour de 100 points lumineux	5 000	0,4%
Frais d'information et communication	15 000	1,1%
Frais financiers (TVA, intérêts)	143 300	10,2%
Coût total du projet TTC	1 403 300	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des diminutions de charges marginalement induites par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et Service de l'énergie

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
312030 C-ENE/21045099 (SAM)	- 53 000	
314150/21045099 (SAM)	- 4 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	+ 127 500	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	70 500	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 70 500
---	-----------------

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2015	0		0
2016	400 000	257 700	142 300
2017	400 000		400 000
2018	400 000		400 000
2019	203 300		203 300
			0
Totaux	1 403 300		1 145 600

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Délibération II / Remplacement de 920 supports d'éclairage

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Remplacement de 800 câbles porteurs (fourniture et pose)	1 700 000	71%
Remplacement de 120 mâts (fourniture et pose)	204 000	9%
Travaux de génie civil	254 000	10%
Frais financiers (TVA, intérêts)	245 500	10%
Coût total du projet TTC	2 403 500	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	+ 267 570	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	267 570	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 267'570
---	------------------

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2015	0		0
2016	700 000		0
2017	700 000		0
2018	700 000		0
2019	303 500		0
			0
Totaux	2 403 500		0

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 403 300 francs, dont à déduire deux subventions, 221 700 francs du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie et 36 000 francs du programme ECO21-Negawatt de SIG, soit un montant net de 1 145 600 francs, destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 800 luminaires encore équipés avec des lampes à vapeur de mercure.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 403 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 403 500 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 920 supports d'éclairage public.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 403 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexes:

- Schéma des différents usages et fonctions de l'éclairage public
- Schéma de l'efficacité énergétique des principales sources lumineuses utilisées en éclairage public
- Schéma de l'indice du rendu des couleurs (IRC)
- Remplacement des luminaires à vapeur de mercure/deuxième et dernière étape
- Systèmes existants d'éclairage public restant à être remplacés
- Exemples de nouveaux systèmes d'éclairage public proposés

4500

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

PR 2^{ème} étape – fin du remplacement des luminaires équipés avec des sources lumineuses à vapeur de mercure

ANNEXES

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

PR 2^{ème} étape – fin du remplacement des luminaires équipés avec des sources lumineuses à vapeur de mercure

Annexe 1 Schéma des différents usages et fonctions de l'éclairage public

Usages	Nbre de points lumineux	Type de commande SIG	Temps de fonctionnement annuel
Eclairage des rues (sur candélabres ou autre supports)	13 813	Allumage à la tombée de la nuit et extinction à l'aube	4 234 heures
Eclairage de panneaux de signalisation	3	Allumage à la tombée de la nuit et extinction à l'aube	4 234 heures
Eclairage de passages ou tunnels	211	24H/24	8 760 heures
Illuminations : mise en valeur de bâtiments et de parcs, fontaines, places	4 358	Allumage à la tombée de la nuit et extinction à minuit	1 675 heures
Eclairage lié au fonctionnement des transports publics, y.c. cordon rade	4 071	Allumage à la tombée de la nuit et extinction à 1 heure, Allumage à 5 heures et extinction à l'aube.	2 734 heures
Installations d'illuminations saisonnières des parcs	311	sur horloge, extinction à minuit	1 660 heures

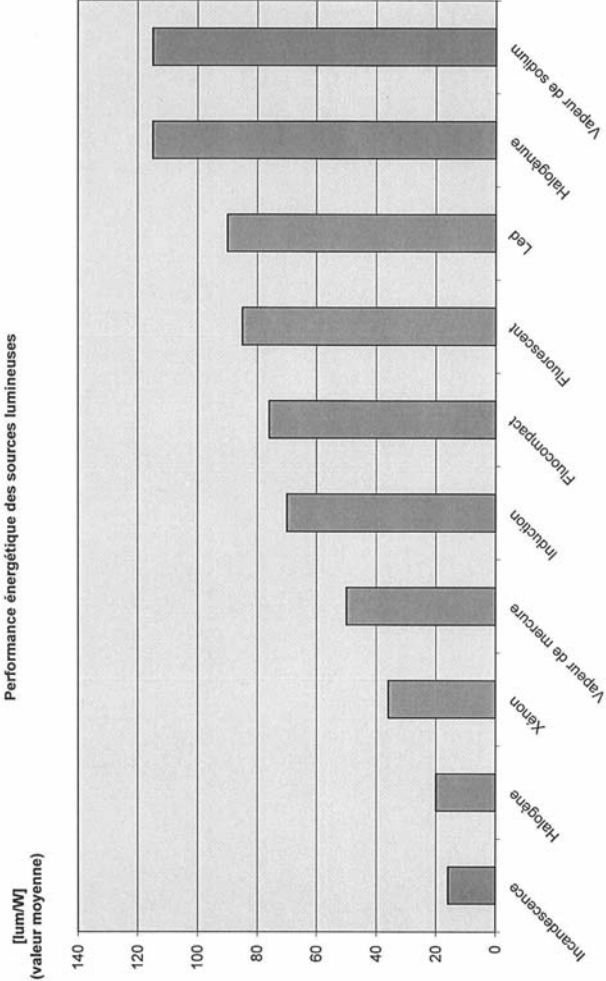
05/01/2015

Ville de Genève / Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

2/7

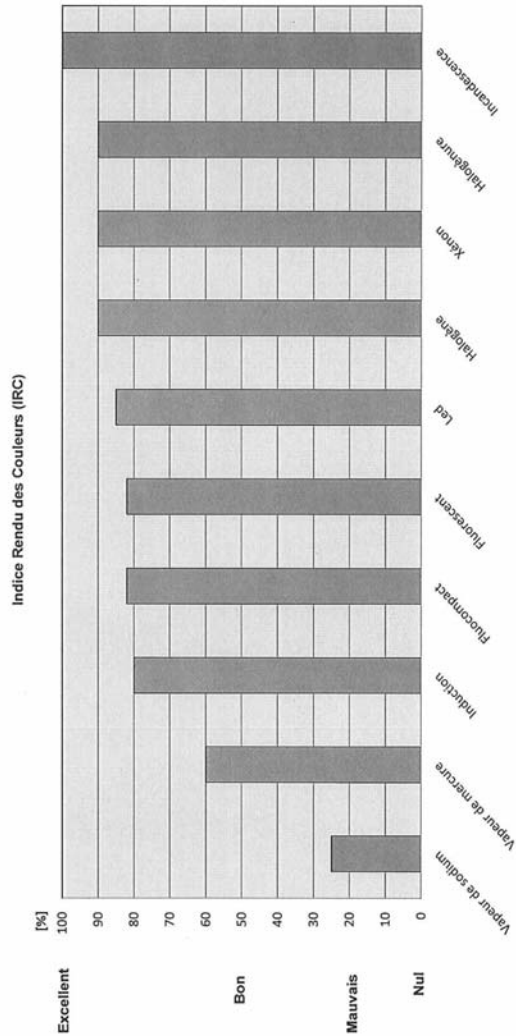
PR 2^{ème} étape – fin du remplacement des luminaires équipés avec des sources lumineuses à vapeur de mercure

Annexe 2 Schéma de l'efficacité énergétique des principales sources lumineuses utilisées en éclairage public



PR 2^{ème} étape – fin du remplacement des luminaires équipés avec des sources lumineuses à vapeur de mercure

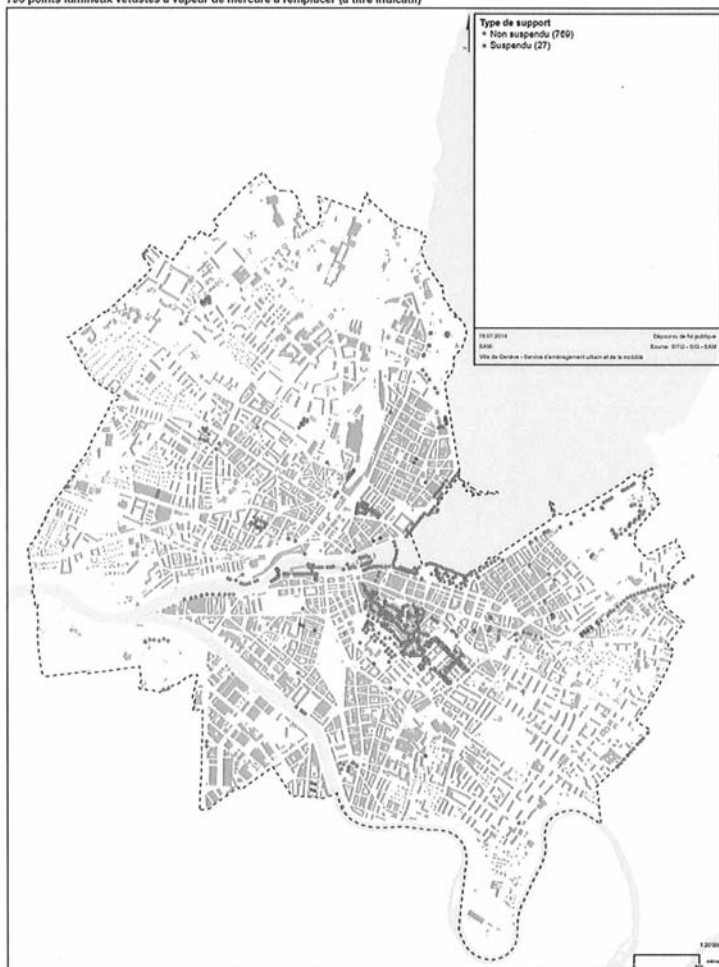
Annexe 3 : Schéma de l'indice du rendu des couleurs (IRC)



PR 2^{ème} étape – fin du remplacement des luminaires équipés avec des sources lumineuses à vapeur de mercure

**Annexe 4 : Remplacement des luminaires à vapeur de mercure / 2^{ème} et dernière étape
(à titre indicatif)**

796 points lumineux vétustes à vapeur de mercure à remplacer (à titre indicatif)



Ville de Genève / Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Proposition: fourniture et remplacement de supports d'éclairage public

PR 2^{ème} étape – fin du remplacement des luminaires équipés avec des sources lumineuses à vapeur de mercure

Annexe 5 : Systèmes existants d'éclairage public restant à être remplacés

les routes : luminaire fixé sur
candélabre / 10 mètres



les parcs : luminaire fixé sur
candélabre / 4 mètres



les berges et rives : luminaire fixé sur
candélabre / 4 mètres



la vieille ville : éclairage de lanternes
sur console ou mât



Ville de Genève / Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

PR 2^{ème} étape – fin du remplacement des luminaires équipés avec des sources lumineuses à vapeur de mercure

Annexe 6 : Exemples de nouveaux systèmes d'éclairage public proposés

les routes : éclairage en tête de mât /
à installer entre 8 et 10 mètres



les parcs : luminaire fixé sur candélabre /
4 mètres



La vieille ville : lanterne 4 faces, fixée sur
console



Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, deux propositions de renvoi direct ont été émises: d'une part, à la commission de l'aménagement et de l'environnement et, d'autre part, à celle des travaux et des constructions. Nous voterons en deux temps sur le renvoi direct de la proposition PR-1116 dans chacune des deux commissions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 62 oui contre 3 non.

Mis aux voix, son renvoi direct à la commission des travaux et des constructions est refusé par 60 non contre 9 oui (1 abstention).

5. Proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013/2014 du Grand Théâtre de Genève (PR-1117).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2013/2014 ainsi que le rapport de l'organe de révision.

Les comptes d'exploitation de la Fondation du Grand Théâtre arrêtés au 30 juin 2014 présentent un résultat excédentaire de 159 628,53 francs. Conformément au règlement y relatif, ce montant a été versé sur le fonds de réserve. Dès lors, ce fonds, qui représente la fortune de la fondation, s'élève au 30 juin 2014 à 184 241,86 francs.

L'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent. En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver les comptes de la saison 2013/2014 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2013/2014 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont approuvés.

Annexes:

- Compte rendu relatif aux comptes de la saison 2013/2014 du Grand Théâtre de Genève
- Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2013/2014 du Grand Théâtre de Genève



FONDATION
DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

COMPTE RENDU
RELATIF
AUX COMPTES

SAISON 1314

GENÈVE,
LE 17 OCTOBRE 2014

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES SAISON1314

SOMMAIRE

A	Une saison 2013/2014 riche en événements et en résultats	5
B	Statistiques	20
C	Bilan et Comptes 2013/2014	31

UNE SAISON RICHE EN ÉVÉNEMENTS ET EN RÉSULTATS

La saison 2013 - 2014 du Grand Théâtre de Genève a été ponctuée par un grand nombre de réalisations sur les plans artistique et organisationnel.

Une programmation de très haut niveau a enthousiasmé un public plus nombreux que jamais. Par ailleurs, des décisions très importantes pour l'avenir du Grand Théâtre ont été prises de concert avec les autorités municipales, et sur certains dossiers avec les autorités cantonales, notamment concernant la rénovation du bâtiment de la place de Neuve et l'avenir de l'institution.

L'événement marquant de la saison artistique a été, sans conteste, la nouvelle production du *Ring des Nibelungen* à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Richard Wagner, présentée notamment lors de deux cycles complets durant deux semaines consécutives.

D'autres spectacles phares du répertoire lyrique - tels que *Les Noces de Figaro* de W.A. Mozart ou encore *La Chauve-Souris*, célèbre opérette de Johann Strauss fils - et de grandes vedettes internationales comme le ténor Jonas Kaufmann lors d'un récital d'exception, ont créé l'engouement auprès du public: pour la première fois dans l'histoire du Grand Théâtre, **plus de 8'000 abonnements** ont été souscrits. **105'000 spectatrices et spectateurs** ont assisté aux spectacles programmés cette saison. Le **taux de remplissage moyen a été de 88%**.

En parallèle, et de concert avec les autorités municipales, des travaux déterminants ont été menés sur le plan institutionnel pour préparer

l'avenir du Grand Théâtre durant et après les grands travaux de **rénovation du bâtiment de la Place de Neuve**, dont le crédit a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal en février 2014. Ces travaux, devenus nécessaires plus de 50 ans après la reconstruction consécutive à l'incendie de 1951, vont durer deux ans. Ils permettront de mettre le Grand Théâtre en conformité avec les normes de sécurité actuelles et la législation sur le travail. Ils impliquent l'organisation de deux saisons hors les murs, pour lesquelles le projet de l'**Opéra des Nations** – Opéra Ephémère, structure provisoire, a été décidé avec l'acquisition en mars 2014 de la structure du Théâtre éphémère de la Comédie-Française par la Fondation du Grand Théâtre, grâce à des mécènes privés et des fonds tiers. Cet opéra éphémère sera implanté sur la rive droite ce qui créera une opportunité pour aller à la rencontre de nouveaux publics, dont la communauté internationale.

En 2013 et 2014 le Grand Théâtre a fait l'objet d'une **étude comparative et prospective** mandatée par la Ville de Genève, la République et Canton de Genève, l'Association des communes genevoises, la Fondation du Grand Théâtre et le Cercle du Grand Théâtre. Confiée à la société Actori, cette étude, présentée le 25 mars 2014 en conférence de presse, propose six objectifs pour l'avenir du Grand Théâtre. Pour leur réalisation, le Conseil administratif a nommé, en été 2014, un groupe de pilotage, présidé par M. KANAAN et composé de représentants des participants mentionnés ci-dessus.

En lien avec l'étude Actori, le 30 octobre 2013 lors d'une conférence de presse conjointe avec le Conseil administratif, le Conseil d'Etat a annoncé une **participation cantonale au financement du Grand Théâtre** dès 2015. La préparation d'une convention de subventionnement tripartite Ville-Canton-Fondation du Grand Théâtre, a été mise en œuvre au cours de la saison. Ce futur financement cantonal s'ajoutera à celui de l'**Association des communes genevoises** qui a été renouvelé à hauteur de CHF 2,5 millions.

Pour compléter ce bilan positif, le Grand Théâtre a bouclé ses **comptes 2013-2014 avec un résultat positif de CHF 159'629.-**. Ce résultat est le fruit aussi bien du soutien d'un public nombreux que d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et des projets artistiques de la saison.

Les principaux faits de la saison 2013 – 2014 sont présentés dans les trois parties suivantes.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON

Lors de la saison 2013 – 2014, le Grand Théâtre a franchi le **cap historique des 8'000 abonnés**, un seuil jamais atteint depuis la réouverture de l'institution en 1962. A la fin de la saison, **8'362 abonnements** ont été comptabilisés, contre 7'318 pour la saison précédente, soit une augmentation de 14%.

Au total, **104'938 spectatrices et spectateurs** ont suivi les 87 représentations programmées, c'est-à-dire 2'000 spectateurs payants de plus que la saison précédente. En y ajoutant les spectateurs ayant participé à d'autres événements tels que la Fête de la musique, les répétitions générales, les répétitions publiques, les ateliers pédagogiques, les conférences de présentation des spectacles, etc., **ce sont près de 130'000 personnes qui ont franchi les portes du Grand Théâtre pendant cette saison.**

Le **taux de remplissage moyen pour la saison a été de 88%**. Neuf spectacles affichaient complets, dont 3 opéras et 3 ballets. Par exemple, *Nabucco* a attiré 12'000 spectateurs et *La Chauve-souris*, 11'000.

Conséquence de ce succès, la **billetterie** a été clôturée pour la deuxième saison consécutive avec une recette en augmentation, pour atteindre **CHF 10'355'000.-, soit 619'000.- francs de plus qu'en 2012-2013. Cumulés, les revenus de la billetterie ont augmenté de CHF 1'328'000.- durant les deux dernières saisons. Avec ses recettes propres de CHF 18,77 millions, la Fondation du Grand Théâtre, assure le financement de 30,45% des dépenses**

totales de la saison 2013 – 2014, contre 27,5% la saison précédente. Ainsi, avec ses recettes propres la Fondation du Grand Théâtre couvre entièrement ses frais artistiques de production et elle finance à hauteur de 4,20%, c'est-à-dire CHF 1,91 million, les frais de fonctionnement qui comprennent le personnel artistique permanent comme le chœur et le ballet.

Sur le plan des dépenses, les coûts du personnel, poste le plus important au budget, sont contrôlés. Le personnel fixe sous contrat fondation est stable (128 collaborateur-trice-s contre 129 pour la saison précédente) et il en va de même pour le personnel fixe sous contrat Ville de Genève (190 collaborateur-trice-s contre 191 la saison précédente).

Couplée à une bonne maîtrise des dépenses malgré une programmation ambitieuse incluant le cycle complet du Ring de Wagner, l'augmentation des recettes a abouti à un résultat positif en nette progression. La saison se termine avec un **excédent de CHF 159'629.-** qui vient alimenter le fonds de réserve qui avait atteint un seuil critique lors des saisons précédentes.

LE BILAN ARTISTIQUE

Dans le cadre de sa programmation artistique, le Grand Théâtre a proposé **sept opéras, six ballets et sept récitals, un opéra jeune public et un opéra contemporain invité, ainsi que deux cycles complets de quatre soirées chacune de l'Anneau du Nibelung** (*Der Ring des Nibelungen*). Une soirée autour des Ballets Russes, une soirée de théâtre et un procès fictif en quatre soirées, *Le cas Wagner*, s'y sont ajoutés en cours de saison. Pas moins de 30 productions ont ainsi été présentées.

Si l'œuvre magistrale de Richard Wagner (*Das Rheingold*, *Die Walküre*, *Siegfried*, *Götterdämmerung*), a été au cœur de la **saison lyrique** 2013 - 2014, cette dernière a aussi compris d'autres bijoux du répertoire tels que *Le Nozze di Figaro* de Wolfgang Amadeus Mozart en ouverture de saison ou *La Chauve-souris*, la célèbre opérette de Johann Strauss fils pour les fêtes de fin d'année avec notamment la mezzo-soprano fribourgeoise Marie-Claude Chappuis et le clown Dimitri. Un autre artiste suisse, Roland Aeschlimann, a signé la mise en scène, les décors et les costumes de *Nabucco* de Giuseppe Verdi présenté en mars. Finalement c'est une nouvelle production de *La Wally* d'Alfredo Catalani, opéra qui n'avait jamais été présenté au Grand Théâtre, qui a clôturé en beauté cette saison.

Au cours d'une très intense saison 2013 - 2014, le **Ballet** du Grand Théâtre de Genève s'est produit 72 fois à Genève et en tournée. Les représentations l'ont amené à parcourir la Thaïlande, la Chine, la Suisse, la France, l'Italie, les Etats-Unis, le Canada, la Principauté de Monaco, la Slovaquie, l'Allemagne et l'Afrique du Sud. Deux créations mondiales ont été présentées à Genève: *Le Songe d'une nuit d'été*, musique de Felix

Mendelssohn, et *Mémoire de l'ombre* sur des musiques de Gustav Mahler.

Les **récitals** connaissent un succès croissant : trois des sept récitals programmés ont affiché complet, tous les autres ont dépassé la jauge de 1'000 places. Ils ont permis aux spectateurs de rencontrer des artistes d'exception à l'issue de chaque concert, grâce à une séance de dédicaces. Les récitals sont aussi des événements privilégiés pour tisser des liens avec les mécènes.

Au cours de la saison 2013 - 2014, le Grand Théâtre a apporté une contribution lyrique et chorégraphique à plusieurs événements marquants la vie politique et culturelle genevoise et suisse. Dans le cadre des festivités du **bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération helvétique**, il a organisé un festival consacré à la danse suisse, *Helveticdance*. Durant près d'une semaine, le Ballett Zürich, le Ballett Basel, le Béjart Ballet Lausanne et le Ballet du Grand Théâtre ont présenté quelques-unes de leurs chorégraphies. Le Béjart Ballet Lausanne s'est produit à cette occasion pour la première fois de son histoire à Genève. A l'occasion du **150^e anniversaire des relations diplomatiques helvético-japonaises**, le Grand Théâtre a accueilli pour la première fois, le 3 juillet 2014, un spectacle de danse et de théâtre musical traditionnel japonais Joruri - Kabuki. Le 22 juin 2014, la salle de la place de Neuve a été prise d'assaut dès l'ouverture pour la **Fête de la musique**, avec un programme porté par le Chœur du Grand Théâtre. Les 4 et 5 avril 2014, les ateliers du Grand Théâtre ont ouvert leurs portes pour les **Journées européennes des métiers d'art**.

Le Grand Théâtre et, par conséquent, la Ville de Genève, rayonne au-delà des frontières cantonales. Des journaux prestigieux comme la NZZ, la *Süddeutsche Zeitung*, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, *La Libre Belgique*, *El Pais*, *Le Monde* et *Le Figaro* ont consacré des articles à l'institution. Des chaînes radios et télévision en France, Italie et Allemagne ont ouvert leurs ondes au Grand Théâtre, comme toutes les chaînes suisses. Les vidéos autour des productions du Grand Théâtre postées sur YouTube ont été vues 90'000 fois en une année.

Le Grand Théâtre a poursuivi son **programme pédagogique** permettant de faire connaître à des élèves entre 10 ans et 17 ans, et ceci dans des conditions optimales, le monde de l'opéra et du ballet. Durant cette saison, plus de 1'000 élèves ont participé à des parcours pédagogiques, environ 1'150 élèves ont visité les ateliers, 1'142 élèves et 114 enseignants ont assisté à des représentations scolaires et 1'105 élèves ont pu suivre les répétitions générales. Toujours dans le cadre de ce programme, le Grand Théâtre a mis sur pied 126 ateliers de formation au chant, à la danse, à la mise en scène et à la scénographie. Pour la tranche d'âge des 18-30 ans, le Grand Théâtre a développé un club **jeunes publics** appelé Labo-M et privilégié les réductions tarifaires. Durant la saison 2013 - 2014, 180 jeunes ont rejoint ce club et 5'641 billets ont été attribués à prix réduit.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

Le 20 mai 2014, le Conseil municipal a voté, à une très large majorité, un crédit de 62,7 millions de francs affectés à la **rénovation du Grand Théâtre de Genève**. Ces travaux s'imposent en raison de la vétusté du bâtiment et des nécessités de préservation du patrimoine, mais également pour mettre l'édifice aux normes légales, tant pour la sécurité des employés-es que pour le confort des spectateurs-trices. La Fondation du Grand Théâtre est extrêmement reconnaissante envers les autorités municipales de ce vote qui permettra de financer une rénovation d'envergure depuis la réouverture en 1962, suite à l'incendie de 1951.

Pendant la durée de ces travaux indispensables, le Grand Théâtre doit pouvoir poursuivre ses activités. La recherche d'une **installation provisoire** a dès lors été entreprise sur deux plans: d'une part pour déterminer le type de structure provisoire à créer, et d'autre part pour trouver son emplacement. Suite à des recherches exhaustives et à des analyses financières poussées, le choix s'est porté sur l'acquisition des structures démontables du Théâtre Éphémère de la Comédie-Française qui avait hébergé les spectacles de l'institution en 2012 pendant sa rénovation. **Le 3 mars 2014**, cinq jours après un premier vote décisif du Conseil municipal pour la rénovation du Grand Théâtre, l'acte d'acquisition de cette structure démontable a été signé à Paris par la Fondation du Grand Théâtre qui en est devenue propriétaire. La structure sera démontée, transformée pour l'adapter aux besoins de l'opéra et remontée à Genève, en bordure de la Place des Nations pour prendre, pendant deux ans, le nom de **L'Opéra des Nations, opéra éphémère**. Les coûts de l'opération seront couverts

par des dons de mécènes et des fonds tiers. L'Opéra des Nations dotera le Grand Théâtre de Genève d'un outil de travail temporaire ce qui lui permettra de sauvegarder des emplois, de préserver et d'élargir son public, ainsi que d'apporter une contribution à la vie culturelle sur la rive droite de la ville, au cœur du quartier international de Genève. Parmi toutes les options étudiées pour héberger les spectacles du Grand Théâtre pendant la fermeture du bâtiment de la place de Neuve, la solution choisie est celle qui est la plus avantageuse pour les budgets publics et pour les résultats des saisons.

Le 25 mars 2014, la Ville de Genève, la République et Canton de Genève, l'Association des communes genevoises, le Cercle du Grand Théâtre et la Fondation du Grand Théâtre ont présenté au public le résultat d'un **mandat d'étude donné à la société Actori sur l'avenir du Grand Théâtre**. Cette étude comparative avec trois autres maisons d'opéra (Zurich, Bruxelles et Barcelone) a porté sur les dimensions artistiques et financières ainsi que sur la gouvernance afin de dégager des recommandations pour l'avenir de l'institution. Les objectifs suivants ont été définis:

- a) renforcer le partenariat public et augmenter les sources de financement public, afin de permettre au Grand Théâtre de maintenir la qualité artistique d'une scène de référence;
- b) fidéliser les mécènes et augmenter les apports privés par le biais du sponsoring, dans un cadre transparent et professionnel;
- c) développer l'offre artistique pour les jeunes et mettre en place des activités pédagogiques et de médiation hors les murs, afin d'attirer de nouveaux publics, de fidéliser les spectateurs actuels et de préparer la relève;
- d) renforcer l'ouverture sur la cité et les collaborations avec les partenaires locaux et régionaux (compagnies de danse, ensembles musicaux et manifestations comme la Fête de la danse ou la Fête de la musique);

- e) augmenter le nombre de représentations par production, afin d'augmenter les recettes et la valeur ajoutée culturelle de l'institution. Il convient cependant de garder à l'esprit qu'il existe des limites, notamment celles imposées par le nombre de services que l'Orchestre de la Suisse Romande peut fournir au Grand Théâtre;
- f) développer et dynamiser les activités de marketing, dans le but de fidéliser les visiteurs ponctuels et d'attirer de nouveaux visiteurs.

La volonté du Conseil d'Etat de participer au financement du Grand Théâtre dès 2015 constituera une étape importante dans la réalisation du premier de ces objectifs. Un groupe de pilotage a été mis en place par la Ville de Genève pour réaliser les recommandations du rapport Actori. Ces recommandations ont d'ores et déjà été prises en considération par le Grand Théâtre dans le cadre de ses ressources financières et humaines.

Genève, le 10 octobre 2014

OPÉRAS

Spectacle	Lieu	Jauge	Nb	Jauge totale	Servitudes
Le Nozze di Figaro	GTG	1'512	6	9'072	142
Sigurd	VH	1'470	3	4'410	0
Die Walküre	GTG	1'512	4	6'048	108
La Chauve Souris	GTG	1'512	8	12'096	140
Siegfried	GTG	1'512	4	6'048	107
Nabucco	GTG	1'512	8	12'096	360
Götterdämmerung	GTG	1'512	4	6'048	119
RING Das Rheingold	GTG	1'512	2	3'024	49
RING Walküre	GTG	1'512	2	3'024	31
RING Siegfried	GTG	1'512	2	3'024	31
RING Götterdämmerung	GTG	1'512	2	3'024	31
La Wally	GTG	1'512	6	9'072	141
Total opéras		18'102	51	76'986	1'259

BALLETS

Spectacle	Lieu	Jauge	Nb	Jauge totale	Servitudes
Le songe d'une nuit d'été	GTG	1'512	5	7'560	245
Mémoire de l'ombre	BFM	985	8	7'880	74
Ballet du Kremlin	GTG	1'512	1	1'512	0
GLORY	BFM	985	1	985	15
NOTATIONS	BFM	985	1	985	14
BEJART BALLET LAUSANNE	BFM	985	2	1'970	21
ABSOLUT DANSA	BFM	985	1	985	16
Total ballets			19	21'877	385

Abo	Billets y. c. Invités	Places occupées	Places dispo	Taux d'occupation	
4'358	4'535	9'035	37	100%	Le Nozze di Figaro
3'222	486	3'708	702	84%	Sigurd
3'153	2'533	5'794	254	96%	Die Walküre
4'028	6'838	11'006	1'090	91%	La Chauve Souris
2'875	2'320	5'302	746	88%	Siegfried
4'684	6'910	11'954	142	99%	Nabucco
2'831	1'922	4'872	1'176	81%	Götterdämmerung
1'740	337	2'126	898	70%	RING Das Rheingold
1'805	355	2'191	833	72%	RING Walküre
1'813	250	2'094	930	69%	RING Siegfried
1'869	491	2'391	633	79%	RING Götterdämmerung
4'342	2'626	7'109	1'963	78%	La Wally
36'720	29'603	67'582	9'404	88%	Total opéras

Abo	Billets y. c. Invités	Places occupées	Places dispo	Taux d'occupation	
3'569	2'980	6'794	766	90%	Le songe d'une nuit d'été
2'820	3'012	5'906	1'974	75%	Mémoire de l'ombre
0	1'513	1'513	-1	100%	Ballet du Kremlin
375	559	949	36	96%	GLORY
333	536	883	102	90%	NOTATIONS
1'396	594	2'011	-41	102%	BEJART BALLET LAUSANNE
414	404	834	151	85%	ABSOLUT DANSA
8'907	9'598	18'890	2'987	86%	Total ballets

RÉCITALS

Spectacle	Lieu	Jauge	Nb	Jauge totale	Servitudes
Mariinsky Académie	GTG	1'500	1	1'500	0
Solfe Isokoski	GTG	1'500	1	1'500	0
Léo Nucci	GTG	1'500	1	1'500	0
Ferrucci Furlanetto	GTG	1'500	1	1'500	0
Lawrence Brownlee	GTG	1'500	1	1'500	0
Jonas Kaufmann	GTG	1'500	1	1'500	0
Anna Caterina Antonacci	GTG	1'500	1	1'500	0
Total récital			7	10'500	0

AUTRES SPECTACLES

Spectacle	Lieu	Jauge	Nb	Jauge totale	Servitudes
Siegfried ou ...	GTG	1'200	3	3'600	0
Delusion of the Fury	BFM	985	2	1'970	24
The last Victim	GTG	1'500	1	1'500	2
Le Cas Wagner	GTG	7'00	4	2'800	0
Total autres spectacles			10	9'870	26

Total général			87	119'233	1'670
----------------------	--	--	----	---------	-------

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
 Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

4525

Abo	Billets y. c. Invités	Places occupées	Places dispo	Taux d'occupation	
1'148	303	1'451	49	97%	Mariinsky Académy
861	162	1'023	477	68%	Soile Isokoski
1'038	269	1'307	193	87%	Léo Nucci
852	178	1'030	470	69%	Ferrucci Furlanetto
1'149	184	1'333	167	89%	Lawrence Brownlee
0	1'524	1'524	24	102%	Jonas Kaufmann
991	248	1'239	261	83%	Anna Caterina Antonacci
6'039	2'868	8'907	1'593	85%	Total récital

Abo	Billets y. c. Invités	Places occupées	Places dispo	Taux d'occupation	
75	1'988	2'063	1'537	57%	Siegfried ou ...
291	1'119	1'434	536	73%	Delusion of the Fury
0	1'514	1'516	-16	101%	The last Victim
432	4'114	4'546	1'746	162%	Le Cas Wagner
798	8'735	9'559	311	97%	Total autres spectacles

52'464	50'804	104'938	14'295	88%	Total général
--------	--------	---------	--------	-----	----------------------

STATISTIQUE DU PERSONNEL

PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION :
128 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 95.75)

DIRECTION GÉNÉRALE (1)

Directeur général*

SECRETARIAT GÉNÉRAL (1)

Secrétaire général*

TECHNIQUE (1)

Directeur technique*

ARTISTIQUE (125)

Dramaturge et conseiller artistique
 Assistant dramaturge 90%

Jeune Troupe (3)

Solistes (3)

Chœur (44)

Cheffe des chœurs

Assistant de la cheffe des chœurs

Pianiste répétiteur

Choristes (41)

Ballet (31)

Directeur du ballet

Adjoint du directeur du ballet

Coordinatrice administrative

Maîtres de ballet (2)

Pianiste

Directeur technique du ballet

Régisseur lumières

Régisseur plateau 80%

Danseur-euse-s (22)

Production artistique (6)

Responsable de production artistique

Assistante à la production artistique et responsable
 figuration

Pianistes, chef de chant (2)

Régisseuse générale

Régisseur de scène

Marketing et communication (39)

Responsable marketing et communication 80%

Adjoint et Responsable Presse

Responsable éditions et création visuelle

Concepteur communication web

Personnel d'accueil (35)

* Membre du Comité de direction

**PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENÈVE (FONCTIONNAIRES/
 AUXILIAIRES FIXES) : 190 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 172.95)**

DIRECTION GÉNÉRALE (1)

Adjointe administrative

ARTISTIQUE (7)

Production artistique (1)

Responsable ressources musicales 80%

Marketing et communication (5)

Assistante administrative

Assistante presse et communication

Chargée du service pédagogique

Chargé du public jeune

Archiviste 80%

Accueil du public (1)

Responsable de l'accueil des publics

TECHNIQUE (160)

Ingénieur bâtiment et sécurité

Chargée de production technique

Responsable d'entretien

Menuisier de plateau et chargé de l'entretien

Responsable logistique

Adjointe administrative

Bureau d'étude (6)

Ingénieur bureau d'étude 90%

Chargé d'étude des productions

Assistant 40%

Dessinateurs (3)

Service intérieur (7)

Huissier responsable

Huissier-ère-s (3)

Huissier 40%

Coursiers (2)

Technique de scène (3)

Adjoint directeur technique (scène)

Chefs de plateau (2)

Machinerie (26)

Chef de service

Sous-chefs (4)

Brigadiers (4)

Sous-brigadiers (3)

Machinistes (9)

Machiniste 60%

Machinistes-cintriers (2)

Machiniste-cintrier 80%

Machiniste-cintrier 60%

Son et Vidéo (5)

Chef du service

Sous-chef

Techniciens (2)

Technicien 90%

Électricité (17)

Chef du service

Sous-chefs (2)

Sous-chef opérateur lumières et informatique de scène

Coordinateur de production

Techniciens éclairagistes (3)

Techniciens éclairagistes 60% (3)

Technicienne éclairagiste 40%

Electricien

Opérateurs lumière et infor. de scène (3)

Responsable entretien électrique

Habillage (13)

Cheffe du service

Sous-cheffe

Responsable costumes Ballet/Habilleuse 70%

Habilleuse

Habilleuse 90%

Habilleur-euse-s 80% (4)

Habilleuses 60% (2)

Habilleuses 70%

Habilleuses 50%

Électromécanique (7)

Chef du service

Sous-chef

Électromécaniciens (5)

Perruques et maquillage (5)

Cheffe du service

Sous-chef

Perruquières (3)

Accessoires (10)

Chef du service

Sous-chef

Accessoiristes (5)

Accessoiristes 50% (2)

Accessoiriste 70%

ATELIERS DÉCORS (30)

Chef des ateliers décors

Assistant 60%

Magasiniers (2)

Menuiserie (8)

Chef du service

Sous-chef

Chef d'équipe

Menuisiers (4)

Menuisier 80%

Serrurerie (5)

Contremaître

Serruriers (4)

Tapiserie Décoration (7)

Chef du service

Sous-chef 80%

Tapissiers décorateurs (3)

Tapissière décoratrice 80%

Tapissière décoratrice 40%

Peinture et décoration (6)

Chef de service

Sous-chef 80%

Peintres (4)

ATELIERS COSTUMES (25)

Cheffe des ateliers costumes

Assistant-e-s 50% (2)

Assistant

Couture (15)

Responsable de fabrication

Costumière

Costumière 50%

Tailleur-e-s (2)

Couturier-ère-s (4)

Couturière 80% (2)

Couturière 75%

Couturière 70%

Couturière 50% (2)

Décoration Costumes (3)

Responsable décoration costumes 50%

Décoratrices 80% (2)

Cuir (3)

Responsable

Cordonnière 80%

Cordonnière 60%

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (22)

Finances (6)

Chef du service*

Comptable

Comptable 80%

Comptables 70% (3)

Ressources Humaines (5)

Responsable RH - juriste*

Assistante

Gestionnaire

Gestionnaire 90%

Gestionnaire 60%

Informatique (3)

Chef du service

Administrateurs informatique et télécoms (2)

Billetterie (4)

Responsable billetterie et dév. commerciale ad-intérim

Collaboratrices billetterie (3)

Restauration (4)

Chef du service

Cuisinier

Collaborateur-trice-s restauration (2)

*Membre du Comité de direction

**APPRENANT-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI :
35 COLLABORATEURS**

Apprenti-e-s (6)

CFC Automaticien-nne (1)
CFC Graphiste (1)
CFC Technicien (1)
CFC Employé-e de commerce (1)
CFC Cordonnier-ère (1)
CFC Peintre en décors de théâtre (1)

Stagiaires (26)

Stage de maturité professionnelle (1)
Stage de fin d'étude : (2)
Stage découverte : (23)

**Collaborateur-trice-s en programme
d'occupation temporaire (3)**

Archives (2)
Décors (1)

**PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION :
127 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

**PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION :
296 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **776 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2013-2014.

À ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres.

Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

BILAN ET COMPTES 2013-2014

Suite à la mise en place du plan comptable des collectivités publiques, la clôture des comptes 2013/2014 permet, dès cette année, une comparaison pluriannuelle effective des chiffres.

RESULTAT

La bonne maîtrise des coûts durant la saison 13-14, en dépit d'une programmation ambitieuse, a permis une croissance modérée du total des charges d'une année sur l'autre de +4,7% et limité le dépassement budgétaire à moins de 1% (+0,7%).

Du côté des produits, l'excellent résultat de la billetterie +6,4% (CHF 619k) d'une année sur l'autre couplé à l'augmentation du mécénat/sponsoring de plus de 20% (+21,4%) ont amenés une croissance des revenus de +5,3% d'une année sur l'autre et de +1,2% par rapport au budget. Sans le soutien supplémentaire pour le RING Wagner, le mécénat sponsoring a augmenté de +9,6% et les revenus totaux de +3,9%.

La saison se termine avec un excédent de CHF 159'629, qui vient augmenter le fond de réserve qui clôt ainsi la saison avec un solde de CHF 184'242, soit 1,7% du total de la dernière subvention Ville de Genève versée.

CHARGES

30 Charges de personnel

3011 Personnel temporaire

Les économies budgétaires réalisées sur ce poste de plus de CHF 350k (CHF 358K) sont principalement liées à une gestion particulièrement rigoureuse de l'emploi de temporaires pour les spectacles, moins CHF 224k, ainsi que l'utilisation plus parcimonieuse du personnel de salle représentant CHF 134k d'économie.

302 Personnel artistique

En croissance de plus de 10% (+10,4%) ou CHF 1'251k depuis la saison dernière, cette augmentation est principalement liée à la programmation artistique et au nombre de levers de rideau supplémentaires +6 par rapport à 2012-2013. Cette rubrique enregistre également un boni budgétaire de près de MCHF 1,5 (CHF 1'441k). Cette économie à elle seule représente près de 60% du total des économies du poste Charges de Personnel.

31 Biens services et marchandises

3111 Acquis. Machines, Outillages, Mobilier et Equipmt

Bien qu'en diminution comparée à la saison précédente (-CHF 307k) cette nature présente un dépassement budgétaire de près de CHF 500k (CHF 478k). Dépassement essentiellement lié à l'achat d'équipements nécessaires aux productions des spectacles du RING. Cependant ces investissements permettront de limiter les acquisitions sur les saisons futures.

Ces dépenses ont été compensées au niveau budgétaire par les économies réalisées sur la nature **3136 Achats Matériel et Fournitures pour Productions** par une économie budgétaire de CHF 471k.

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
 Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

3171 Défraiements, Frais Voyages & Hébergements - Personnel invité.

Ce poste se décompose, selon les postes, de la manière suivante :

Sigurd	CHF 37'200	4%
Les Noces de Figaro	CHF 42'264	4%
La Chauve-souris	CHF 35'061	3%
Nabucco	CHF 75'771	8%
La Wally	CHF 13'158	1%
Siegfried (Enfants)	CHF 65'177	7%
Ballets I & II	CHF 96'692	10%
Ballets invités	CHF 28'173	3%
Récitals	CHF 17'373	2%
Divers	CHF 553'760	57%
°°Cycle RING (toutes Prod.)	CHF 976'218	100%

** Die Walküre 139k, Siegfried 142k, Götterdämmerung 193k, Cycle RING 80k

PRODUITS

4340, 4341, 4342 *Produits de la Billetterie*

De bonne augure, en dépit d'un écart budgétaire négatif de CHF 301k (-2.8%) de la Billetterie, cette dernière a terminé la saison, pour la deuxième saison consécutive, avec des recettes en augmentation: +CHF 619k par rapport à 2012-2013, soit +6.4% pour atteindre CHF 10'355k.

Cumulativement les revenus de la Billetterie ont augmenté de CHF 1'328k durant les deux dernières saisons.

4355 *Ventes/locations Productions, Produits Coproduction*

Cette rubrique enregistre une augmentation de près de CHF 300k d'une année sur l'autre, CHF 445k en 2013-2014 contre CHF 154k en 2012-2013. A noter la vente de la Production « Le Barbier de Séville » à l'Opéra de Paris pour CHF 200k. Les produits de coproductions ont rapportés quant à eux CHF 186k et les locations CHF 59k.

4620 *Subventions Ville de Genève*

Depuis la saison 2012/2013 les subventions de la Ville de Genève intègrent l'ensemble des différents éléments des saisons précédentes en un seul montant y compris la garantie de déficit. Elles sont versées en 2 fois durant la saison, 50% en juillet et 50% en janvier. La Subvention Ville de Genève pour l'année civile 2013 de CHF 10'666'819 a été reconduite pour l'année civile 2014 sans indexation. La subvention des ACC de CHF 2'500'000 a également été reconduite pour le même montant.

469 *Autres subventions et Allocations*

En ne tenant pas compte du soutien supplémentaire pour le RING, cette rubrique a augmenté de près de 10% (9,4%) d'une année sur l'autre. Elle enregistre également un excédent budgétaire de 4,1% ou CHF 183k. A lui seul, le Cercle du Grand Théâtre a contribué pour près de MCHF 2,5 (CHF 2'498k), représentant 53% du total de la rubrique de MCHF 4,7.

Il est à mentionner que les contreparties demandées par les sponsors sont toujours plus importantes et diminuent ainsi nos « marges » sur leurs contributions.



Tél. 022 322 24 24
Fax 022 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 24
1219 Genève Châtelaine

Au Conseil de Fondation du

Grand Théâtre de Genève
Genève

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
des comptes annuels 2013/2014**

(période du 1.7.2013, au 30.06.2014)

le 15 août 2014
12264/21507761/21-4

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre



Tél. 022 322 24 24
Fax 022 322 24 00
www.bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 24
1219 Genève Châtelaine

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de Fondation du**

Grand-Théâtre de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, mouvements du fonds de réserve et annexe) du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts de la fondation.

Genève, le 15 août 2014

BDO SA

Nigel Le Masurier
Expert-réviseur agréé
(Auditeur responsable)

pp Yassine Boussakouk
Expert-réviseur agréé

Annexes
Comptes annuels

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

4539

Grand Théâtre de Genève, Genève

Bilan au 30 juin 2014

Actif			
	Notes	2013/2014	2012/2013
Actif circulant		CHF	CHF
<u>Liquidités</u>			
Caisses		230'592.09	167'812.17
La Poste		143'960.58	92'807.50
Banques	10	3'515'230.33	2'156'293.62
		<u>3'889'783.00</u>	<u>2'416'913.29</u>
<u>Autres créances</u>			
Débiteurs	3	1'336'066.87	653'050.72
Frais sur spectacles futurs	2.2	978'127.11	1'180'851.29
Actifs transitoires		737'764.54	319'597.03
Actif transitoire Projet Opéra Nations	2.5 / 11	1'540'608.79	0.00
		<u>4'592'567.31</u>	<u>2'153'499.04</u>
<u>Stocks</u>			
Stocks de matériel	2.4	<u>59'668.78</u>	<u>71'466.46</u>
<u>Autres actifs circulants</u>	2.3		
Titres, placements et liquidités - Fonds de solidarité	4	2'013'086.78	2'005'703.14
Titres, placements et liquidités - Fonds de réserve	4	278'253.84	279'154.02
Titres, placements et liquidités - Fonds libres		6'254.00	6'251.00
		<u>2'297'594.62</u>	<u>2'291'108.16</u>
Total de l'actif		<u>10'839'613.71</u>	<u>6'932'986.95</u>

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

Grand Théâtre de Genève, Genève

Bilan au 30 juin 2014

Passif			
	Notes	2013/2014	2012/2013
<u>Fonds étrangers</u>		CHF	CHF
<u>Dettes résultant d'achat ou de prestations</u>			
Fournisseurs		<u>1'826'974.58</u>	<u>912'590.13</u>
<u>Autres dettes à court terme</u>			
Chèques à payer		3'376.45	4'920.35
Frais dus à la ville de Genève		9'344.30	13'165.75
Abonnements et produits saisons futures	2.1 / 6	4'772'218.00	2'306'435.50
Autres créanciers, passif transitoire et provisions	7	1'562'019.21	1'435'868.80
Passif transitoire Projet Opéra Nations	2.1 / 11	200'000.00	0.00
		<u>6'546'957.96</u>	<u>3'760'390.40</u>
<u>Fonds</u>			
Fonds de solidarité	4	<u>2'281'439.31</u>	<u>2'235'393.09</u>
Total des Fonds étrangers		<u>10'655'371.85</u>	<u>6'908'373.62</u>
<u>Fortune</u>			
Fonds de Réserve		24'613.33	63'834.27
Résultat de l'exercice		<u>159'628.53</u>	<u>(39'220.94)</u>
		<u>184'241.86</u>	<u>24'613.33</u>
Total du Passif		<u>10'839'613.71</u>	<u>6'932'986.95</u>

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

4541

Grand Théâtre de Genève, Genève

Compte de profits et pertes 2013/2014

	Notes	2013/2014 (01/7/13 au 30/6/14) CHF	2012/2013 (01/7/12 au 30/6/13) CHF
Produits d'exploitation			
Recettes brutes des spectacles		10'354'785.82	9'735'542.86
Autres recettes d'exploitation		4'827'548.26	3'947'663.80
Apports extérieurs	8	3'583'143.00	2'992'477.92
Subvention Ville de Genève		10'664'242.00	10'820'984.00
Subvention Fonds équipement communal		2'500'000.00	2'500'000.00
Subventions Ville de Genève spécifiques	5	38'070.00	152'624.02
Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)		3'184'534.00	3'184'534.00
Total des Produits		35'152'323.08	33'333'826.80
Charges d'exploitatin			
Frais directs d'exploitation	9	16'264'390.75	13'831'557.27
Frais généraux d'exploitation et administration	9	15'547'910.10	16'423'868.28
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève		3'184'534.00	3'184'534.00
Total des Charges		34'996'834.85	33'439'959.55
Résultat d'exploitation		155'488.23	-106'132.95
Produits sur exercices antérieurs		4'140.30	66'912.01
Résultat intermédiaire		159'628.53	(39'220.94)
Résultat à verser au fond de réserve		159'628.53	(39'220.94)

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

Grand Théâtre de Genève, Genève

Bilan au 30 juin 2014

Mouvements du Fonds de réserve

	<u>2012/2013</u>	Notes	<u>2012/2013</u>
	CHF		CHF
Fonds de réserve au 01/07	24'613.33		63'834.27
Résultat de l'exercice	159'628.53		(39'220.94)
Fonds de réserve au 30/06	<u><u>184'241.86</u></u>		<u><u>24'613.33</u></u>

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2014

1. Activité

Le Grand Théâtre de Genève est une fondation d'intérêt communal public dont l'objet est artistique et culturel. La fondation a pour but d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique.

2. Principaux principes comptables appliqués

2.1 Comptabilisation des différents revenus

Le Grand Théâtre de Genève enregistre les revenus liés à chaque spectacle durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés.

Ce principe sera également appliqué au « Projet Opéra Nations » (cf. Point 11).

Les donations, quant à elles, sont comptabilisées dès que le Grand Théâtre de Genève a été notifié du don.

2.2 Coûts liés à la création de nouvelles productions

Le Grand Théâtre de Genève enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif du bilan en tant que "Frais sur spectacles futurs" et sont enregistrés comme charges dans le compte de profits et pertes lorsque le spectacle en question est terminé.

2.3 Titres

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

2.4 Stocks de matériel

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2.5 Immobilisations

Le matériel, y compris l'informatique, le mobilier, les instruments de musique et les costumes sont immédiatement passés en charges lors de leur achat ou de leur fabrication.

Exception faite du « Projet Opéra Nations » pour lequel l'ensemble des coûts liés seront immobilisés jusqu'au début de l'exploitation, puis amortis durant la période d'utilisation (cf. Point 11).

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2014 (suite)

3. Débiteurs

Ce poste se détaille comme suit :	2013/2014 CHF	2012/2013 CHF
Ville de Genève	75'853	91'764
Etat de Genève (DIP)	120'000	120'000
Débiteurs Suisses & Etrangers (CHF)	267'369	24'965
Débiteurs Etrangers (EUR)	152'865	162'740
Débiteurs Rodrigue saison future	641'903	183'102
Débiteurs Rodrigue	4'497	28'866
Cartes de crédit, Internet à recevoir	19'378	11'093
Avances sur salaires et sur frais	47'275	22'783
Impôt anticipé	6'927	7'738
	1'336'067	653'051

4. Fonds de solidarité :

Le Fonds de solidarité du Grand Théâtre de Genève est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagés par le Grand Théâtre de Genève.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales et jusqu'en 1995 également par les revenus des placements du Fonds. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du Grand Théâtre de Genève. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève en date du 28 février 2014. La fortune du Fonds dont le seuil minimal est de CHF 500'000.-, est plafonnée à hauteur de CHF 1'000'000.-. Tout dépassement du plafond permet au Conseil de Fondation d'ordonner le versement en totalité ou en partie de la part excédentaire au crédit du Fonds de réserve du Grand Théâtre de Genève.

<u>Mouvement du Fonds :</u>	2013/2014 CHF	2012/2013 CHF
Solde passif au 01.07	2'235'393	2'196'773
<u>Entrée de fonds</u>		
Revenu nets des placements	12'804	15'983
Ajustement de la valorisation des titres	(5'531)	3'571
Retenues sur cachets artistes	61'886	52'440
Sabots de Noël	20'605	14'496
<u>Sorties de Fonds</u>	(43'718)	(47'870)
Solde passif au 30.06	2'281'439	2'235'393

Le Fonds de solidarité ainsi que le Fonds de réserve sont couverts par des titres, des placements et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 2'291'341 (2012/2013: CHF 2'284'857).

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2014 (suite)

5. Subvention Ville de Genève reçue d'avance

Pour mémoire, dès l'année civile 2012, la subvention de la Ville de Genève pour les musiciens supplémentaires de même que la garantie de déficit sont intégrées à la subvention principale.

Pour la saison 2013/2014, le montant de CHF 38'070 figurant au compte de profits et pertes 2013/2014 sous la rubrique «Subventions Ville de Genève spécifiques» se compose d'une subvention en nature (Gratuité location Victoria Hall – Production Sigurd) de CHF 23'200, d'une autre subvention en nature de CHF 6'870.- pour la location de l'espace de stockage (Rue Bovy-Lysberg) pour la production du RING et d'une subvention extraordinaire de CHF 8'000.- pour les Concerts du Dimanche au Victoria Hall (Choristes supplémentaires).

6. Abonnements et produits saisons futures

Ce poste se détaille comme suit :	2013/2014 CHF	2012/2013 CHF
Abonnements saison future	3'909'082	1'812'571
Bons cadeaux	135'441	133'358
Recettes publicité saison future	114'000	61'300
Sponsoring (Système de captation)	267'775	0
Sponsoring (Porgy and Bess)	150'000	0
Sponsoring (I Capuleti e i Montecchi)	50'000	0
Sponsoring (LE RING Wagner)	0	126'500
Sponsoring Pédagogie	125'000	125'000
Produits divers d'avance	20'920	47'707
	<u>4'772'218</u>	<u>2'306'436</u>

7. Autres créanciers, passifs transitoires et provisions

Ce poste se détaille comme suit :	2013/2014 CHF	2012/2013 CHF
Autres créanciers	501'127	236'517
Charges à payer	791'987	980'497
Provision informatique	66'000	15'000
Provision système de contrôle interne	15'000	15'000
Provision pour pertes sur débiteurs	88'456	91'056
Autres provisions	99'449	97'799
	<u>1'562'019</u>	<u>1'435'869</u>

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2014 (suite)

8. Apports extérieurs

Ce poste se détaille comme suit :	2013/2014 CHF	2012/2013 CHF
Dons et legs	24'643	33'163
Mécénat Cercle du Grand Théâtre de Genève	2'230'000	1'819'500
Mécénat divers	625'000	700'000
Sponsors	703'500	439'815
	<u>3'583'143</u>	<u>2'992'478</u>

9. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2013/2014 se montent à CHF 19'785'510 (2012/2013 : CHF 18'483'770).

10. Actifs bloqués

Au 30 juin 2014, un montant de CHF 122'104 (2012/2013 : CHF 122'356) est bloqué auprès d'un établissement bancaire. Il se compose des éléments suivants :

	2013/2014 CHF	2012/2013 CHF
Garantie de loyer BRIX (E.Kammacher)	75'237	75'300
Garantie en faveur de la CCI - Genève	44'525	44'716
Garantie de loyer	2'342	2'340
	<u>122'104</u>	<u>122'356</u>

11. Projet Opéra Nations

Au 30 juin 2014, un montant de CHF 1'540'609 à l'actif et CHF 200'000 au passif représentent respectivement les dépenses et les recettes enregistrées durant la saison 2013-2014 concernant la construction de l'Opéra des Nations (construction éphémère) où se déroulera les spectacles du Grand Théâtre durant la période de rénovation des locaux existants. La période sera de 2 ans et s'étalera entre février 2016 et février 2018.

12. Assurances

Les biens appartenant au Grand Théâtre de Genève, soit les biens meubles (décors, teintures, meubles et costumes), sont assurés auprès de la Ville de Genève pour une somme de CHF 19'481'500 (2012/2013 : CHF 19'481'500).

Grand Théâtre de Genève, Genève

Notes relatives aux états financiers au 30 juin 2014 (suite)

13. Litiges en cours

Le Grand Théâtre de Genève fait face à trois procédures judiciaires en cours, soit :

- une procédure avec un soliste Thomas J. Mayer (Production Rheingold).
- Une procédure avec un ancien employé temporaire M P. Szigethy
- un litige avec « Shen Yun Performing Arts Foundation ».

14. Evaluation des risques

Au cours de ses séances, le Conseil de Fondation examine régulièrement la situation financière du Grand Théâtre de Genève et évalue les risques notamment sous l'angle santé et sécurité.

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE RÉSULTAT 1.7.2013 - 30.06.2014

BCF 15.08.2014
CF 29.08.2014

	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Ecarts vs. BUD	Comptes 2012/2013
3	charges (sans imputations internes)	31'552'547	-31'812'301	259'754	-30'255'426
4	produits (sans imputations internes)	31'552'547	31'971'929	419'382	30'216'205
	PERTES & PROFITS		159'629	159'629	-39'221
3	COMPTES DE CHARGES	34'737'081	-34'996'835	259'754 100.7%	-33'439'960
30	Charges de Personnel	22'220'597	-19'785'510	-2'435'087 89.0%	-18'483'770
300	Jetons de présence	165'000	-163'344	-1'656 99.0%	-162'933
301	Salaires & Traitements	4'349'700	-3'561'501	-788'199 81.9%	-3'583'026
3010	Personnel permanent	2'276'480	-1'832'024	-444'456 80.5%	-1'795'188
3011	Traitement personnel temporaire & Pers. Invité	1'970'000	-1'611'553	-358'448 81.8%	-1'693'971
3012	Traitement Stagiaires & Apprenants	20'000	-954	-19'046 4.8%	-1'379
3014	Primes & Indemnités	83'220	-116'971	33'751 140.6%	-92'488
302	Personnel artistique	14'729'140	-13'288'393	-1'440'747 90.2%	-12'037'701
3020	Traitement Personnel artistique	6'789'780	-6'426'997	-362'783 94.7%	-6'561'815
3021	Traitement Personnel artistique temporaire	125'000	-60'164	-64'836 48.1%	-35'913
3024	Pers.Artistique - Primes & Indemnités de foncti	477'100	-394'707	-82'393 82.7%	-565'917
3025	Traitement Personnel Artistique de Spectacle	7'337'260	-6'406'525	-930'735 87.3%	-4'874'056
302510	Cachet Metteurs en Scène (y c.Assist.)	564'700	-437'050	-127'650 77.4%	-217'096
302520	Cachet Chefs d'Orchestres (y c.Assist.)	889'000	-801'885	-87'115 90.2%	-601'200
302530	Cachet Chorégraphes (y c.Assist.)	211'000	-126'563	-84'438 60.0%	-144'672
302540	Cachet Artistes & Solistes	4'005'260	-3'735'585	-269'675 93.3%	-3'112'240
302550	Cachet Maîtres d'oeuvre (Scénogr.Costum.	1'111'900	-617'000	-494'900 55.5%	-434'965
302560	Traitement Choeur auxiliaire	250'000	-204'459	-45'541 81.8%	-61'298
302565	Traitement Musiciens auxiliaires		-44'983	44'983	-17'730
302580	Traitement Danseurs Surnuméraires		-72'854	72'854	-67'000
302590	Traitement Figurants	305'400	-366'146	60'746 119.9%	-217'855
303	Assurances sociales	1'103'028	-1'073'336	-29'693 97.3%	-985'186
3031	Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG	716'069	-666'879	-49'189 93.1%	-634'491
3032	Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage	136'273	-128'201	-8'072 94.1%	-123'047
3033	Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité	6'173	-5'129	-1'044 83.1%	-5'124
3034	Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALF)	241'689	-261'371	19'682 108.1%	-213'676
3035	Ch.sociales - Fonds formation professionnelle	2'824	-4'525	1'701 160.2%	-4'992
3038	Ch.sociales s/provisions Salaires & Indemnités		-7'230	7'230	-3'855
304	Caisse de pension et de prévoyance	1'075'359	-924'921	-150'438 86.0%	-953'896
305	Assurance maladie et accidents	510'370	-429'760	-80'610 84.2%	-401'280
3051	Ch.sociales - Primes Ass.accidents	341'639	-241'967	-99'672 70.8%	-212'771
3052	Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (A	99'491	-122'646	23'156 123.3%	-120'535
3053	Ch.sociales - Part.assurance maladie	63'000	-60'830	-2'170 96.6%	-63'630
3054	Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès	6'240	-4'316	-1'924 69.2%	-4'344
306	Prestations en nature	40'000	-32'833	-7'167 82.1%	-26'347
3061	Equipement personnel et de sécurité	20'000	-14'295	-5'705 71.5%	-14'839
3062	Frais de repas, Réception aux collaborateurs	20'000	-18'538	-1'462 92.7%	-11'508
308	Personnel intérimaire	200'000	-272'093	72'093 136.0%	-256'504
309	Autres charges du personnel	48'000	-39'329	-8'671 81.9%	-76'898
3090	Autres Ch. du personnel hors formation	23'000	-37'388	14'388 162.6%	-75'111

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

4549

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE RÉSULTAT 1.7.2013 - 30.06.2014

BCF 15.08.2014
CF 29.08.2014

	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Ecart vs. BUD		Comptes 2012/2013
3	charges (sans imputations internes)	31'552'547	-31'812'301	259'754		-30'255'426
4	produits (sans imputations internes)	31'552'547	31'971'929	419'382		30'216'205
	PERTES & PROFITS		159'629	159'629		-39'221
3092	Formation	25'000	-1'941	-23'059	7.8%	-1'787
31	BIENS, SERVICES & MARCHANDISES	9'251'950	-12'006'942	2'754'992	129.8%	-11'759'554
310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	989'000	-1'032'473	43'473	104.4%	-936'025
3100	Fournitures de bureau	48'000	-50'670	2'670	105.6%	-45'017
3101	Frais d'impression	55'000	-63'593	8'593	115.6%	-34'146
3102	Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	10'000	-4'054	-5'946	40.5%	-5'247
3103	Impression matériel publicitaire	444'000	-404'413	-39'587	91.1%	-437'081
3104	Frais de publicité	432'000	-509'744	77'744	118.0%	-414'534
311	Achat mobilier, machines, véhicules, mat. d'éq	510'000	-991'892	481'892	194.5%	-1'395'870
3111	Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equip	320'000	-798'195	478'195	249.4%	-1'105'305
3114	Acquisition d'équipements informatiques	140'000	-193'697	53'697	138.4%	-289'305
3117	Acquisitions Eqpmts spécifiques de spectacle	50'000		-50'000		-1'260
312	Eau, Energie, Combustible	24'000	-58'012	34'012	241.7%	-20'199
313	Achat de fournitures et marchandises	2'944'900	-2'684'315	-260'585	91.2%	-2'842'884
3131	Achat de matériel et fournitures d'entretien	217'500	-313'412	95'912	144.1%	-331'497
3135	Achats/Location Production, Coproduction	50'000	-81'089	31'089	162.2%	-582'787
3136	Achats Matériel & Fournitures pour Production	2'167'400	-1'695'994	-471'406	78.3%	-1'153'444
3138	Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	425'000	-479'914	54'914	112.9%	-464'203
3138.5	Achats marchandises destinées à la vente	10'000	-4'748	-5'252	47.5%	-10'001
3139	Frais Transp. & Douane s/Achats Matériel & Ma	75'000	-109'157	34'157	145.5%	-300'951
314	Entretien des immeubles par des tiers	340'000	-395'192	55'192	116.2%	-490'059
315	Entretien d'objets mobiliers par des Tiers	158'000	-149'380	-8'620	94.5%	-143'574
3151	Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Eqp	70'000	-55'380	-14'620	79.1%	-54'958
3154	Entr.Maint.Nett. Eqpmts Informatiques & Photo	18'000	-4'261	-13'739	23.7%	-10'613
3155	Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costum	35'000	-42'889	7'889	122.5%	-36'638
3157	Entr.Maint.Nett Eqpmts spécifiques de spectac	35'000	-46'850	11'850	133.9%	-41'365
316	Loyer, fermeage, et redevance d'utilisation	1'253'710	-1'531'407	277'697	122.2%	-1'418'539
3160	Loyer Immobilier, Surfaces	878'710	-1'125'015	246'305	128.0%	-1'047'809
3161	Location Machines, Outillage, Mobilier & Equip	10'000	-55'426	45'426	554.3%	-9'814
3163	Location Véhicules motorisés		-20'564	20'564		-3'798
3164	Location Equipements Informatiques & Photco	235'000	-189'304	-45'696	80.6%	-212'257
3165	Location Equipements et matériel plateau	100'000	-115'998	15'998	116.0%	-122'802
3167	Location Instruments de musique	30'000	-25'100	-4'900	83.7%	-22'059
317	Dédommagements	1'233'760	-2'024'506	790'746	164.1%	-1'548'208
3170	Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers.Inte	525'000	-883'533	358'533	168.3%	-590'571
3171	Défraiements, Frais Voy. & Hébergmts Pers.Inv	468'400	-976'218	507'818	208.4%	-782'444
3172	Frais de réception GTG (Empl. Pers.Invité, Tier	170'360	-45'494	-124'866	26.7%	-80'223

4550

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)

Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE RÉSULTAT 1.7.2013 - 30.06.2014

BCF 15.08.2014
CF 29.08.2014

	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Ecart vs. BUD	Comptes 2012/2013
3	charges (sans imputations internes)	31'552'547	-31'812'301	259'754	-30'255'426
4	produits (sans imputations internes)	31'552'547	31'971'929	419'382	30'216'205
	PERTES & PROFITS		159'629	159'629	-39'221
3173	Frais de représentation (Invitation de tiers)	60'000	-119'262	59'262 198.8%	-94'971
318	Honoraires et prestations de services	1'758'580	-3'092'374	1'333'794 175.8%	-2'908'900
3180	Prestations de Surveillance et de Sécurité	130'000	-124'216	-5'784 95.6%	-112'305
3180.8	Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	50'000	-96'427	46'427 192.9%	-98'115
3181	Honoraires de Publications	126'780	-254'917	128'137 201.1%	-186'030
3182	Honoraires de Prestations Artistiques	452'000	-810'337	358'337 179.3%	-528'810
3183	Prestations Médicales	75'000	-76'712	1'712 102.3%	-68'358
3183.1	Autres Honoraires & Prestations de Tiers	220'000	-470'959	250'959 214.1%	-258'510
3184	Frais de communication	145'000	-172'808	27'808 119.2%	-199'186
3185	Frais d'expédition (Courrier&Transport à l'extéi	320'000	-494'478	174'478 154.5%	-488'270
3186	Primes d'assurances	82'000	-65'795	-16'205 80.2%	-72'435
3187	Frais bancaires et de recouvrement	92'000	-87'553	-4'447 95.2%	-86'272
3188	Droits d'Auteurs	55'000	-427'393	372'393 777.1%	-800'218
3189	Redevances, Taxes & Impôts	10'800	-10'780	-20 99.8%	-10'390
319	Frais divers	40'000	-47'390	7'390 118.5%	-55'296
3190	Pertes de Changes		-23'919	23'919	-20'056
3196	Autres Frais (Cotisation et Dédommagements)	40'000	-23'472	-16'528 58.7%	-35'240
330	Patrimoine financier		-19'849	19'849	-12'101
3300	Pertes s/ débiteurs		-19'849	19'849	-12'101
396	VGE charges - Location d'immeubles	3'184'534	-3'184'534	100.0%	-3'184'534
4	REVENUS	34'737'081	35'156'463	419'382 101.2%	33'400'739
420	Avoirs à vue	8'500	1'769	-6'731 20.8%	2'178
4200	Produits des Intérêts	8'500	1'769	-6'731 20.8%	2'178
421	Créances		3	3	35'746
429	Autres Revenus		21'338	21'338	16'890
4290	Gains de Changes		21'338	21'338	16'890
434	Redevances d'utilisation et prestations de serv	12'921'200	12'946'593	25'393 100.2%	11'935'752
4340	Produits de la Billeterie, Abonnements	6'140'000	5'477'008	-662'992 89.2%	4'876'903
4341	Produits de la Billeterie, Entrées	4'484'200	4'841'800	357'600 108.0%	4'824'293
4342	Produits de la Billeterie, Taxes	32'000	35'978	3'978 112.4%	34'347
4343	Produits de Repr. Externes (Tournées)	820'000	1'078'144	258'144 131.5%	756'681
4344	Produits des Droits d'Enregistrements	142'000	168'857	26'857 118.9%	147'928
4345	Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiair	165'000	196'865	31'865 119.3%	125'422
4347	Produits de la Publicité	370'000	308'260	-61'740 83.3%	457'628
4348	Produits de Restauration Buvette, Bars, Restau	768'000	839'681	71'681 109.3%	712'552
435	Ventes de marchandises	697'089	725'844	28'755 104.1%	451'454
4351	Ventes des programmes	238'000	275'597	37'597 115.8%	291'713

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

4551

GRAND THEATRE DE GENEVE

COMPTES DE RÉSULTAT 1.7.2013 - 30.06.2014

BCF 15.08.2014
CF 29.08.2014

	Désignation	Budget 2013/2014	Comptes 2013/2014	Ecart vs. BUD		Comptes 2012/2013
3	charges (sans imputations internes)	31'552'547	-31'812'301	259'754		-30'255'426
4	produits (sans imputations internes)	31'552'547	31'971'929	419'382		30'216'205
	PERTES & PROFITS		159'629	159'629		-39'221
4355	Ventes/locations Production, Produits Coprodu	454'089	445'204	-8'885	98.0%	154'000
4356	Ventes d'Articles Divers	5'000	5'043	43	100.9%	5'741
436	Dédommagements de tiers	183'600	340'063	156'463	185.2%	327'249
4361	Frais Refacturés à la clientèle		177'575	177'575		160'536
4362	Remboursement de Frais du Personnel	23'600	25'531	1'931	108.2%	41'082
4366	Remboursement des Assurances Sociales	160'000	136'957	-23'043	85.6%	125'630
439	Autres contributions	30'000	29'472	-528	98.2%	98'977
462	Communes	13'190'908	13'202'312	11'404	100.1%	13'473'608
4620	Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spect	10'690'908	10'664'242	-26'666	99.8%	10'820'984
4621	Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles		38'070	38'070		152'624
4625	Subventions des Communes (Hors VGE)	2'500'000	2'500'000		100.0%	2'500'000
469	Autres subventions et Allocations	4'521'250	4'704'536	183'286	104.1%	3'874'350
4690	Produits de Mécénat	1'630'000	380'000	-1'250'000	23.3%	430'000
4691	Produits de Sponsoring & Partenariats	1'276'250	1'624'893	348'643	127.3%	1'223'372
4692	Soutien d'organismes privés ou semi-publics	1'370'000	2'454'643	1'084'643	179.2%	1'950'978
4693	Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	245'000	245'000		100.0%	270'000
496	VGE Produits - Location d'immeubles	3'184'534	3'184'534		100.0%	3'184'534

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2015 (soir)
Proposition: comptes 2013/2014 du Grand Théâtre

COMPTES D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT (Comptes de la saison 2013/2014)					
DEPENSES (en KCHF)		FINANCEMENT (en KCHF)			
Budget Ville					Budget Ville
Personnel municipal permanent Personnel administratif et technique	23.032	37.37%	Ville de Genève par son propre budget - Charges de personnel municipal permanent et régulier, administratif, technique et autres dépenses municipales	26.636	43.23%
Autres dépenses municipales - Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes	3.604	5.85%			
Subventions relatives à des prestations en nature - Mise à disposition de locaux gratuits	3.185	5.17%	Ville de Genève par sa subvention en nature	3.185	5.17%
Personnel Fondation permanent et supplémentaire : Exploitation (technique), artistique (Chœur, ballet) administratif et direction	11.592	18.81%	Ville de Genève par sa subvention en espèces - Subvention d'exploitation et services lyriques, autres	10.664	17.30%
Frais généraux d'administration et d'exploitation : Bureau, entretien, nettoyages, publicité générale, locations, buvette, etc.	3.998	6.49%	Fonds intercommunal par sa subvention en espèces	2.500	4.06%
Ville de Genève subventions en nature & extraordinaire	.38	0.06%	Ville de Genève subventions en nature & extraordinaire	.38	0.06%
Budget de la Fondation du GTG					Budget de la Fondation du GTG
Dépenses de production (spectacles) :	16.184	26.26%	Fondation du GTG par ses recettes propres :	18.770	30.45%
- cachets d'artistes	6.746	10.95%	- recettes des spectacles	13.076	21.22%
- personnel de plateau, personnel bars et restaurant	1.447	2.35%	- autres recettes (tournées, coproductions, etc)	988	1.60%
- décors, costumes, ateliers, divers (tournées, hébergement des artistes, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, bars, buvette, etc)	7.990	12.96%	- mécénat et sponsoring	4.706	7.64%
			Couverture de déficit FTG:		
			- Résultat (Excédent)	-160	-0.26%
	TOTAL	61.633	TOTAL	61.633	100.0%
Avec son financement global de 40.523 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 65.75% des dépenses totales (61.633 KCHF), la Fondation du GTG avec ses recettes propres (18.770 KCHF), la couverture de 30.45% des dépenses totales (61.633 KCHF) et le Fonds intercommunal avec sa subvention (2.500 KCHF), la couverture de 4.06% des dépenses totales (61.633 KCHF). La Fondation fait ressortir un résultat de l'exercice positif de (0.160 KCHF), représentant -0.26% des dépenses totales.					
La Fondation du GTG avec ses recettes propres (18.770 KCHF ou 30.45%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variable : 26.26% ou 16.184 KCHF) et 4.20% des frais fixes (45.449 KCHF ou 73.74%)					

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, deux propositions de renvoi direct ont été émises: d'une part, à la commission des arts et de la culture et, d'autre part, à celle des finances. Nous voterons en deux temps sur le renvoi direct de la proposition PR-1117 dans chacune des deux commissions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté par 54 oui contre 13 non (1 abstention).

Mis aux voix, son renvoi direct à la commission des finances est refusé par 48 non contre 20 oui (1 abstention).

6. Proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2015 en vue de la constitution d'une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 3983 de la commune de Genève, section Cité, sise rue Jean-Dassier 11-15, copropriété pour moitié de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis et de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 3985, même commune et section, sise rue Jean-Dassier 11, propriété de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis, selon le plan de servitude provisoire établi par M. Wasser, ingénieur géomètre officiel, en date du 21 janvier 2015 (PR-1119).

Introduction

La paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis a déposé une requête en autorisation de construire intitulée «Transformation, agrandissement et surélévation d'un immeuble de logements pour étudiants» le 23 août 2013 (DD 106 248-2). De nombreux échanges ont eu lieu avant le dépôt de l'autorisation, entre la Ville et la paroisse, pour mettre au point le projet de construction et d'aménagement. L'autorisation de construire a été délivrée par l'Etat le 2 juillet 2014.

Le projet prévoit une rénovation du bâtiment de la paroisse et une surélévation de deux étages destinés à six appartements pour étudiants, soit la création de seize chambres.

Les deux étages construits en surélévation et la structure porteuse empièteront pour 13 m² sur la parcelle N° 3983 de Genève, section Cité, copropriété pour moitié de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis et de la Ville de Genève. Pour que ce projet soit réalisé, il est nécessaire que la Ville de Genève octroie une servitude d'empiètement sur la parcelle N° 3983 dont elle est copropriétaire pour moitié en faveur de la parcelle N° 3985, propriété de la paroisse.

Exposé des motifs**Régime foncier***Ilot Jean-Dassier*

Le projet est compris dans un îlot délimité par la rue Jean-Dassier, la rue du Jura et la rue de Lyon. L'îlot est formé de trois bâtiments comprenant une cour intérieure commune.

La parcelle N° 3983 de la commune de Genève, section Cité, forme une partie de la cour commune entre les bâtiments sis rue Jean-Dassier 11 et 15. Elle n'est pas construite et est copropriété pour moitié de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis et de la Ville de Genève.

La parcelle N° 3983 a été acquise en 1985 par la Ville en même temps que les deux parcelles voisines N°s 7115 et 7116 afin de créer du logement. D'un point de vue historique, l'îlot était initialement composé du bâtiment de la maison de paroisse construit dans les années 1920 (au 11, rue Jean-Dassier, angle rue Jean-Dassier et rue du Jura) et de l'immeuble du 15, rue Jean-Dassier construit dans les années 1855.

L'immeuble du 15, rue Jean-Dassier a été confié à la Gérance immobilière municipale pour la gestion d'appartements locatifs. La parcelle N° 7116, sise rue de Lyon 5-7, a été octroyée en droit de superficie distinct et permanent à la Coopérative de construction et d'habitation Lyon-Jura en 1994 (DDP N° 7120). La coopérative a ensuite construit un immeuble de logement en coopérative de propriétaires.

Les parcelles sont situées en zone 2 de construction.

Servitude

La parcelle N° 3983, en copropriété Ville et paroisse pour moitié, comporte une surface de 168 m². La parcelle est au bénéfice d'une servitude de distance et vue droite (registre de servitude N° 30318) non contraignante pour l'opération.

La parcelle N° 3985, sise rue Jean-Dassier 11, est propriété de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis et comporte la maison de paroisse. La parcelle a une surface de 465 m². Elle est en droit et en charge de servitudes de distance et vue droite (registre de servitude N°s 30318 et 30320).

Le projet de la paroisse prévoit la surélévation de deux étages supplémentaires. La nouvelle partie construite aux deuxième et troisième étages dépasse sur la parcelle en copropriété N° 3983 d'environ 0,9 x 14 m, soit une surface de 13 m².

La surélévation repose sur une structure porteuse composée de cinq piliers (hauteur du rez et du premier étage) et socles dont quatre sont situés sur la parcelle en copropriété N° 3983.

Une servitude d'empiètement est donc indispensable pour la réalisation du projet selon le plan de servitude provisoire établi par M. Wasser, ingénieur géomètre officiel en date du 21 janvier 2015.

Description de l'opération

Description du projet de construction et d'aménagement de la paroisse

La paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis a obtenu un don de la part de la Fondation Hans Wilsdorf afin de réhabiliter la maison de paroisse, sise rue Jean-Dassier 11 sur la commune de Genève-Cité, et optimiser ses revenus locatifs. L'atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA a été mandaté par la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis en 2009 pour conduire l'étude et développer le projet.

La Maison paroissiale de la rue Jean-Dassier, rattachée à la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis, est située à proximité des voies CFF et de la gare de Cornavin.

Dans une première phase, les architectes ont exploré la possibilité de démolir le centre actuel et de reconstruire un immeuble de logements. L'étude de mise en valeur a été soumise aux services de la Ville de Genève. Suite à l'analyse de ce dossier, considérant l'intérêt patrimonial du bâtiment existant, la forte densité en logements et le manque d'équipement collectif dans le quartier, la Ville a invité les promoteurs à élargir leur réflexion à une approche plus qualitative, à l'échelle du quartier.

Un rapport a été établi en décembre 2011 avec le Service de l'urbanisme et le Service social de la Ville de Genève. Ce rapport de diagnostic et d'analyse a inscrit le projet dans le cadre du contrat de quartier de Saint-Gervais.

Le quartier dans lequel s'insère la Maison paroissiale fait partie des zones urbaines les plus denses et les plus sensibles de la Ville. Le rapport relève que «la rue Jean-Dassier, qui relie la rue Voltaire à la rue de la Servette, accueille la permanence médicale de Cornavin, la salle de paroisse de Saint-Gervais et le Centre Espoir de l'Armée du salut (lieu de résidence de personnes en difficulté)».

La Ville a demandé que la conservation et la surélévation du bâtiment existant soient envisagées. Une nouvelle étude a ensuite été développée proposant une réhabilitation du bâti actuel et une surélévation sur deux étages comprenant des chambres destinées aux étudiants de l'HES-SO. Le projet a impliqué la coordination de plusieurs partenaires dont la Ville de Genève, la Coopérative d'habitation Lyon-Jura et les HES-SO.

Issu du diagnostic établi en phase préliminaire, le programme proposé présente une mixité d'activités. L'objectif est la création d'un centre polyvalent permettant de valoriser l'activité paroissiale dans le secteur. A ce jour, la paroisse joue en effet un rôle important dans le quartier en y organisant un certain nombre d'activités liées notamment à la culture. Il s'agit de créer et renforcer l'offre d'un lieu de rencontre et de représentations artistiques.

Le projet propose la surélévation de la partie arrière de la maison de paroisse réalisée dans les années 1920. La rénovation de la partie basse respecte les volumes d'origine.

Pendant le développement du projet, le bâtiment de la paroisse protestante N° E602 et la parcelle N° 3985 ont été portés à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés par arrêté du Conseil d'Etat du 8 septembre 2014.

Le projet prévoit la rénovation de la maison de paroisse comprenant notamment, au rez-de-chaussée et au premier étage, des bureaux, des salles de réunion, une cuisine et une salle des fêtes polyvalente équipée d'une scène et d'une cuisine. Deux entrées indépendantes sont prévues, la première côté rue Jean-Dassier à l'usage de la maison de paroisse (surmontée d'une marquise saillante d'origine, de forme arrondie) et la deuxième côté rue du Jura à l'usage des étudiants. Les deuxième et troisième étages (partie nouvelle surélevée) comprennent six appartements pouvant accueillir seize étudiants.

Ce type de logement a pour particularité de se différencier sensiblement des habitations traditionnelles, tant par la forme que la typologie et les personnes qui y résident. Cette différenciation sera judicieuse dans un quartier où la densité en bâtiment d'habitation est déjà importante. Deux grandes écoles sont présentes à proximité (HEPIA et HEAD), ce qui explique l'implication des HES-SO.

Le projet permet également de requalifier un espace extérieur jusque-là peu valorisé. Il a été développé par les architectes en concertation avec les futurs usagers. Il prévoit l'aménagement de onze racks à vélo pour l'immeuble locatif de la Ville, dix racks à vélo pour les étudiants et du mobilier composé de tables et bancs. Le mur borgne de la surélévation côté de l'immeuble de la Coopérative Lyon-Jura sera végétalisé. Le revêtement de la cour sera renouvelé, la partie qui correspond à la parcelle en copropriété sera traitée avec un revêtement de type minéral. Les entourages d'arbres seront végétalisés. Un règlement d'utilisation de la cour commune sera mis au point entre les différents usagers.

Contrepartie

La Ville et la Coopérative d'habitation Lyon-Jura ont convenu avec la paroisse que celle-ci aménagera à ses frais la cour intérieure commune de l'ilot dans le but

de créer un espace collectif de qualité. Cet espace profitera aux habitants de la Coopérative d'habitation Lyon-Jura, aux étudiants de la HES de Genève, aux membres de la paroisse et aux locataires de l'immeuble locatif de la Gérance immobilière municipale. Le montant pour l'aménagement de la cour par la paroisse a été estimé à environ 160 000 francs. L'accord a été pris sous réserve d'être entériné par le Conseil municipal.

Adéquation à l'Agenda 21

La Ville n'est pas constructrice dans ce projet. L'accord permettrait de favoriser la construction de logement pour étudiants (seize chambres). La cour commune est également revalorisée à l'usage des habitants de l'îlot.

Estimation des coûts

Aucun à la charge de la Ville de Genève. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du privé.

Délai de réalisation

La signature de l'acte notarié portant constitution de la servitude d'empiètement est prévue dès l'obtention de l'accord du Conseil municipal. Le démarrage du chantier de la paroisse protestante est prévu dès ce moment.

Budget de fonctionnement

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune variation du budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge financière.

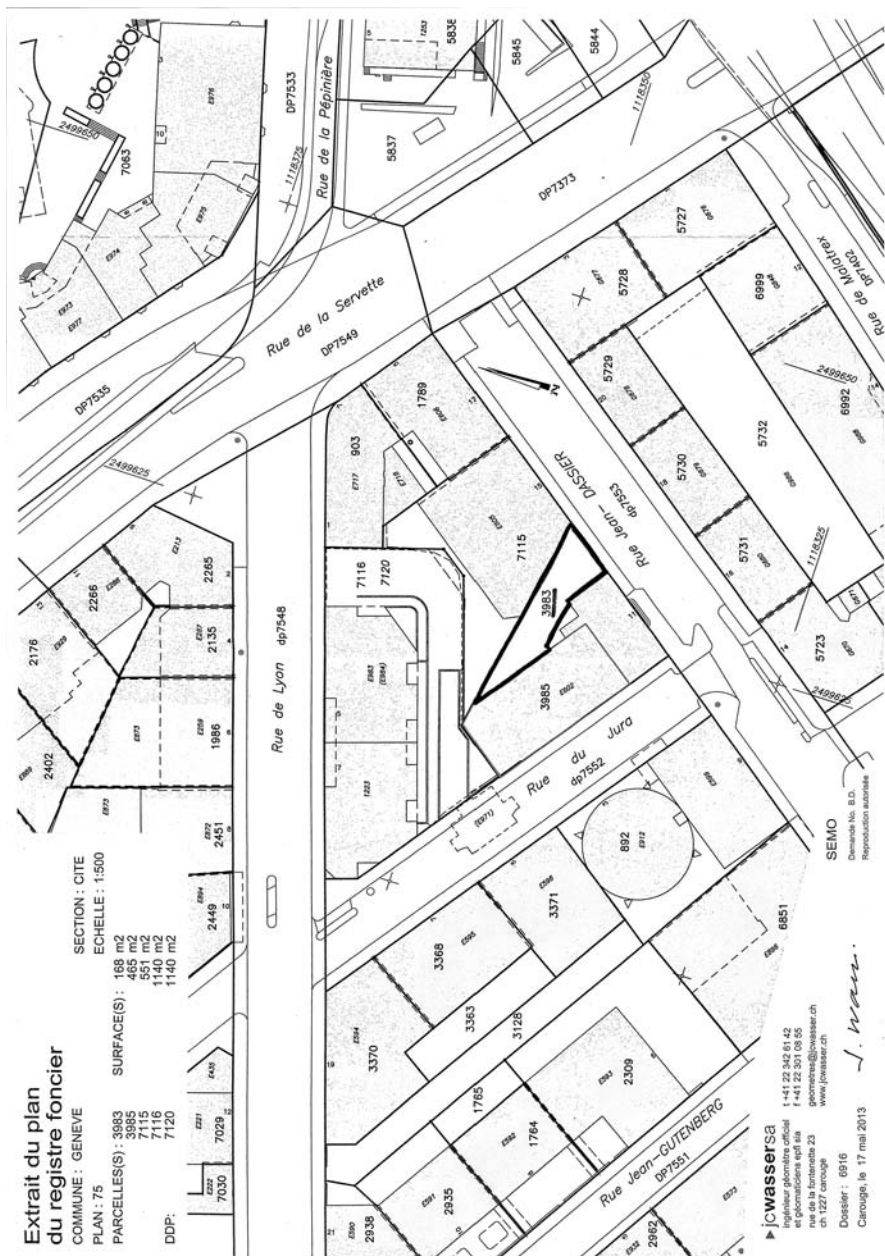
Service gestionnaire et bénéficiaire

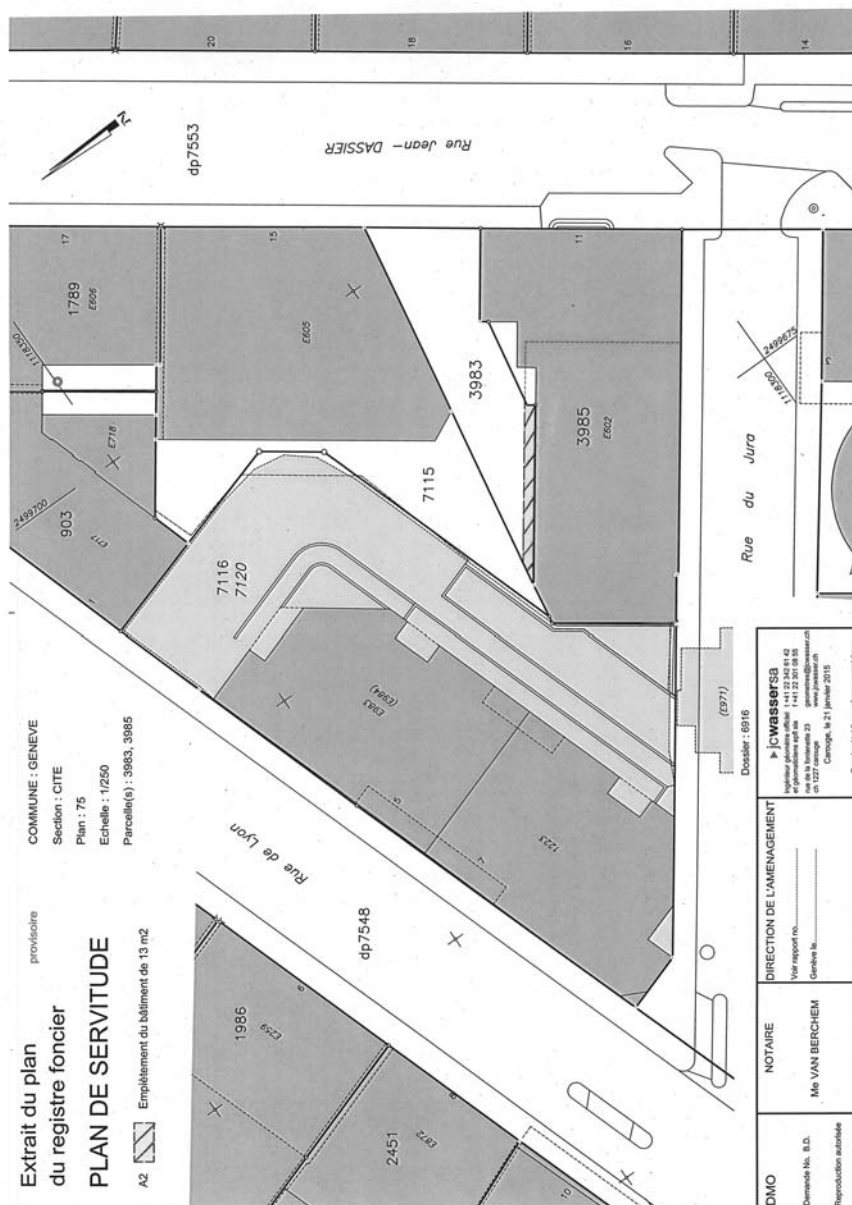
Le service gestionnaire est la Direction du département des constructions et de l'aménagement, Unité opérations foncières.

Proposition: servitude d'empiètement à la rue Jean-Dassier

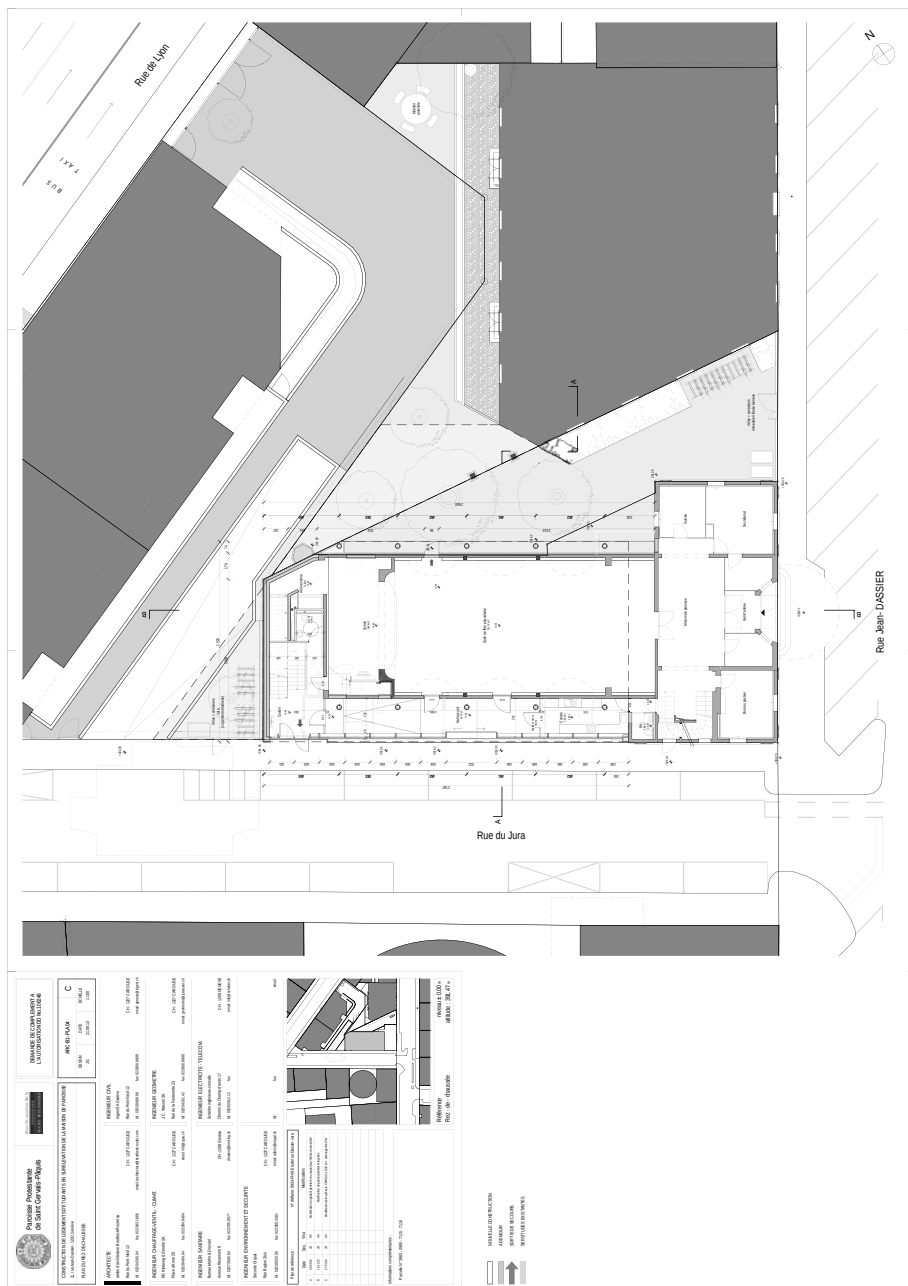
Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

- Annexes:*
- Deux plans d'ensemble – échelle 1:2500 et 1:500
 - Plan de servitude d'empiètement provisoire dressé par M. Wasser du 21 janvier 2015
 - Plan d'architecte du rez-de-chaussée (DD 106 248)





DMO	NOTAIRE	DIRECTION DE L'AMENAGEMENT	p-jcwassersa
Demande No. B.D.	Mrs VAN BERCHEM	Voie reportée	Registre foncier de la Ville de Genève Département des services techniques 141 22 201 89 55 141 22 201 89 55
Reproduction autorisée		Genève le...	Genève le 21 janvier 2015



Préconsultation

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, le Conseil administratif ayant demandé la discussion immédiate, il a été convenu que la proposition PR-1119 serait traitée en débat accéléré.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'interviendrai très brièvement. Il s'agit de quelques mètres carrés mis à la «disposition» de la paroisse de Saint-Gervais-Pâquis. Tout le monde connaît ce bâtiment quelque peu en déshérence, pour ainsi dire, qui ne présente pas moins certaines potentialités. Il s'agit ici de favoriser la construction de logements par la paroisse. Ce projet existe depuis longtemps, puisque j'en entends parler depuis plus de trois ans.

Vous avez tous lu l'exposé des motifs de la proposition PR-1119 à l'appui de cette demande, Mesdames et Messieurs, et je pense qu'il faut y faire droit rapidement. Inutile de renvoyer cet objet en commission, puisque la délibération reviendrait automatiquement inchangée en séance plénière, j'imagine. En effet, il n'y a quasiment aucun enjeu pour notre municipalité – si ce n'est celui de favoriser la création de logements bon marché. J'imagine que la paroisse de Saint-Gervais-Pâquis sera parfaitement à même d'honorer son engagement pour mettre à disposition ces appartements – en tout cas, j'en ai reçu oralement la garantie.

Le président. Je mets aux voix l'entrée en matière sur la proposition PR-1119, tout en rappelant que le débat accéléré prévoit une intervention par groupe sans partage du temps de parole.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 66 oui contre 1 non.

Le président. Sur demande du Conseil administratif, je mets aux voix la discussion immédiate sur cet objet.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 65 oui contre 1 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (65 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis en vue de la constitution d'une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 3983 de la commune de Genève, section Cité, sise rue Jean-Dassier 11-15, copropriété pour moitié de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis et de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 3985, même commune et section, sise rue Jean-Dassier 11, propriété de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis;

vu le plan de servitude provisoire établi par M. Wasser, géomètre officiel, en date du 21 janvier 2015;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 3983 de la commune de Genève, section Cité, sise rue Jean-Dassier 11-15, copropriété pour moitié de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis et de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 3985, même commune et section, sise rue Jean-Dassier 11, propriété de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis, selon le plan de servitude provisoire établi par M. Wasser, ingénieur géomètre officiel, en date du 21 janvier 2015.

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Projet de délibération du 21 janvier 2015 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec)» (PRD-96)¹.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour la bonne forme, je vous rappelle que, selon l'article 87 de notre règlement, les nouveaux objets relevant des fonctions délibératives du Conseil municipal sont, en principe, renvoyés directement en commission. Tel est le cas du projet de délibération PRD-96. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé à la majorité de proposer son renvoi direct à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 52 non contre 13 oui.

Le président. Cet objet reste donc normalement inscrit à l'ordre du jour.

¹ Annoncé, 4015.

- 8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mai 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 044 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs (PR-1084 A)¹.**

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 23 juin 2014. La commission s'est réunie le 14 octobre 2014, sous la présidence de M^{me} Patricia Richard, et le 2 décembre 2014, sous la présidence de M^{me} Marie Barbey. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes.

Séance du 14 octobre 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, de M. Cédric Arnaud, ingénieur responsable d'opérations au Service du génie civil, et de M^{me} Roselyne Brondex, architecte au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M^{me} Brondex déclare travailler sur ce sujet depuis 2011. Différentes phases se sont succédé sur les budgets du service et elle mentionne que le projet actuel s'étend sur la totalité du sentier des Saules. Celui-ci s'étend du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction. La partie concernant la ville de Genève va du pont au parking des Transports publics genevois (TPG), le segment allant de là à la pointe de la Jonction relevant de l'Etat. Tous les travaux relevant de celui-ci sont réalisés en concertation avec les services de la Ville de Genève. M^{me} Brondex explique ensuite que ce projet a été réalisé par zonage et signale que le secteur rue des Falaises est la partie la plus urbaine et habitée. Ces dernières années, la pointe a abrité une buvette pendant l'été. Elle déclare que la première partie va être aménagée de la manière la plus harmonieuse et la plus sécuritaire entre les piétons et les voitures. Le talus actuel n'est pas satisfaisant et fera l'objet d'une prairie fleurie avec des plantes vivaces qui demanderont une à deux coupes par année. Cette frange appartient au domaine public de l'Etat, qui la financera. M. Betty ajoute que ce talus n'est pas utilisable par les promeneurs et demeure

¹ Proposition, 331.

relativement dangereux puisqu'il est raide, il faut l'aménager de sorte qu'il ne puisse être traversé. M^{me} Brondex décrit la deuxième partie du projet sur la partie herbeuse qui est très fréquentée et plus accessible. Elle ajoute que le chemin sera réduit afin de gagner de l'espace, une surface de gravier stabilisé sera installée avec des tables de pique-nique disposées de manière que le chemin soit utilisé comme un parc en longueur. Elle ajoute qu'une dizaine d'arbres seront replantés, probablement des saules.

Elle décrit ensuite le secteur de la zone 3 qui débute à l'usine Kugler, avec une intervention modeste avec des plantations de sous-bois et une restauration de l'éclairage public. Le bitume sera conservé puisqu'il est en bon état. Elle remarque que les véhicules du Canoë club Genève passent régulièrement et qu'un sol en gravier présenterait des inconvénients. Actuellement les parkings à vélos sont peu utilisés et seront peut-être déménagés sur la pointe.

Elle déclare que c'est sur le secteur de la zone 2 que les toilettes publiques automatiques et deux douches seront installées. C'est une demande importante, notamment pour les personnes handicapées qui s'y promènent.

M. Pagani signale que la Ville est propriétaire du sentier des Saules depuis quatre ans et que le Canton a imposé ses aménagements sur l'eau malgré toutes les réserves possibles et imaginables de la Ville de Genève sur la dangerosité de l'eau vive et des différences de degrés importantes entre le Rhône et l'Arve. Il précise que la situation n'est pas comparable avec celle du Rhin à Bâle ou de l'Aar à Berne. Il déclare que c'est le Canton qui est responsable de cet aménagement dont il est propriétaire.

Un commissaire demande si il n'y avait pas un financement prévu dans la proposition PR-694 pour l'éclairage. M. Pagani répond que plusieurs trains de projets ont été acceptés par le Conseil municipal en mentionnant qu'il était prévu de changer ces luminaires. Le commissaire remarque que les gens qui sautent malgré les interdictions ne seraient pas aidés par le talus réaménagé en conséquence. M. Betty répond que cet espace est extrêmement raide et dangereux et ne mesure que 1,5 m, il convient donc de ne pas favoriser son appropriation par la population. Le commissaire remarque qu'il n'y aura donc aucun point permettant d'entrer dans l'eau et d'en ressortir. M. Betty répond que l'aménagement ne favorisera pas la baignade plus qu'aujourd'hui. M. Pagani observe qu'un projet d'escaliers lui a été proposé, ce qu'il a refusé car il n'estime pas judicieux de s'asseoir pour voir plonger les enfants. Le commissaire demande des comptes sur les prestations du personnel et des intérêts intercalaires, ce qu'il en sera comptablement sur ces 40 000 francs. M. Pagani répond qu'il a été décidé il y a neuf ans que les prestations réelles de chaque projet seraient mises en lumière. Ces 40 000 francs viennent en moins dans les comptes mais figurent dans cette proposition. Une commissaire demande si un lieu pour des grillades est prévu. Elle observe avoir

vu de nombreuses personnes apporter leur matériel et ne croit pas que cela soit très judicieux pour les pelouses. Elle se demande si un WC sera suffisant pour les 1000 utilisateurs de l'été. Elle évoque le plan lumière. M. Betty répond que sur les tronçons un et deux ils vont simplement remplacer les lumières. Aucun équipement spécifique n'est prévu pour les grillades mais des espaces de pique-nique sont prévus. Les travaux seront réalisés hors saison touristique. Une large partie du projet sera réalisée avant l'été prochain. M. Arnaud signale qu'actuellement un conteneur avec quatre WC est installé et avec le projet WC automatique il sera au nombre de cinq. Une commissaire observe que les gens estiment que le lieu est resté sauvage et elle pense qu'il ne faudrait pas trop urbaniser ce lieu. Deux douches relèvent d'un aménagement mineur. Elle demande ce qu'il en sera des chiens et si un parc est prévu pour ces derniers. M. Pagani répond qu'il refuse de faire des parcs à chiens et réprime les incivilités. M. Betty ajoute qu'ajouter un parc à chiens aurait dénaturé le projet et les lieux. Il rappelle que la pression est moins forte durant l'hiver. La commissaire demande pourquoi n'installer qu'un WC et deux douches. M. Pagani répond qu'en saison estivale quatre WC supplémentaires seront installés. Une commissaire demande si l'éclairage peut s'éteindre la nuit. Elle se demande si le talus ne pourrait pas être utilisé comme le quai Turrettini. M. Pagani répond que sur ce quai la baignade est interdite car elle y est trop dangereuse. M. Betty déclare qu'il complètera par écrit sa réponse sur l'éclairage. La solution retenue est choisie en pensant aux économies d'énergies. Une commissaire des Verts demande combien de placettes sont prévues; M. Betty lui répond qu'il y en aura sept. Elle demande ce qu'il en est des associations et de leur participation au projet. M^{me} Brondex répond qu'elles ont collaboré jusqu'en 2012, puis le contact s'est cassé quand elles ont refusé de prendre en charge les plantations. Elles sont en faveur de ce projet sans avoir été concertées dans les derniers détails mis en place depuis 2012. Le commissaire observe le montant énorme relevant de la moitié de la proposition pour un seul WC. Pourquoi ne pas installer un second conteneur permettant de faire des économies et d'offrir plus de toilettes. M. Betty répond qu'une distance par rapport à l'eau doit être respectée en précisant que le projet profite des lieux pour encastrier les WC dans un mur existant. M^{me} Brondex ajoute que la Ville n'a pas le droit de maintenir les WC actuels qui sont sur la pelouse et doivent trouver un autre emplacement à une distance de 10 m de l'eau. Le coût serait similaire à des toilettes temporaires qui impliquent beaucoup d'entretien. Une commissaire demande s'il est possible d'avoir un devis sur le coût du nettoyage ainsi que le coût annuel de l'entretien de telles toilettes. Un commissaire déclare la zone dangereuse en approuvant la pertinence de ce projet. Une commissaire demande ce qu'il en est des Roms. M^{me} Brondex répond que les gens qui passent la nuit sur le sentier des Saules ne posent pas de problème par rapport aux riverains. Un commissaire remarque que le budget sera donc impacté de 100 000 francs par année. M. Pagani acquiesce. M. Betty déclare que les coûts de Voirie – Ville propre (VVP) ne vont pas augmenter.

Séance du 2 décembre 2014

Audition de M. Silvio Albino, animateur de la Maison de quartier de la Jonction, et M. Olivier Tura, du Forum Pointe de la Jonction

M. Albino déclare que les associations de la Jonction sont en contact pour le projet de la pointe de la Jonction depuis 2009. Différentes remarques ont été formulées par la Maison de quartier dont certaines n'ont pas été entendues. M. Tura dit que le lieu et le projet sont appréciés par l'ensemble du quartier. M. Albino déclare que les poubelles et les épingles à vélos demandées ont été installées. Le Canton a posé des WC provisoires qui ont été appréciés. Par contre, le revêtement en gravier concassé du chemin posé en 2011 est un point épineux car il est déjà très endommagé. Il demande si un autre revêtement plus agréable pour les baigneurs pourrait être envisagé. Il signale que les toilettes prévues sont chères et demande s'il serait possible d'opter pour des modèles d'utilisation saisonnière. Il évoque des WC à copeaux utilisés par La Barje. Il mentionne qu'il n'est pas prévu de remplacer le bitume qui permet au véhicules du Canoë club Genève de passer. Autrefois, ils passaient par l'autre rive en utilisant le parking des TPG. Un commissaire demande si les WC de copeaux de La Barje sont accessibles aux personnes handicapées. M. Albino mentionne que plusieurs marches mènent à ces WC. Une commissaire propose un lieu de grillades afin d'éviter les grillades sauvages qui abîment les pelouses. M. Tura ajoute qu'il faudrait peut-être développer une vision plus large pour ces aménagements puisqu'il semblerait que les TPG aient décidé de bouger. M. Albino précise que le dépôt des TPG sur le site «En Chardon» devrait en effet permettre de dégager les trois dépôts se trouvant sur la pointe pour laisser la place à une zone de verdure. M. Tura pense qu'il serait judicieux de déterminer des emplacements pour ces grills. La présidente souligne que des tests seront menés à la Perle du Lac et, s'ils sont positifs, ils pourront s'étendre sur d'autres lieux. Une commissaire demande si la proposition est cohérente à leurs yeux. M. Tura pense que leurs remarques auraient pu être prises en compte plus rapidement. M. Albino ajoute que malgré tout le début de la concertation avec la Ville de Genève s'est très bien déroulé et que le travail de l'éclairage est excellent.

Discussion

Une commissaire d'Ensemble à gauche demande s'il ne faudrait pas demander par écrit l'état de la phase test portant sur le revêtement afin de pouvoir y faire une recommandation si besoin. Une commissaire du Parti libéral-radical ajoute que la question des toilettes est claire et qu'on peut voter. Une commissaire du Parti socialiste mentionne qu'elle a envoyé un amendement au sujet des emplacements collectifs pour les grillades. Une commissaire des Verts ajoute qu'il ne s'agit pas d'un crédit d'étude mais d'un crédit de travaux et qu'il n'est pas

pertinent d'ajouter des éléments. Un commissaire des Verts propose de scinder le budget en deux et de repousser pour la suite les WC trop onéreux en soustrayant 570 000 francs. La présidente mentionne que la commission ne vote que sur le projet de délibération, en page 10, soit sur un crédit brut global.

Vote

Amendement consistant à déduire le prix du WC

Cet amendement est refusé par 10 non (3 LR, 1 DC, 2 EàG, 3 S, 1 UDC) contre 2 oui (1 Ve, 1 MCG) et 3 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 1 Ve).

Amendement consistant à déduire le prix de l'enrobé devant remplacer le bitume

Cet amendement est refusé par 11 non (2 EàG, 3 LR, 1 DC, 2 UDC, 3 S) contre 1 oui (MCG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 MCG).

Recommandation pour un ou deux emplacements collectifs pour des grillades

Cette recommandation est acceptée par 14 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 MCG, 3 S, 2 UDC, 1 DC, 3 LR) et 1 abstention (MCG).

Recommandation pour tenir compte de la phase test de 2011 concernant le revêtement afin que le nouveau ne pose pas de problème similaire

Cette recommandation est acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 Ve, 1 MCG, 3 S, 2 UDC, 1 DC) et 4 abstentions (3 LR, 1 MCG).

Projet de délibération

Le projet de délibération est accepté par 13 oui (3 LR, 2 EàG, 1 Ve, 1 MCG, 3 S, 1 DC, 2 UDC) contre 1 non (MCG) et 1 abstention (Ve). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en tant qu'habitante de la Jonction depuis dix ans, j'ai participé à des réunions de quartier sur les problématiques liées à la pointe de la Jonction et en particulier au sentier des Saules, qui borde le Rhône.

Sur demande de ses usagers et de plusieurs associations, ainsi que de la Maison de quartier de la Jonction, l'aménagement du lieu est à l'étude depuis 2011 par

les services de M. Pagani, dont nous avons auditionné les responsables. Ensuite, nous avons également entendu les représentants respectifs du Forum Pointe de la Jonction et de la maison de quartier. Comme cela a été souligné, depuis l'installation de plusieurs aménagements vers le bas, cet endroit est de plus en plus fréquenté durant la saison estivale.

Le revêtement en gravier concassé posé en 2011 n'est plus du tout approprié, il y a des trous et d'autres problèmes dans l'herbe. C'est ce qui nous a amenés, à l'issue de la discussion, à soutenir par deux recommandations, d'une part, la demande de nouveau revêtement du sentier et, d'autre part, l'aménagement d'un ou deux emplacements collectifs pour les pique-niques et les grillades.

Après nous être accordés sur ce qu'il fallait aménager en priorité, nous avons parlé des toilettes. Finalement, la commission de l'aménagement et de l'environnement a accepté le projet de nouveaux WC élaboré par le Conseil administratif, malgré son coût. Les Verts et les socialistes ont cependant demandé des toilettes sèches pour l'été, car elles sont beaucoup plus écologiques et appropriées à ce lieu.

En conclusion, le projet présenté dans la proposition PR-1084 est très plaisant et bien étudié, il nous plaît et nous enjoignons le plénum de le voter.

Premier débat

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Le 2 décembre 2014, la commission de l'aménagement et de l'environnement a auditionné les représentants respectifs du Forum Pointe de la Jonction et de la maison de quartier, MM. Albino et Tura. Ils nous ont apporté la preuve que le projet présenté dans la proposition PR-1084 ne correspondait ni aux besoins, ni aux demandes de la population et des futurs usagers des lieux. Nous avons même eu droit aux photos de la partie du sentier des Saules déjà recouverte de gravier concassé, qui est une véritable zone sinistrée et défoncée, pleine de gouilles.

De plus, le projet a été unanimement contesté par la commission, car il est trop cher. Les toilettes prévues ne sont pas adéquates – ce n'est pas des WC saisonniers – et même les personnes auditionnées les jugent trop luxueuses et inadaptées aux besoins de l'endroit.

Toujours d'après les personnes auditionnées, l'enrobé routier actuel du sentier – mis à part la zone de test du gravier concassé – vaut justement beaucoup mieux que ce même revêtement en gravier concassé stabilisé, tel qu'il est envisagé dans la proposition. Il n'est donc pas indispensable de remplacer l'enrobé bitumineux par quelque chose de pire! Un autre problème a été soulevé: les grillades sauvages donnent lieu à des plaintes des voisins à cause de l'enfumage. Ce point aurait vraiment dû être étudié à fond pour envisager des solutions.

A la fin de notre examen de cette proposition, j'ai eu l'impression de me trouver dans un monde que je ne comprenais pas, puisque la commission, après avoir unanimement relevé tous les défauts du projet, l'a accepté. J'ai été la seule à le refuser! Je ne comprends pas pourquoi nous auditionnons des personnes qui nous démontrent clairement le pourquoi du comment de l'inadéquation d'un tel projet d'aménagement, si c'est ensuite pour faire fi de leur intervention. Il est évident qu'ils veulent des travaux, mais pas n'importe lesquels! La proposition PR-1084 n'est adaptée ni aux besoins de la population, ni aux demandes émises par les associations et les habitants du quartier.

Je le répète, je ne vois pas pourquoi nous avons auditionné leurs représentants, pourquoi tous les commissaires ont émis des objections ou déposé des amendements – tout ça pour voter presque à l'unanimité un aménagement non seulement coûteux, mais qui ne correspond en tout cas pas aux besoins de la population. Je ne sais pas si vous avez une réponse à me donner sur ce point, Mesdames et Messieurs! Mes collègues qui ont voté la proposition en commission en auront peut-être une... Je me demande si des petites pastilles ou autres substances illicites n'ont pas circulé dans la salle de réunion de la commission, ce jour-là! Je me pose vraiment des questions, car les personnes auditionnées nous ont tout démontré, photos à l'appui, et nous étions unanimes à critiquer ce projet!

A mon avis, celui-ci devrait être complètement revu en écoutant réellement les associations concernées et les habitants, car ils sont confrontés à des problèmes au sentier des Saules que la proposition PR-1084 ne résout pas.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Le sentier des Saules présente pas mal de problèmes, mais il offre aussi des agréments. C'est extraordinaire... et c'est cornélien! Pourquoi? A l'heure actuelle, beaucoup de gens s'y plaisent, le sentier leur sert de lieu de baignade et de promenade, pour le bien-vivre.

Cependant, si nous l'aménageons, nous serons responsables de ce qui s'y passe! Tout aménagement installé par les autorités est destiné au public. Or, Mesdames et Messieurs, si vous connaissez les lieux, vous savez que des gens s'y sont noyés. Ils sont morts, tout bêtement! Evidemment, la Ville n'était pas responsable. Il n'y avait alors que les plateformes d'agrément construites par l'Etat.

Si nous allons dans le sens de nouveaux aménagements, d'abord, cela nous coûtera des sous! On le comprend bien en lisant le rapport: le sentier des Saules deviendra un lieu privilégié, je dirais même semi-privé, puisque les propriétaires de chiens ne pourront plus les y promener. C'est écrit dans le rapport! Pourtant, les gens du quartier sont bien contents d'avoir ce sentier pour y promener leur chien. Je cite cet exemple, mais il y en a beaucoup d'autres. Les VTT aussi passent par là.

Si nous faisons du sentier des Saules un lieu de plaisance, une espèce de plage pour bronzer, il est évident que cela provoquera des conflits entre ses différents usagers. Pour ma part, je pense qu'il faut préserver les bords des rivières en les laissant tels quels. On peut les améliorer un peu, mais pas trop non plus. Je le répète, cela coûte des sous. Or, nous sommes dans une période d'économies.

Quant aux usagers, laissons-les vivre! Ceux qui veulent y aller, qu'ils se contentent du sentier comme il est, qu'ils prennent éventuellement une chaise et un parasol s'ils en ont envie – c'est leur affaire, de même que s'ils y promènent leur chien. Si nous ajoutons des aménagements, il faudra aussi mettre des interdictions. Je pense qu'ensuite, suivant l'évolution de la situation, la police municipale devra passer pour surveiller, car il y aura parfois des conflits entre usagers, des déchets de pique-niques qui traîneront sur les bords – ce qui peut être puni d'une amende – voire des chiens qui ne seront pas correctement tenus en laisse ou qui passeront par là sans en avoir le droit.

Voter la proposition PR-1084 en pensant que le sentier des Saules est un lieu sympa à aménager pour le bien de la communauté et de la cité, c'est très bien, bravo! Je suis d'accord... mais je crois aussi qu'il faut laisser l'endroit tel quel car, à l'heure actuelle, tout le monde en profite. Si on l'aménage, seule une catégorie de personnes pourront en profiter par la suite, et non pas toute la population. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes conseillers municipaux pour le bien de la Ville et pas seulement de secteurs précis ou de personnes isolées habituées à certaines choses. Il y a d'autres plages à Genève, on peut aussi se bronzer sur son balcon – ou sur le toit d'une maison, si on n'a pas le vertige!

M. Daniel Sormanni (MCG). Chers collègues, pour ma part, j'aimerais aborder un autre aspect de la proposition PR-1084. Une fois de plus, la Ville veut prendre en charge l'aménagement d'un chemin que l'Etat vient de lui céder – c'était il y a quatre ans. On peut continuer longtemps ainsi! A chaque séance, on aura des projets comme celui-là à voter! On en a déjà eu quelques-uns, d'ailleurs. C'est comme pour les ponts: l'Etat n'a qu'à les passer à la Ville de Genève pour que ce soit à elle de les rénover en dépensant des dizaines de millions de francs!

Il en va de même avec le sentier des Saules, qui ne nous appartenait pas mais que l'Etat, dans sa très grande générosité, nous a donné. Et maintenant, c'est à nous de faire les rénovations! En ce qui me concerne, je ne suis pas d'accord avec ce principe. C'est fou ce que l'Etat est généreux, dans cette affaire, puisqu'il nous donne même 53 000 francs pour aménager l'endroit! En tout cas, je n'ai trouvé aucune explication là-dessus dans le rapport PR-1084 A, où rien n'est dit sur le pourquoi du comment de ces 53 000 francs. Ce n'est pas parce que l'on ne siège pas dans telle ou telle commission que l'on n'a pas le droit de recevoir des

informations! Dans le cas présent, je pense qu'un minimum de précisions dans le rapport eût été utile...

Bref, à mes yeux, le principe même de cet aménagement ne tient pas. Nous ne pouvons pas continuer comme cela – surtout en plein débat sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton! A chaque séance, on se fait enphysiquer des projets, passez-moi l'expression! La Ville n'était pas propriétaire du sentier des Saules; mais comme cela devenait emmerdant – je fais exprès d'utiliser ce mot – pour le Canton d'assumer son aménagement, il l'a filé à la Ville! Youpi, les travaux seront pour elle! Non, arrêtons ce cirque!

De plus, j'ai bien entendu les autres critiques émises sur ce projet qui n'est pas vraiment pour tout le monde. J'ai vu aussi l'amendement déposé par le groupe des Verts: il diminue le crédit demandé quasiment de moitié, il y a bien une raison à cela! Ils s'en expliqueront tout à l'heure et nous les écouterons avec attention.

En ce qui me concerne, j'aurais envie de refuser ce projet rien que pour les raisons que je viens d'évoquer. Mais il y a encore un autre aspect dont il faut tenir compte: à cet endroit, les gens se baignent dans le Rhône. Il y en a même qui sautent depuis le pont, même si c'est interdit. Cette situation dure depuis des années, vous le savez bien, chers collègues – et vous savez aussi qu'il y a eu pas mal de noyades! Il y a des courants très forts à cet endroit du fleuve et, malheureusement, beaucoup de gens s'y sont noyés.

L'Etat a aménagé les plateformes et il en assume la responsabilité. Si la Ville ajoute d'autres aménagements comme des toilettes, ce sera une incitation pour la population à venir se baigner là, comme si c'était l'endroit idéal. Mais quand il y aura des accidents – car il y en aura encore, même si on déplore déjà plusieurs morts – la Ville de Genève en sera responsable!

Je me souviens que, peu après l'entrée en fonction de M. Barazzone, quelqu'un s'étant noyé dans le Rhône pendant l'été, je lui avais envoyé un courriel pour le rendre attentif à ce problème. Dès lors que nous faisons des aménagements publics quelque part, nous devenons responsables de la sécurité du lieu. Cela signifie qu'il faut le prendre en charge et assurer une surveillance. Qui le fera? Je l'ignore mais, que ce soit un agent de la police municipale (APM) ou un agent spécialisé, cela nous coûtera de l'argent. Or, cette mesure n'a pas été prévue dans la proposition PR-1084.

Je trouve que c'est un mauvais projet. Premièrement, nous avons affaire ici – une fois de plus! – à un investissement quasiment imposé par l'Etat. Deuxièmement, la proposition PR-1084 n'est pas bonne, semble-t-il, à entendre les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement dont je viens de suivre avec attention les interventions. Troisièmement, on ne nous propose rien du tout en termes de surveillance.

Il faut assumer, Mesdames et Messieurs! C'est comme pour les places de jeux: quand la Ville en construit une, elle doit s'assurer de sa conformité avec les normes en vigueur – sinon, en cas d'accident, elle sera responsable. Ce n'est pas la même chose que si un enfant va jouer dans la forêt et tombe d'un arbre; dans ce cas-là, ses parents seront fautifs. Mais dès lors que l'on met à disposition un équipement public, on en est responsables.

Je suis désolé, je trouve que ce projet est mauvais sous tous les angles et j'aurais plutôt envie de le refuser – mais nous écouterons d'abord les arguments des Verts à l'appui de leur amendement, afin de savoir pourquoi ils veulent réduire de moitié le crédit demandé. Les aménagements prévus ne leur plaisent certainement pas non plus. Peut-être faudrait-il renvoyer la proposition PR-1084 une nouvelle fois en commission? Je crois que ce serait la meilleure chose à faire.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche soutiendra la proposition PR-1084 pour les raisons suivantes. Le sentier des Saules, le long du Rhône, a longtemps été délaissé. Cependant, après l'installation des deux plateformes de l'Etat, en 2010 et en 2011, et le déplacement du site de rafting, l'attrait du lieu a augmenté. Aujourd'hui, c'est devenu un espace naturel très fréquenté; il a donc besoin d'être aménagé. Cette responsabilité incombe à la Ville.

Rappelons que nous sommes ici dans une situation particulière, car le sentier lui-même est sous la responsabilité de la Ville, alors que la rive du Rhône, plus proche de l'eau, appartient au Canton. Les plateformes ont donc été aménagées sur décision de l'Etat. Néanmoins, l'aménagement du chemin est proposé sur la base d'une collaboration entre la Ville et le Canton; un accord a été conclu sur ce point.

Je souligne également que la proposition PR-1084 répond à une demande des habitants, qui ont lancé en 2011 la pétition P-275 intitulée «Sentier des Saules: on continue!», acceptée à l'unanimité par la commission des pétitions puis, en 2013, par le plénum. C'est d'ailleurs le regretté Pierre Rumo qui était l'auteur du rapport P-275 A. Les pétitionnaires signalaient à quel point leur quartier manquait d'espaces publics; une densification importante étant prévue, ils ont demandé l'aménagement du sentier des Saules.

Le projet présenté dans la proposition PR-1084 nous paraît simple et fonctionnel. Tout en renforçant la sécurité de l'endroit, on améliorera aussi sa propreté et sa salubrité, notamment grâce à l'installation des WC. Il est vrai que la commission de l'aménagement et de l'environnement a longuement discuté du type de toilettes à choisir. En ce qui concerne mon groupe, nous trouvons important qu'elles soient accessibles toute l'année, y compris aux personnes en situation de handicap.

Nous voterons donc cette proposition telle qu'elle nous a été soumise. Certes, dans un premier temps, le projet a été élaboré en collaboration avec les habitants, qui estiment avoir été bien entendus au début du processus – ils nous l'ont dit – et peut-être un peu moins bien dans un second temps, vers la fin. Certains points de l'aménagement prévu les satisfont pleinement – l'installation des poubelles, les parkings à vélos, l'amélioration de l'éclairage, par exemple. Ils trouvent tout cela vraiment très bien!

Toutefois, ils sont plus critiques quant au revêtement de gravier concassé tel qu'il est proposé. La commission a donc voté une recommandation demandant de tenir compte de la phase test de 2011 sur la qualité dudit revêtement, afin de choisir un type de surface qui ne posera pas les mêmes problèmes que ceux constatés là où l'enrobé bitumineux a été remplacé par du gravier concassé.

Nous avons encore évoqué avec les représentants des habitants la question des pique-niques; il serait indiqué de prévoir des endroits pour les grillades. Ce point a également donné lieu à une recommandation de la commission. En conclusion, Ensemble à gauche enjoint le plénum d'accepter ce projet qui nous paraît raisonnable.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). J'aimerais répondre à M. Sormanni; il n'est pas dans la salle en ce moment, mais vous lui transmettez, Monsieur le président... Si j'ai proposé l'amendement des Verts auquel il s'est référé et qui vise à diminuer de près de la moitié le crédit demandé dans la proposition PR-1084, cela ne signifie pas que tout le projet soit à revoir! Mon seul problème, c'est les toilettes. Ah, revoilà M. Sormanni! Je disais donc que je propose de réduire de moitié le budget de l'aménagement du sentier des Saules uniquement à cause du prix des toilettes prévues. J'y reviendrai.

J'aimerais également dire à M^{me} Luiset que je ne suis pas tout à fait d'accord avec elle: les gens du quartier auditionnés en commission nous ont dit qu'ils approuvaient la majorité des points de ce projet. C'est sur les WC que la commission a longuement débattu – et même ceux qui ont voté l'installation envisagée l'ont fait de mauvaise grâce, disant qu'il valait mieux de mauvaises toilettes que pas de toilettes du tout!

Ce n'est pas ce que je propose. Mon amendement n'empêche nullement la réalisation de tous les aspects du projet qui conviennent, mais il demande simplement que le Conseil administratif revoie sa copie en ce qui concerne les toilettes. Contrairement à ce que certains pourraient penser, les Verts sont favorables à l'accès aux toilettes également pour les personnes à mobilité réduite – mais il faut que ce soit de bonnes toilettes! Nous disons donc oui à des toilettes adaptées, mais pas à ce prix-là, à cet endroit-là, dans ce contexte-là.

Je m'explique. Les toilettes prévues dans la proposition PR-1084 sont très chères et répondent mal aux besoins spécifiques du lieu, lequel nécessite beaucoup plus de WC – mais seulement à la belle saison. Le projet du Conseil administratif comporte, selon la saison, soit trop, soit trop peu de toilettes: en hiver, on n'en a pas besoin du tout et, en été, il en faut au moins une dizaine!

J'ai donc déposé un amendement qui retranche du crédit total uniquement la part dévolue à l'installation des toilettes, le reste du projet étant très bien ficelé. Cet amendement consiste à modifier comme suit les articles premier et 2 de la délibération:

Projet d'amendement

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 631 000 francs, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 578 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 631 000 francs.

Il y avait aussi un bémol concernant le revêtement du sentier en gravier concassé, M^{me} Studer en a parlé tout à l'heure. Cependant, la commission de l'aménagement et de l'environnement a voté une recommandation sur ce point, donc tout va bien. Je n'ai rien à dire d'autre là-dessus.

Allons-y, Mesdames et Messieurs, votons ce projet! Je trouverais dommage de renvoyer la proposition PR-1084 tout entière au Conseil administratif pour qu'il revoie sa copie, alors qu'une partie du projet est bonne. Notre idée consiste à ne pas freiner ces travaux nécessaires et urgents, tout en demandant quand même à l'exécutif de revoir la question des toilettes, afin de chercher des solutions plus adéquates. On pourrait installer dix toilettes turques et une toilette pour les personnes à mobilité réduite – une toilette sèche, par exemple – un conteneur... Il existe d'autres solutions, merci d'y penser!

M. Vincent Subilia (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'insatisfaction est une constante, en politique. On peut le regretter ou même le déplorer, mais cela ne nous décharge pas de la responsabilité qui doit guider notre action: forger des majorités pour mener à bien des projets concrets répondant aux besoins de la majorité de la population. Tel est notre mandat, telle est l'exigence de notre électorat.

Chacun aura pu constater que les auditions auxquelles a procédé la commission de l'aménagement et de l'environnement ont été très abouties, avec un luxe de détails tout à fait édifiant... Sur cette base, les commissaires ont conclu que non seulement les travaux prévus se justifiaient, étant donné l'état actuel des lieux, mais qu'il s'agissait aussi de valoriser par cet aménagement le périmètre concerné. A ce titre, le Parti libéral-radical souscrit à la proposition PR-1084.

Il me semble important de souligner ici un élément tout à fait essentiel mentionné à plusieurs reprises par mes préopinants: l'impératif sécuritaire, sur lequel il n'est évidemment pas question de transiger. Cependant, certains des spécialistes que nous avons auditionnés nous ont assurés que les aménagements prévus n'avaient pas pour vocation de favoriser la baignade – telle était également la position du Conseil administratif – et que, à ce titre, ils étaient plutôt à compter parmi ceux qui renforcent la sécurité. Sur ce point, il conviendra de garder toute la vigilance nécessaire.

Je mentionne encore un autre élément qui nous est cher et dont il est question tous les jours, étant donné les pétitions qui nous sont envoyées: les nuisances sonores parfois fortes dans ce quartier. Nous devons veiller à nous assurer que les grillades ou tout autre type de réunion participant de la convivialité en ville sur les berges du Rhône soient encadrées.

Compte tenu de cette double réserve, sur le plan budgétaire – vous savez que c'est pour nous la mère de toutes les batailles, Mesdames et Messieurs! – les fonds à mobiliser pour la réalisation de ce projet nous paraissent raisonnables. Certes, il n'y aura pas cinquante toilettes au sentier des Saules comme certains pourraient l'espérer, mais un peu moins... Sur la base de ces considérations, le Parti libéral-radical soutiendra la proposition PR-1084 qui nous paraît être globalement de qualité et forger un compromis valable. Elle correspond donc à notre objectif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous donner quelques éléments d'information sur ce dossier, car j'ai l'impression que le débat risque de dévier un peu.

Monsieur Sormanni, auparavant, la Ville était propriétaire de la moitié du sentier des Saules et l'Office du tourisme de Genève – je ne sais pas pourquoi – de l'autre moitié. En 2010, par la proposition PR-796, je vous ai demandé d'acquiescer ce deuxième tronçon afin que la Ville soit propriétaire de tout le sentier.

Par la suite, mon ex-collègue Pierre Maudet et moi-même, nous étions très sceptiques en ce qui concerne les plateformes installées par l'Etat, auquel nous avons demandé d'en assumer la complète responsabilité. En effet, c'est à lui qu'appartient le domaine sur l'eau et il en est donc responsable.

Toutefois, soyons réalistes: en été – ce n'était peut-être pas le cas l'année passée où le temps était maussade, mais l'année précédente oui – 5000 personnes fréquentent ces berges des deux côtés du fleuve. On ne peut donc pas laisser le sentier des Saules dans l'état crapoteux où il est maintenant. Il faut prévoir des mesures d'accompagnement pour donner à ses usagers des conditions de promenade à peu près convenables.

Quand j'entends que certains nous demandent d'y installer des toilettes turques, je suis stupéfait. Pas besoin d'aller loin pour trouver des toilettes turques, il y en a encore sur la Treille, à 30 m d'ici! Elles sont décriées par toute la population: les mamans, les papas qui gardent leurs enfants... Pas besoin de vous faire un dessin pour vous expliquer que ces personnes se retrouvent souvent dans des situations délicates, Mesdames et Messieurs!

Nous avons étudié la possibilité de mettre sur la Treille des WC Autosys du même genre que celui proposé pour le sentier des Saules. Malheureusement, cette solution posait des problèmes d'ordre patrimonial, car il aurait fallu casser toute la muraille – ce que nous ne pouvions bien sûr pas faire. C'est dommage car, à long terme, sur vingt ans, les toilettes Autosys coûtent beaucoup moins cher que celles que nous devrions aménager sur la Treille, leur entretien étant nettement moins onéreux. Il faudra donc enlever les toilettes turques et prévoir un aménagement semblable à celui du Bourg-de-Four, ce qui nous coûtera un peu moins cher que les Autosys en termes d'investissement, mais l'entretien de ces nouveaux WC sera presque 30% plus cher sur vingt ans.

J'aime bien les gens qui veulent cinquante toilettes au sentier des Saules – car il est vrai qu'on en aurait besoin – mais il faut tout de même faire la part des choses. Mettre à disposition un WC – plus exactement, je crois qu'on en a proposé trois – me paraît le minimum vital pour permettre à tout un chacun de jouir de conditions de promenade et de nage acceptables à cet endroit, en toute saison.

J'en viens maintenant à la question du revêtement. Nous en avons installé un convenable sur l'île Rousseau, vous pouvez aller sur place pour le constater, Mesdames et Messieurs. D'ailleurs, les associations de défense des personnes souffrant de handicap sont favorables à ce type de revêtement. Forts de cette expérience, nous voulons l'étendre au sentier des Saules. Cependant, je conviens que les 25 m où nous avons expérimenté la pose de gravier concassé ne présentent pas de résultats très satisfaisants, jusqu'à maintenant. Voilà ce que je souhaitais dire à ce stade du débat.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je n'interviendrai pas très longtemps, car l'Union démocratique du centre – comme la plupart des partis de ce délibératif – acceptera la proposition PR-1084, même si nous la trouvons un peu chère, il faut l'avouer.

La question des toilettes a suscité une réflexion au sein de notre groupe, car nous nous demandions s'il fallait vraiment investir dans ce type de WC la somme demandée, à savoir environ 400 000 francs. Je pense que M. Pagani vient de nous donner la réponse qu'il fallait: même si ces toilettes paraissent très chères à l'achat, elles ne se révèlent pas si onéreuses que cela à l'usage. Et surtout, leur installation répond à une nécessité pour les handicapés. Si l'on veut tenir compte de cette catégorie particulière d'usagers, on ne peut pas garder des toilettes installées sur un conteneur comme c'est le cas actuellement.

A mes yeux, la motivation essentielle qui devrait nous convaincre de voter un projet n'est pas de savoir s'il répond à notre soif de détails. Ce n'est pas la première fois que je m'interroge là-dessus. En l'occurrence, pour le sentier des Saules, nous avons reçu une multitude d'informations sur le détail des coûts et la succession des opérations nécessaires à cet aménagement. Du coup, notre attention est attirée par des aspects très précis et nous nous lançons alors dans des débats que je qualifierais d'exotiques – puisque nous en sommes même à évoquer des toilettes turques, maintenant!

Je pense que nous ferions mieux de nous en tenir à la globalité du projet. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut aménager ce sentier, car il a du succès auprès de la population et cela répond à un besoin.

L'une des principales interrogations de l'Union démocratique du centre portait sur la sécurité des lieux. On sait que le pont de Sous-Terre est utilisé comme plongoir par de nombreux jeunes gens. J'y passe tous les jours et je vois ces jeunes – quand la température le permet, bien sûr – se jeter à l'eau malgré le panneau d'interdiction. C'est bien sympathique mais, le jour où il y aura un accident, ce sera grave! Je suis un peu déçu de constater que l'interdiction de plonger depuis le pont n'est qu'une simple mesure incitative, alors qu'elle devrait être appliquée par des patrouilles d'APM un peu plus présentes à cet endroit.

Une partie du problème est néanmoins résolu, puisque l'aménagement prévu ne permettra pas aux gens de sortir facilement du fleuve. On peut donc espérer que cela permettra de renforcer la sécurité, ce dont nous nous soucions beaucoup. En conclusion, l'Union démocratique du centre votera avec plaisir ce projet hyperdétaillé, assez technocratique au vu des chiffres qu'il comporte, mais tout à fait acceptable sur le fond.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le moins que l'on puisse dire, c'est que le Conseil municipal verse une fois de plus dans le paradoxe! Nous aurons débattu pendant plus d'une heure de cette proposition relativement peu importante, alors que nous discutons parfois en deux minutes d'objets nettement plus fondamentaux.

En tout cas, je trouve que ce projet est mal foutu! Il ne répond pas vraiment aux besoins exprimés par les habitants, qui l'ont d'ailleurs critiqué. Il ne satisfait pas non plus les Verts, puisqu'ils veulent modifier la partie qui concerne les toilettes – mais je n'épiloguerai pas là-dessus.

Surtout, l'aménagement prévu ne répond pas du tout à nos interrogations en matière de sécurité. Pas un membre du Conseil administratif – ou qui que ce soit d'autre – ne nous a donné de réponse sur ce point. Qu'entend faire l'exécutif, pour assurer la sécurité des 5000 personnes qui fréquentent le sentier des Saules en été, qui se promènent sur les berges du Rhône et utilisent les plateformes installées par le Canton? Personne ne nous informe là-dessus! J'en déduis donc que tout le monde s'en fout... Oui, c'est bien ça! Je trouve ahurissant que le gouvernement de la Ville ne tienne absolument pas compte du problème sécuritaire. Sur ce plan, nous n'avons pas même reçu le début d'une réponse.

Mesdames et Messieurs, je le répète, ce projet est mal foutu à tous égards! On veut mettre du gravier concassé et on prétend que même les associations de handicapés l'acceptent... Eh bien, moi, j'aimerais bien vous voir en chaise roulante sur du gravier! Ce type de revêtement me paraît complètement inadéquat et coûteux. Tout le projet est trop cher, il est mal ficelé et ne prévoit rien pour la sécurité.

Je demande donc le renvoi de la proposition PR-1084 à la commission de l'aménagement et de l'environnement qui l'a déjà traitée une fois, afin que nous puissions obtenir de plus amples informations de la part du Conseil administratif. Qu'il nous soumette des modifications qui tiennent la route, en tenant compte des critiques formulées ce soir! Sinon, je ne comprendrai pas son attitude dans ce dossier. En ce qui me concerne, en tout cas, je ne pourrai pas voter le projet tel qu'il est formulé aujourd'hui.

M. Christophe Dunner (Ve). Chères et chers collègues qui jugez seulement «un peu chères» les toilettes prévues au sentier des Saules, laissez-moi vous rappeler leur coût: un demi-million de francs! Je me réjouis de voir les charters atterrir en foule à l'aéroport de Genève pour que les touristes viennent admirer les toilettes les plus chères du monde, plantées au beau milieu de la pointe de la Jonction! Ce sera la nouvelle attraction à la mode, Genève Tourisme nous félicitera! Nous aurons là un superbe espace vide avec des toilettes à un demi-million de francs que personne n'utilisera.

En effet, voyez ce qui se passe à la place de la Navigation, où les magnifiques toilettes automatiques restent inutilisées, car elles s'ouvrent à l'improviste quand vous êtes dedans en train de faire vos «petites affaires». Ceux à qui cela arrive une fois se disent qu'ils n'y retourneront pas! (*Rires.*)

On mettra donc à la pointe de la Jonction des chiottes à un demi-million de francs. C'est le prix d'un cinq-pièces en zone de développement 3, Mesdames et Messieurs! C'est même plus cher qu'une villa, dont la construction coûte en général 390 000 francs! Et tout cela pour des chiottes qui seront utilisées quelques mois par année. L'aménagement proposé est permanent et sera disponible douze mois par an, alors que les habitants de la Jonction ont demandé des toilettes aux périodes où il y a du monde – pas en février, quand il fait moins 10 degrés, mais en été!

Pour satisfaire cette demande à moindre coût, il suffit de prévoir des WC provisoires du type de ceux utilisés à la Fête de la musique ou au Paléo Festival Nyon, c'est-à-dire des structures qui rencontrent l'approbation du public et sont largement utilisées, mais qui ne s'ouvrent pas en plein milieu de vos «petites affaires»! Nous voulons répondre aux attentes des habitants de la Jonction, mais pas en battant le record du monde des toilettes les plus chères!

Si l'aménagement proposé par le Conseil administratif devait néanmoins être réalisé, j'aimerais beaucoup être invité à l'inauguration, car cela me fait plaisir d'y couler le premier bronze! (*Rires.*)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Je n'apporterai que quelques éléments à ce débat. Contrairement aux Verts, le Parti socialiste ne compte pas parmi ses membres de spécialistes en matière de toilettes! Nous ne nous attarderons donc pas trop sur ce sujet – vous transmettez aux personnes concernées, Monsieur le président.

A nos yeux, le projet présenté dans la proposition PR-1084 a l'avantage de la continuité. Je rappelle que, au mois de janvier 2011, les socialistes ont déposé au Grand Conseil la superpétition P 1770 qui demandait l'aménagement de bains publics au fil du Rhône, mais elle a été refusée et déposée sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement. La même année, les habitants de la Jonction ont déposé auprès du Conseil municipal la pétition P-275, intitulée «Sentier des Saules: on continue!».

Aujourd'hui, le Conseil administratif nous soumet un projet light, car il ne prévoit pas d'aménagement lourd. Le Parti socialiste le votera – avec les toilettes qui, comme les Verts nous l'ont dit et répété, coûteront un demi-million de francs. Nous espérons que la Ville pourra ainsi poursuivre l'aménagement de ce lieu formidable et très utilisé – même en hiver, j'imagine!

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Mon intervention sera très brève. Je voulais juste répondre à M. Pagani, qui m'accusait d'avoir demandé cinquante toilettes alors qu'il en proposait trois. Moi, dans la proposition PR-1084, je ne vois qu'un WC prévu, pas trois!

Quant aux toilettes turques, j'aimerais dire que c'est un dispositif très hygiénique. Interrogez la population, avant de transformer celles de la Treille en WC automatisés qui font très peur aux petits enfants, Monsieur le magistrat! J'en ai discuté avec des travailleurs en crèche: ils ne recourent jamais à ces toilettes automatiques, car elles paniquent les enfants. Ces derniers n'ont pas peur que la porte s'ouvre toute seule, mais ils craignent de rester enfermés dedans!

Enfin, je suis certaine qu'il existe des types de toilettes provisoires pour les personnes à mobilité réduite. Voilà ce que je tenais encore à dire à ce sujet. Monsieur le président, je demande l'appel nominal sur mon amendement.

M^{me} Patricia Richard (LR). Quel débat intéressant, n'est-ce pas... Je pense que les gens qui nous regardent sont ravis de savoir pourquoi ils ont voté pour nous! Enfin, bref...

Je répète ce qu'a déjà dit mon collègue M. Subilia: nous refuserons l'amendement des Verts – comme en commission, d'ailleurs – car les handicapés sont des personnes importantes à nos yeux et nous estimons qu'ils ont droit à des toilettes adaptées. Actuellement, au sentier des Saules, les toilettes sont dans une roulotte avec des escaliers et les handicapés n'y ont pas accès – il en va de même avec les toilettes turques.

Certes, le WC proposé dans la proposition PR-1084 coûte cher, mais le magistrat nous a expliqué pourquoi en commission: cet aménagement sanitaire sera encastré dans un mur porteur déjà existant, il faudra faire venir l'eau et l'électricité... Mais c'est un investissement à long terme! Nous l'accepterons donc, même si c'est cher, car il est inacceptable à nos yeux que les personnes handicapées n'aient aucune possibilité d'aller aux toilettes au chemin des Saules, comme c'est le cas actuellement.

Je trouve vraiment pathétique que nous en arrivions à mener un débat pareil. Bien sûr, ce WC est cher, mais il y a des cas où certaines conditions justifient le prix élevé d'un aménagement. Personnellement, je suis choquée de voir qu'un groupe qui est le premier à nous parler en faveur des handicapés dépose un amendement à leur encontre. Voilà pourquoi j'ai pris la parole ce soir, Monsieur le président: je trouve cela choquant! C'est la méthode «faites ce que je dis, pas ce que je fais». Et je n'ajouterai pas le proverbe: «C'est le m... qui se fout des...» Je m'arrête là, mais c'est exactement ce que je pense!

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, beaucoup de choses ont été dites sur l'aménagement du sentier des Saules prévu dans la proposition PR-1084. J'ai bien entendu M^{me} Romano évoquer deux pétitions qui inscrivent

ce projet dans la continuité, mais moi, je pourrais citer plein d'autres pétitions où les gens expriment leur ras-le-bol quant à la situation actuelle au sentier des Saules. Ils en ont assez des incivilités et des nuisances sonores, et ils demandent un peu de respect! Il y aura toujours du pour et du contre, Madame la conseillère municipale.

Pour ma part, j'approuve les propos de votre collègue M. Dunner au sujet des toilettes à un demi-million de francs. Franchement, on se marche sur la tête! Faut-il vraiment payer un demi-million de francs pour que les gens puissent aller pisser? Et ils ne pisseront même pas dans les chiottes, mais dans l'eau ou sur l'herbe à côté! Ce sera raté, puisqu'ils n'utiliseront pas ces toilettes. Vraiment, là, nous sommes en train de faire des bêtises et de gaspiller les deniers publics.

Mesdames et Messieurs, je vous le dis: le sentier des Saules est bien comme il est. Il y a des plateformes, les gens s'amusent et font des grillades... S'ils arrivent aussi à respecter un peu le voisinage, tout ira bien. Cessons de vouloir installer des aménagements partout, car ensuite il faut faire règlement sur règlement et appliquer tout cela... C'est impossible, la Ville n'en a pas les moyens. Plus on voudra aménager, plus il faudra réglementer et embêter les gens qui ont simplement envie d'un peu de liberté!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne siégeais pas à la commission de l'aménagement et de l'environnement lorsqu'elle a étudié la proposition PR-1084. Il m'aurait donc fallu étudier à fond le dossier, mais j'ai choisi de faire entièrement confiance à mes collègues sur ce plan. Cela dit, je m'étonne du coût de ces toilettes: un demi-million de francs, c'est plus cher qu'une villa! Je ne connais rien à ce domaine, mais je me demande si nous ne ferions pas mieux de construire pour le même prix des villas où il y aurait des toilettes... (*Rires.*)

M. Christophe Dunner (Ve). Chères et chers collègues, je tenais à répondre aux accusations proférées par M^{me} Richard – vous lui transmettez, Monsieur le président.

Les Verts se sont toujours souciés, se soucient toujours et se soucieront toujours du bien-être et de l'intégration des personnes handicapées. L'expérience démontre que des solutions extrêmement pragmatiques peuvent être mises en œuvre dans ce domaine. Je vous invite à aller au Paléo Festival Nyon, à la Fête de la musique ou au Gurtenfestival, par exemple: à ces endroits fréquentés par beaucoup de monde – y compris par les personnes à mobilité réduite – des installations satisfaisantes, pas chères et efficaces permettent d'offrir un accueil digne de ce nom aux handicapés.

Notre amendement ne demande pas de ne pas mettre de toilettes au sentier des Saules, mais de prévoir un aménagement qui ait un coût raisonnable et qui soit utilisé de manière temporaire pendant l'été, tout en étant évidemment adapté à l'accueil des handicapés, auxquels – contre vents et marées et, bien souvent, contre le groupe auquel vous appartenez, Madame Richard – nous avons toujours apporté notre soutien. Et nous continuerons à le faire! (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que tout le monde – à part certains, évidemment... – est d'accord sur le fait que l'aménagement du sentier des Saules doit bénéficier de mesures d'accompagnement. C'est une évidence: nous ne pouvons pas laisser les lieux dans leur état actuel. Je rappelle que, il y a vingt ans, dix personnes passaient par là de temps en temps, alors qu'il y en a une centaine maintenant tout au long de l'année. En été, quand il fait beau, on compte jusqu'à 5000 personnes. Il est donc évident que nous devons agir.

Certains trouvent le WC prévu trop cher. Les représentants de mon département ont pourtant expliqué en commission qu'il ne s'agissait pas de simples toilettes Autosys comme celles que nous avons installées à la plaine de Plainpailais et au parc Gourgas – à la satisfaction générale, d'ailleurs – puisqu'il s'agira ici de les encastrier dans un mur déjà existant. Cela permettra d'éviter l'engorgement du sentier des Saules, car il est relativement étroit et la population qui s'y promène a besoin de place. Nous construirons donc une sorte de hangar pour y mettre ce WC de type Autosys – ce qui, bien évidemment, coûte cher. Le prix de l'opération m'a surpris comme vous, Mesdames et Messieurs, mais cet aménagement est nécessaire si nous voulons mettre le minimum à la disposition de la population.

De toute manière, nous devons mettre des WC provisoires tout au bout, sur la pointe, comme il y en a déjà depuis plusieurs années. Cela implique un investissement de la part de mon collègue Barazzone, car le Service Voirie – Ville propre sera chargé du nettoyage de ces toilettes provisoires, comme cela se fait d'ailleurs chaque été sur la rade pendant les Fêtes de Genève.

Mesdames et Messieurs, soyez raisonnables. Le coût de cet aménagement est effectivement très élevé, mais je pense qu'à long terme nous récupérerons tout ou partie de notre investissement. Aucune autre solution n'est envisageable, étant donné les 5000 personnes qui déambulent en été sur le sentier des Saules. Je vous recommande donc de faire droit à la proposition PR-1084 qui, compte tenu de la longueur du sentier, n'est finalement pas si chère que cela en termes de mètres linéaires.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). C'est très bien, Monsieur Pagani, vous avez dit exactement ce qu'il fallait dire! Je vous félicite! Il y a un certain nombre d'années, il n'y avait pas beaucoup de gens sur le sentier des Saules. A présent, c'est le contraire. Pourquoi? D'abord parce que la population a augmenté, évidemment. Ensuite, parce que ce lieu est très bien comme il est et qu'il attire du monde.

Rien ne nous garantit que le nouvel aménagement sera aussi sympa, charmant et romantique que le sentier dans son état actuel. Vous dites prévoir des belles toilettes encastrées dans un mur, c'est très bien, mais cela ne va pas du tout dans le décor naturel. Je sais bien que je risque de me prendre un dossier sur la tête, lancé par un collègue du Mouvement citoyens genevois qui prendra mes propos pour une monstruosité, mais je parle vert, là! Il faut préserver les berges du Rhône! Laissons-les telles quelles! Si les gens veulent y aller, c'est leur droit, mais respectons leur liberté!

Comme vous l'avez dit très justement, Monsieur le magistrat, l'aménagement prévu dans la proposition PR-1084 nous obligera à bétonner, à entretenir... Est-ce vraiment ce que nous voulons? Genève est belle et charmante comme ça. On fait déjà des tas de choses pour essayer de maintenir sa beauté actuelle, restons-en là! Si on commence à imaginer qu'il faut faire un héliport sur la rade devant le jet d'eau pour permettre à de futurs hélicoptères fantastiques d'atterrir, puisque l'aéroport est engorgé, où va-t-on?

Je sais que vous voulez bien faire et que vous êtes mû par le désir d'arranger les choses de la meilleure manière possible, Monsieur Pagani; je le respecte. Cependant, la Ville n'amortira jamais l'investissement consenti pour le nouveau WC du sentier des Saules. On ne fera pas payer 2 francs l'entrée à tous ceux qui voudront l'utiliser! Vous prétendez que, dans quelques années, nous aurons amorti cette dépense, mais avec quoi? Ces toilettes en libre accès ne rapporteront pas un sou à la municipalité!

Je salue votre volonté de bien faire et de nous présenter de beaux aménagements, Monsieur Pagani, mais je vous répète une fois encore que nous pourrions parfaitement conserver le sentier des Saules tel qu'il est maintenant. Laissons les gens décider ce qu'ils veulent y faire et permettons à tout un chacun d'y aller – les cyclistes de Pro Vélo, les promeneurs de chiens, les joggeurs, les pique-niqueurs et les baigneurs! Si nous modifions tout, cela créera automatiquement différentes catégories d'usagers, ce qui ne plaira pas forcément à tout le monde.

De plus, ce projet coûte cher! Nous sommes dans une période d'économies, Mesdames et Messieurs, vous le savez tous! Je n'invente rien, nom d'une pipe! Alors, s'il vous plaît, maintenons le sentier des Saules dans un état convenable,

comme il est maintenant. Bétonner et faire tous les aménagements épouvantables que prévoit la proposition PR-1084, c'est se tirer une balle dans le pied!

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M^{me} Wuest est refusé par 51 non contre 17 oui.

Ont voté non (51):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S).

Ont voté oui (17):

M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Pierre Rumo n'ayant pas encore prêté serment.)

Mise aux voix, la recommandation I de la commission est acceptée par 48 oui contre 15 non (5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir un ou deux emplacements collectifs pour des grillades.

Mise aux voix, la recommandation II de la commission est acceptée par 50 oui contre 15 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de tenir compte de la phase test de 2011 concernant le revêtement afin que le nouveau ne pose pas de problème similaire.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 51 oui contre 9 non (9 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 044 100 francs, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 044 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la proposition devient définitive.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009

Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

9.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2008 et budget de fonctionnement 2009 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

Cet objet a été renvoyé en commission des finances lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2009.

La commission s'est réunie les 25 août, 30 septembre et 25 novembre 2009, sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Séance du 25 août 2009

Audition de MM. Alpha Dramé, président de la Fondetec, et Jérôme Favoulet, directeur

M. Favoulet relève que l'un des objectifs de la Fondetec pour 2008 était d'augmenter le nombre de dossiers qui leur parvenaient par rapport à l'année précédente. En 2006, ils ont traité 32 dossiers, en 2007, 49 dossiers (40% de plus) et en 2008, 52 dossiers. Le volume de financement est stable, puisqu'il est passé de 2 727 600 francs en 2007 à 2 705 000 francs. Néanmoins, on constate, en 2008, une baisse des décisions positives après examen du dossier, puisqu'on passe de 28 à 21. Pourquoi? Notamment, parce que les premiers signes de la crise étaient déjà perceptibles. Le Conseil de fondation se posait la question, pour chaque dossier, de savoir si le projet était susceptible de traverser la crise ou pas. Il est vrai que certains dossiers qui étaient litigieux ne sont pas passés, alors qu'ils auraient été acceptés d'autres années. Il y a aussi une évolution au niveau du fonctionnement, avec la gestion des titres par un seul organisme. Auparavant, il y avait un intermédiaire qui gérait des titres déposés auprès de quatre banques. Ils ont constaté qu'il y aurait quelques économies à faire s'ils concentraient tous leurs titres sur un seul organisme. En 2008, ils ont également procédé au renforcement de l'équipe pour offrir une qualité de soutien plus importante, ainsi qu'à la modernisation du logo et du site internet.

Au niveau de la gestion des dossiers, un nouveau contrat de prêt ainsi qu'une nouvelle demande de financement plus détaillée ont été élaborés.

¹ «Mémoire 167^e année»: Rapport d'activité, 711.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Concernant la sélection des dossiers, une attention toute particulière a été portée sur la qualité des emplois et sur la diversité sectorielle. Il précise que la sélection a été adaptée à la période de crise.

L'activité de la Fondetec consiste essentiellement en du midi ou du micro-crédit. De 45 000 à 50 000 francs, on est dans le microcrédit, et de 50 000 à 100 000 francs, c'est du midicrédit. La Fondetec a donc un positionnement de proximité. Il s'agit d'entreprises qui intéressent peu les banques sur le plan du cautionnement, parce que le volume et la ressource financière générée par les intérêts est très faible. Néanmoins, ils se sont posé la question sur la qualité de l'emploi créé avec le microcrédit. Quel est le potentiel de création d'emploi et est-on en train de créer des emplois sous-rémunérés? Tout cela fait que, en 2008, ils ont sélectionné moins de dossiers que les années précédentes. Cela dit, on s'aperçoit que la plupart des dossiers de microcrédit que traite la Fondetec sont des compléments, c'est-à-dire qu'ils ne vont pas financer l'intégralité de l'investissement, mais seulement une partie.

On a également réorienté les activités en termes de soutien. On s'aperçoit qu'on n'a pas eu de dossiers liés à la construction, qu'on a eu beaucoup de dossiers liés au secteur secondaire et des commerces et beaucoup moins relatifs à l'hébergement ou à la restauration que les années précédentes. Le Conseil de fondation a pris la décision de cette réorientation suite à une analyse des secteurs d'activités. Quel est le poids de chacun dans l'économie genevoise et que se passe-t-il si la Fondetec favorise le financement d'un secteur d'activités par rapport à un autre? Si ce secteur est déjà très présent, on contribue à faire grossir un secteur qui est déjà surreprésenté, où la concurrence est rude. Dans ce cas, le bénéfice, en tant que pouvoir public, est très faible. Si on finance d'autres activités, plus innovantes, on s'aperçoit que les revenus sont plus élevés et qu'elles auront une croissance plus importante. Pourquoi observe-t-on une baisse de la catégorie Autres, tertiaire en 2009? C'est parce qu'il y a eu très peu de dossiers de ce type sur le premier semestre, puisque ce sont des dossiers qui peuvent se permettre d'attendre. C'est typiquement le genre de dossier qui n'arrivait pas à la Fondetec, à cause de la crise.

M. Favoulet passe aux dossiers et chiffres 2008. Il y a eu 34 nouveaux dossiers (20 nouvelles entreprises financées, 1 complément financier et 13 dossiers refusés), ce qui représente une moyenne comparable à celle de l'année dernière. Le soutien financier accordé s'élève à 2 705 000 francs. Il y a actuellement 87 dossiers en cours à la Fondetec, dont 69 prêts directs pour un montant de 5 586 980 francs duquel on peut retrancher les provisions pour les risques sur dossier. Il s'agit d'un montant important à la Fondetec qui est là pour financer les dossiers à risque. Sur les conseils du Contrôle financier, on a adopté une démarche plutôt conservatrice en la matière. Il donne quelques statistiques au 31 décembre 2008 : le nombre d'emplois moyen est de 2,73 par entreprise et le

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

salaires moyen est de 50 420,27 francs par an. Le chiffre d'affaires moyen est de 490 151 francs et le bilan moyen se monte à 240 291 francs. Ce sont des chiffres qu'on n'arrive pas à obtenir avant le mois de juillet malgré les relances, puisque les entreprises ont jusqu'au 30 juin pour les fournir à la Fondetec.

La présidente demande quel est le nombre minimum d'emplois créés et le maximum, car une moyenne ne dit pas grand-chose.

M. Favoulet répond que le minimum est d'un-demi emploi et le maximum, en équivalent temps plein, de 11 emplois.

La présidente pose la même question concernant les salaires et les données financières (chiffre d'affaires et bilan). Elle aimerait avoir le détail.

M. Favoulet répondra par écrit.

Un commissaire demande quelles sont les voies de recours, lorsque, durant le suivi des entreprises, la Fondetec se rend compte que l'argent prêté n'est pas employé pour ce qui était prévu. Est-ce qu'il y a un moyen d'agir?

M. Favoulet dit que le suivi est particulièrement sérieux au niveau de la libération des fonds. A chaque demande de crédit, une répartition du crédit est demandée par la Fondetec. En revanche, pour les frais sur factures, l'entreprise fournit la facture et la Fondetec les rembourse avec l'accord de paiement, ou alors la Fondetec paie directement les fournisseurs. Si l'entreprise exerce une autre activité que ce pourquoi elle a été financée, la première voie de recours est de leur demander de s'expliquer devant le Conseil de fondation. La deuxième voie de recours est de dénoncer le crédit. Ce n'est pas une démarche facile à mener car elle déclenche souvent la faillite de l'entreprise. Depuis deux ans qu'il travaille à la Fondetec, M. Favoulet n'a jamais connu cette situation.

Si on compare 2007 et 2008, le résultat de fonctionnement est stable. Le résultat des activités de soutien en 2008, est de -154 842 francs, alors que la perte de 2007 était de -83 914 francs. Cela s'explique essentiellement par la modification de la politique de provisionnement. Suite aux préconisations du Contrôle financier, ils ont souhaité mener une politique conservatrice en termes de provisions. Personnellement, cela l'a un peu déçu, parce cela fait apparaître un résultat négatif en 2008, ce qui n'est pas logique en comparaison avec l'année précédente et, cette année, ils vont certainement faire un résultat positif qui est lié à ce changement de règle. Quant au résultat sur titres, on observe une perte particulièrement importante de 1 238 702,31 francs (14,9%) qui est comparable au benchmark des banquiers, mais qui est loin de satisfaire les responsables de la Fondetec. Il donne encore quelques chiffres. Depuis le début de l'année, il y a eu 38 nouvelles demandes enregistrées, 26 décisions (dont 9 positives et 11 négatives). Six compléments financiers ont été accordés pour soutenir des entreprises dans la

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

traversée de la crise. Il y a eu une énorme baisse d'activité en début 2009, car de nombreuses entreprises sont venues consulter la Fondetec et ils se sont aperçus que, même si de l'argent avait été prêté à ces entreprises, elles n'auraient jamais pu le rendre. Le soutien financier accordé entre le 1^{er} janvier et le 30 juin est de 1 548 500 francs. Il y a 92 dossiers en cours au 31 juin 2009 (67 prêts directs, 17 dossiers en attente de décision et 8 dossiers en demande de libération de crédit). On s'aperçoit qu'on va se retrouver fin septembre, avec un nombre de décisions équivalent à celui de fin décembre 2009. On a observé une notable recrudescence d'activité sur les trois derniers mois, après un démarrage très difficile sur le premier quart de l'année.

Un commissaire demande s'il y a une certaine typologie des dossiers qui n'ont pas été soutenus et qui sont au nombre de 11.

M. Favoulet répond que, dans les dossiers refusés, on a constaté une baisse des activités de service et une augmentation des activités commerciales. Globalement, les activités commerciales ont passablement souffert, même si cela dépend des secteurs. Les commerces genevois qui avaient une clientèle venue des pays de l'Est ont commencé à souffrir en août 2008. Ceux qui avaient une clientèle en provenance des pays de l'Est et des pays arabes ont vu une baisse de leurs activités à partir du mois de novembre. Quant aux autres, ils ont tenu le coup jusqu'en novembre avec un ralentissement progressif de leur activité, ils ont fait un très mauvais mois de décembre, un très bon mois de janvier et ensuite cela s'est écroulé. Un autre secteur qui a beaucoup souffert est celui des activités industrielles (annulation de commandes ou non-paiement).

Fin novembre, ils avaient fait un budget relativement pessimiste, mais heureusement l'évolution a été plus positive qu'on ne le craignait. Il a fait une comparaison entre le budget que la Fondetec devait remettre à la commission des finances, et celui réalisé au 30 juin 2009. On constate que le résultat de fonctionnement est à peu près comparable à celui de l'année dernière. La différence se fait sur le plan des activités de soutien, puisque le principe d'amélioration des dossiers et du suivi commence à porter ses fruits, ce qui fait que, cette année, on devrait avoir un résultat supérieur. Au niveau financier également, on a fini l'année à -14,9% et aujourd'hui, on est à +11,08%. La conjoncture est plus favorable, même si certains prévisionnistes annoncent un deuxième effet de la vague. On avait prévu une perte de -89 440 francs sur le résultat financier, et on est actuellement à +263 402,97 francs, ce qui nous donne un résultat positif pour le premier semestre de 52 573,08 francs. Ce qui signifie que, finalement, les entreprises de la Fondetec tiennent plutôt bien le coup face à la crise. Il en a terminé avec sa présentation et se montre disposé à répondre aux questions des commissaires.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Questions

Un commissaire relève que M. Favoulet parle de 92 dossiers en cours, et demande si cela signifie que la Fondetec suit 92 entreprises.

M. Favoulet répond que 67 entreprises sont en train de rembourser et que le reste est en attente de décision ou de libération de crédit.

Un commissaire comprend que la Fondetec paie les fournisseurs des entreprises sur facture. Si c'est avéré, c'est un énorme travail comptable.

M. Favoulet dit qu'il s'agit surtout des factures importantes. Les petites factures, ce sont les entreprises elles-mêmes qui les règlent. Ensuite, ils envoient la copie des factures à la Fondetec qui règle auprès de l'entreprise. Il y a une liste récapitulative, il s'agit exclusivement des factures qui sont payées avec le crédit.

Rapport annuel 2008 de la Fondetec

Page 7

Un commissaire dit que la Fondetec a pour but de promouvoir des entreprises créatrices d'emploi, mais en réalité il n'y a que 183 emplois qui ont été créés, ce qui est une bonne chose en soi, mais ce n'est pas énorme, par rapport au dispositif mis en place.

La Ville dote actuellement de 20 millions cet organisme qui demande une rallonge, pour aboutir à la création de 183 emplois. Il faut voir le rapport entre l'investissement et le nombre d'emplois pour mesurer l'efficacité du dispositif.

M. Favoulet admet que 200 emplois, c'est à la fois peu et beaucoup. En 2007, la promotion économique du canton de Genève (regroupant 8 organismes) a communiqué à la presse le chiffre de 780 emplois créés dans l'année.

Le commissaire déplore qu'ils n'aient pas un dispositif de suivi de l'évolution des emplois. Peut-être faudrait-il que la Fondetec se greffe à l'enquête cantonale.

M. Favoulet tient à ajouter un élément. Lorsqu'on divise le nombre d'emplois par le coût de fonctionnement moyen, on s'aperçoit que le coût est de 8500 francs par emploi. M. Favoulet était très content lorsque Ecodiagnostic a visité différents organismes, car il s'est dit que cela pourrait déboucher sur une sorte de classement par comparaison. Malheureusement, les chiffres étaient confidentiels et le directeur de la Fondetec n'y a pas eu accès. Il imagine qu'on reparlera des résultats d'Ecodiagnostic et de la mesure de la qualité de l'emploi lors de la séance sur la redotation de la Fondetec.

Un commissaire demande si on peut assurer qu'aujourd'hui, la Fondetec ne finance que des entreprises domiciliées sur le territoire de la ville, car sous

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

l'ancienne présidence, quelques entreprises domiciliées dans d'autres communes avaient échappé au contrôle et avaient été financées par la Fondetec.

M. Dramé répond que c'est la première condition d'ouverture du dossier si une entreprise est financée par la Fondetec; c'est prévu par le contrat, puisqu'il y a une clause de dénonciation immédiate du crédit.

Il est vrai que, historiquement, la Fondetec était partenaire des commerces et de la restauration. Aujourd'hui, on a un autre positionnement, mais cela prendra un certain temps avant que les partenaires aient pris conscience de cela. Il ajoute que les entreprises ont besoin que la Fondetec ait des références avant de lui faire confiance. Cette année la Fondetec a fait un très gros coup, puisqu'il y a une entreprise qui a soldé son crédit à l'avance et qui a été cataloguée comme une des 100 entreprises les plus prometteuses d'Europe. Personne d'autre que la Fondetec ne leur avait fait confiance. La Fondetec commence à marquer des points petit à petit. M. Dramé ajoute que la Fondetec est en train de mettre l'accent sur le coaching d'entreprises, ce qui permettra certainement d'avoir de meilleurs résultats. Le système a complètement changé. Avant, la Fondetec faisait du cautionnement auprès des banques; aujourd'hui, c'est elle-même qui gère le prêt avec une gestion des risques assez poussée.

Un commissaire comprend qu'en mettant l'accent sur le coaching d'entreprise, ils vont devenir une pépinière d'entreprises de plus. Est-ce le travail de la Ville, dans si un petit canton, de développer une nouvelle pépinière d'entreprises?

M. Dramé croit que ce débat aura lieu dans le cadre de la redotation, parce qu'on est en train de parler de l'évaluation de la politique économique dont la Fondetec est l'instrument. Aujourd'hui, on examine le rapport d'activité annuel de la Fondetec.

Un commissaire a l'impression que la Fondetec souhaite se positionner comme une entreprise qui cherche à accroître son marché. C'est son rôle de faire du prêt pour sauver les entreprises, mais faire du coaching? Est-ce vraiment cette activité que le Conseil municipal veut voir confier à la Fondetec? Il faudra s'en préoccuper dans un avenir proche.

M. Favoulet explique que le principe n'est pas d'accroître le marché. On constate simplement que le marché est en train de s'élargir, puisque la Fondetec reçoit de plus en plus de demandes. La raison principale est qu'on observe un recul, en termes de montant, de toutes les solutions de cautionnement. La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) avait un maximum de 2 millions; elle est passée à 4 millions pour pouvoir traiter de plus en plus de gros dossiers. La coopérative de cautionnement romand a demandé de passer d'un maximum de 500 000 à 1 million de francs. A un moment donné, il n'y aura plus personne pour s'intéres-

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

ser aux entreprises qui demandent un prêt de moins de 250 000 francs. Il y a bien quelques organismes qui existent, comme la Fondation MS & Conseil à Lausanne (masse financière de 1 million pour toute la Romandie) ou Business Angels, qui ont financé, en tout et pour tout, 8 projets pour toute la Romandie en une année, mais ce ne sont pas des solutions suffisantes. Le Conseil municipal peut décider de ne pas donner plus, mais ce sera une décision politique.

Un commissaire demande ce qu'il se passe si une entreprise qui rembourse sa dette et pour qui tout se passe bien soumet un dossier pour un refinancement une année plus tard. La Fondetec entre-t-elle en matière?

M. Favoulet dit que cela dépend de sa situation. Est-elle acceptable pour un établissement bancaire ou pas? On se pose cette question, aussi bien pour les nouveaux dossiers que pour les demandes de refinancement. Ils ont déjà demandé à certains de revenir avec un dossier de refus de la part d'une banque.

Page 12

Un commissaire fait référence au tableau sur la répartition sectorielle et constate que dans le secteur secondaire, on observe une baisse assez importante des demandes. Comment l'expliquer et à quel type d'entreprises la Fondetec a généralement affaire? Ce qui étonne, c'est que ces entreprises n'aient pas fait davantage appel à la Fondetec. Alors que le tertiaire est surdimensionné dans le canton de Genève.

M. Favoulet dit qu'il y avait 20% en 2006, 4% en 2007 et 14% en 2008, sachant que la moyenne cantonale est à 9%. Cette année on observe une baisse qui est essentiellement liée à la conjoncture économique. Tout ce qui est industrie de transformation, et notamment la sous-traitance, est en train de souffrir terriblement.

La plupart des entreprises implantées sur le territoire de la Ville de Genève qui ont connu des difficultés ont cherché en premier lieu à trouver un local à meilleur prix, donc hors du territoire de la Ville de Genève. Le peu d'activités industrielles qu'on avait en Ville de Genève va probablement disparaître. Ils ont besoin de grandes surfaces à plafonds hauts qui soient à bas coût. Ce type de locaux est très difficile à trouver en Ville de Genève.

La présidente souligne l'importance que la commission des finances dispose d'informations substantielles sur le réseau autour de la Fondetec dans le cadre des travaux sur la redotation.

Page 13

Un commissaire demande de combien de nouveaux collaborateurs la Fondetec a dû renforcer son équipe.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Il y a trois personnes qui devraient être là, en plus des postes junior et senior évoqué précédemment? Ce n'est pas un renforcement si important.

M. Favoulet dit que 20%, c'est important, l'objectif était de renforcer l'équipe de deux postes: un poste junior et un poste senior. Malheureusement, au bout de trois mois, on s'est aperçu que la collaboration ne pourrait se poursuivre pour le poste senior. On a donc mis ce poste en attente et on a fait un recrutement début 2009.

Page 14

Un commissaire demande ce qu'il en est à la Fondetec de l'entrepreneuriat féminin. Quel est le type d'entreprises que créent les femmes?

M. Favoulet répond qu'ils sont un peu au-dessus des statistiques au niveau national, puisqu'il y a un peu moins de 40% de femmes qui sont créatrices d'entreprises, mais il y a beaucoup moins d'inscriptions féminines auprès du Registre du commerce (de mémoire, 28%). La Fondetec est au-dessus. M. Favoulet a beaucoup dialogué avec des personnes actives dans l'entrepreneuriat féminin (Club des femmes-entrepreneurs, groupes féminins d'entraide...) et leur a demandé quelle était, d'après eux, l'explication du succès de la Fondetec auprès de la gent féminine. Est-ce une question de montant, de secteur d'activités? A priori, ces deux éléments font que les femmes entrepreneures s'adressent à la Fondetec, mais il n'y a aucun facteur en particulier. Il ajoute que le bouche à oreille fonctionne très bien et que ce sont les femmes elles-mêmes qui se passent le mot en disant que la Fondetec finance l'entrepreneuriat féminin. Cela augmente forcément le nombre de demandes féminines.

Cela recouvre essentiellement le secteur tertiaire (service aux entreprises...) et le commerce. Il n'y pas de structure sur le conseil à l'entrepreneuriat pour les femmes, qui fonctionne de manière régulière à Genève. En revanche, il sait qu'il y a un groupe à Lausanne, Act, avec qui la Fondetec est entrée en contact. Il y a aussi les Clubs business pour femmes et surtout, il y a les cellules d'entraide qui sont gérées par Résonance et Geneviève Morand (cf. First Tuesday). C'est un concept canadien qui comporte dix groupes de huit femmes qui sont très actives. Il conclut en disant que la meilleure réponse que la Fondetec donne à cette problématique de l'entrepreneuriat féminin, c'est que les conseillers et les personnes qui gèrent les dossiers sont majoritairement des femmes et elles portent une attention particulière aux dossiers présentés par des femmes.

Page 15

Un commissaire dit que, l'année passée, l'organe d'audit avait relevé qu'il y avait un problème avec le rôle de surveillance exercé par le Conseil de fondation,

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

dans la mesure où sa mission est d'exercer la surveillance de la Fondetec et, dans le même temps, de prendre part aux décisions. D'ailleurs, la commission des finances avait voté une recommandation qui allait dans ce sens (cf. D-32 A, 165^e, p. 12). Est-ce que cette recommandation a fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil de fondation, et si oui, laquelle? D'une manière générale, est-il souhaitable, que le Conseil municipal soit l'organe de surveillance de la Fondetec, alors qu'il a très peu de moyens pour l'exercer et que le Conseil municipal n'a pas la possibilité de fixer des objectifs, il n'y a pas de contrats de prestations? Du reste, le Conseil d'Etat vient de poser la question de savoir s'il est souhaitable qu'un député au Grand Conseil soit membre d'un Conseil de fondation d'une entité qui dépend de l'Etat. De la même manière, on pourrait se poser la question de savoir s'il est souhaitable qu'un conseiller municipal soit à la tête du Conseil de fondation d'une entité qui est sous la surveillance du Conseil municipal?

M. Dramé se souvient très bien que la dernière fois qu'ils s'étaient présentés devant la commission des finances en tant que représentants de la Fondetec, ces questions s'étaient déjà posées. Le Conseil s'est aussi posé ces questions, et il est prévu d'organiser une journée au vert pour discuter de ces aspects. Ce qui apparaît, c'est que lorsque la Fondetec était de droit privé, l'organe de surveillance était le Conseil administratif qui mandatait un organe tiers pour faire cette surveillance. C'est une décision politique qui a été prise par une majorité de gauche de nommer un conseiller municipal à la présidence de la Fondetec pour que le Conseil municipal ait un accès facilité aux dossiers de la Fondetec. L'idée de l'article est que n'importe quel conseiller municipal puisse, à n'importe quel moment, avoir accès aux dossiers. Mais c'est une première. Eux-mêmes se posent la question de l'opérationnalité de cet article. On pourrait revenir là-dessus, mais si l'on veut modifier les statuts de la Fondetec, il y a toute une démarche à entreprendre. En tout cas, le débat va se faire au sein du Conseil de fondation et il pense que les propositions d'amélioration vont être entreprises dans un avenir proche.

M. Favoulet répond que, suite à la dernière séance devant la commission des finances, il s'était posé la question de l'évaluation de la Fondetec et il est vrai qu'il semble difficile que l'organe qui doit être contrôlé définisse lui-même son mode de contrôle. Cette démarche n'est pas saine. Il y a un système de contrôle interne qui est en train d'être mis en place. On a une révision étendue qui dure deux mois. De plus, en juillet, il y a le Contrôle financier de la Ville qui opère entre une semaine et 15 jours dans leurs locaux. M. Favoulet est lui-même en train de travailler sur un outil de suivi statistique permanent et de suivi d'activités. Il termine en disant que, en 2009, le Conseil de fondation a pris la décision de supprimer le rôle de délégué qui devait aller examiner les dossiers pour ensuite en rendre compte devant le Conseil. Pour couper court à toute éventuelle dérive, le mode de sélection et la répartition des tâches ont été modifiés.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Un commissaire dit que le Conseil de fondation est un organe de décision, il ne peut plus être l'organe de surveillance de la Fondetec. A ce moment-là, c'est le Conseil municipal qui prend le relais.

M. Favoulet dit que l'équipe qui fait le travail rend des comptes sur tout ce qu'elle fait au Conseil de fondation. Il y a 5 membres d'équipe et 9 membres du Conseil de fondation. Il y a donc 9 personnes qui contrôlent leur travail et qui se réunissent tous les 15 jours. Il a rarement vu des entreprises aussi contrôlées.

Un commissaire fait référence à la page 21 du rapport de l'organe de révision. Il lit: «Nous avons constaté que le système de contrôle interne n'était pas formellement documenté; pour cette raison nous ne pouvons attester de l'existence d'un contrôle interne.» Le commissaire demande si ce qui est en train d'être mis en place est une réponse à cette remarque.

M. Favoulet dit qu'il y avait un certain nombre de procédures qui avaient été mises en place, mais on ne pouvait pas formellement appeler cela «système de contrôle interne», c'est pourquoi le directeur est en train de formaliser tout cela.

La mise en place du système de contrôle interne a été très compliquée. Les premières formations en la matière qui ont été accessibles pour le grand public ont eu lieu en mars 2009. Auparavant, ils se sont documentés sur la base de différentes sources qui circulaient et qui ont certainement été mal choisies. Cela a abouti à l'implantation d'un système comparable à un système ISO, ce qui était une voie de facilité puisque M. Favoulet le connaissait déjà. Ils ont travaillé sur la notion de risque par rapport à des procédures de travail. Par la suite, on leur a expliqué que ce n'était pas des procédures de travail, mais de contrôle. Le réviseur lui a dit que ce n'est pas ce système qui était adéquat. Il a fallu recommencer en envoyant deux personnes en formation au mois de mars. On a un système qui est en train d'être étudié par le Contrôle financier de la Ville, mais on n'est pas au bout. C'est quelque chose qui est en constante évolution.

Le Contrôle financier vient une fois par année pour contrôler l'année précédente qui était déjà révisée, et ensuite, il contrôle le premier semestre. Sur l'examen du premier semestre, ils ont contrôlé des dossiers de la Fondetec par échantillonnage, et ils sont en train de vérifier tout ce qui est procédure interne, etc.

M. Favoulet relève que, l'année dernière, on s'est aperçu que le Contrôle financier avait eu, sur certains points, des désaccords de principe avec le réviseur.

La présidente demande pour quelle raison ce système est en train d'être soumis au Contrôle financier.

M. Dramé répond qu'ils s'en sont tenus à la tradition, puisque, anciennement, le Contrôle financier intervenait auprès de la Fondetec. Vu que l'idée était d'aller vers la transparence totale, ils n'ont pas trouvé opportun de dire au

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Contrôle financier de ne plus effectuer leur contrôle, même s'ils se sont posé la question de la pertinence d'un tel contrôle.

M. Favoulet souligne la complémentarité qu'il peut y avoir entre les deux fonctionnements, puisque le réviseur va beaucoup plus loin dans l'analyse des chiffres, tandis que le Contrôle financier approfondit davantage le contrôle des dossiers.

Un commissaire dit que, d'après les textes, la Fondetec ne dépend quasiment que du Conseil municipal. Or, M. Dramé a dit que la Fondetec était un instrument de la politique économique de la Ville. Le commissaire aimerait savoir quelles sont exactement leurs relations avec le Conseil administratif. Comment cela se passe-t-il?

M. Favoulet répond qu'ils sont à la disposition de tous les membres du Conseil administratif. Il arrive que certains leur demandent de leur expliquer tel ou tel point, de parler de tel ou tel projet ou de participer à une manifestation. Il y a des contacts réguliers, notamment avec le DFL, puisque la GIM collabore avec la Fondetec, lorsque cette dernière essaie de trouver des locaux pour une entreprise.

M. Dramé dit que la Fondetec est un instrument de la politique de la Ville de Genève. Il rappelle que c'est ce qu'a souhaité le Conseil municipal. Dans les statuts, il est écrit que la Fondetec, institution de droit public, dépend du Conseil municipal. Il va de soi qu'elle dépend aussi du Conseil administratif, qui dirige la Ville de Genève, même si cela n'est pas inscrit dans les textes.

Page 16

La présidente note que le deuxième sous-titre, «Augmenter la qualité de la sélection», apparaît quelque peu abstrait. Quant à l'outil qui facilite la compréhension qu'ils sont en train de mettre en place, de quel outil s'agit-il?

M. Favoulet répond qu'il s'agit d'un outil informatique qui a été développé sur Excel. Il permet de calculer automatiquement les comptes de pertes et profits et le bilan prévisionnel.

Page 23

Un commissaire aimerait savoir en quoi consistent les honoraires d'avocats pour enquêtes sur dossiers.

M. Favoulet explique que certaines personnes qui refusent de rembourser ou de terminer leur remboursement. Parfois, en cas de litige, cela débouche sur des procédures juridiques, c'est pourquoi on fait appel à des avocats.

Page 24

Une commissaire se dit étonnée du montant des pertes sur ventes de titres (394 000 francs) et de celui de la dotation à la provision pour risques de perte sur titres (996 753 francs).

M. Favoulet explique qu'il y a eu une période où il y a eu des mauvais placements (2001-2002) et ensuite, le mot d'ordre était de réaliser au minimum les pertes. En 2008, il y a eu une réelle volonté de nettoyer le portefeuille, tout en sachant que ce n'était pas le moment pour le faire. Ce qui les a poussés à vendre au pire moment, c'est que, contrairement à certains qui peuvent se permettre de garder leurs placements et d'attendre, la Fondetec dispose d'un capital dont une partie est grignotée chaque année. Ils avaient deux options: soit ils disaient aux entreprises que la Fondetec ne pouvait plus les financer parce que le portefeuille allait mal, soit ils continuaient de financer des entreprises en réalisant des pertes et en essayant de les réduire au minimum. Les gestionnaires et la commission des finances de la Fondetec ont choisi la deuxième option.

Un commissaire comprend que, vu l'assainissement du portefeuille qui a été opéré, on peut s'attendre à ce que la situation s'améliore. Qui décide des placements?

M. Favoulet répond qu'on a déjà pu noter une amélioration depuis le début de l'année 2009, même si on n'a pas encore tout récupéré. Deuxième point, il n'est pas persuadé que ce soit le rôle de la Fondetec de gérer un portefeuille. Comment sont prises les décisions?

Aujourd'hui, ils ont un contrat de mandat avec la banque LODH qui a été choisie suite à un appel d'offres. Ce sont eux qui prennent les décisions. Néanmoins, une fois par mois, la commission des finances de la Fondetec se réunit avec le gestionnaire de la banque.

Ils ont eu des contacts avec la BCGe. Quand ils ont répondu à l'appel d'offres, M. Favoulet leur a fait un long courrier pour leur expliquer pourquoi ils n'avaient pas été soumissionnés, en leur rappelant les problèmes que la Fondetec avait rencontrés avec eux. Il les a rencontrés trois mois après, et ils lui ont expliqué qu'ils avaient changé un élément de leur fonctionnement interne, ce qui leur aurait permis de faire des offres plus compétitives, mais c'était trop tard.

Un commissaire dit que les questions de fond devront bientôt faire l'objet d'un débat. Est-ce qu'il appartient à la Fondetec d'avoir un capital qu'elle gère, et doit-elle, d'une manière ou d'une autre, investir de la matière grise pour le faire? Ne faudrait-il pas plutôt réfléchir à la proposition qu'avait faite un jour un commissaire, à savoir de placer cet argent auprès de la Ville?

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

La présidente rappelle, pour mémoire, que le rapport d'activité 2007 n'a pas encore été voté par le Conseil municipal. Mais il comportait une recommandation qui avait été au demeurant refusée en commission. Elle la lit: «Le Conseil municipal propose à la conseillère administrative, Sandrine Salerno, de rapatrier la fortune de la Fondetec dans les caisses de la Ville.»

Un commissaire demande si, lorsqu'on parle de mauvais placements en 2001, on évoque ceux par le biais desquels la Fondetec est devenue actionnaire des entreprises qu'elle soutenait.

M. Dramé explique qu'à l'époque, c'est le Conseil de fondation qui prenait les décisions en matière de placement. Après avoir éprouvé quelques difficultés, ils ont décidé de mandater un gestionnaire qui a géré tant bien que mal ces mauvais produits qui avaient été décidés par l'ancien Conseil de fondation. Dès qu'on est passé au statut de fondation de droit public, on a procédé à l'assainissement du portefeuille et on l'a confié à un gestionnaire. Dans le cadre d'une redotation, le Conseil discute sérieusement de la question de savoir si c'est son rôle de faire ce travail.

Le portefeuille a été assaini à 95%, mais cela dépend aussi de l'évolution de la conjoncture. On a à peu près 6 millions qui sont prêtés à des entreprises et 4 millions qui sont placés. En fait, on place l'argent qui n'est pas employé au prêt ou au fonctionnement. C'est LODH qui s'en occupe. Le Conseil de fondation a pris la décision d'assainir le portefeuille et de le gérer. Lorsque la Fondetec a besoin de liquidités, elle appelle la banque pour qu'elle réalise au minimum des pertes. Mais il y a de fortes chances que ce portefeuille reprenne de la valeur.

Une commissaire est étonnée qu'on ait créé une fondation de droit public et qu'on se retrouve avec un gestionnaire privé et une partie du capital de la Ville qui se retrouve dans la tourmente. Elle rappelle que la Fondetec est là justement pour empêcher les entreprises de mourir dans cette tourmente. Elle a bien entendu qu'une partie des investissements n'était pas du fait de l'actuel Conseil de fondation, mais on ne pourra pas mettre cela très longtemps sur le dos de l'ancienne direction, puisque l'actuelle a demandé à un gestionnaire privé de poursuivre le même travail. Elle veut bien qu'on croie tous au miracle et qu'on dise que la situation va s'améliorer, mais rien n'est moins sûr. La commissaire est étonnée qu'on poursuive cette politique. Est-ce qu'elle leur semble judicieuse, compte tenu de la fonction que la Fondetec est censée remplir?

M. Favoulet dit qu'au départ le capital de la Fondetec était placé pour participer au fonctionnement, c'est-à-dire qu'une partie de la fortune devait servir à financer une partie des coûts de l'organisme. C'était dans la philosophie de l'époque.

Jusqu'en mai 2007, il n'y a pas eu beaucoup de changements, parce qu'on était sur la fin d'un Conseil de fondation. Dès fin 2007, le transfert a été opéré. On a nettoyé le portefeuille au mieux. L'objectif était d'essayer de récupérer un peu d'argent en vendant au meilleur moment pour obtenir des obligations totalement sécurisées. Il souligne qu'on était en pleine crise. Aujourd'hui, on remonte un progressivement la pente. Le Conseil a eu de longues discussions pour savoir s'il était préférable de tout vendre au 31 décembre et se retrouver avec le minimum, ou d'attendre un peu, en espérant que la situation s'améliore un peu en 2009. Une majorité a choisi d'attendre et le hasard leur a donné raison, puisqu'on était à -14% et aujourd'hui on est à +11%.

Un commissaire dit que cela figure dans l'arrêté 1 art. 6 de la proposition PR-170 (?) qui prévoit que les coûts de fonctionnement annuels sont limités à 20,7% du capital de dotation de la fondation qui sont prélevés sur son capital. Il fait observer que c'était déjà complètement foireux à l'époque, puisque lorsqu'on donne gratuitement de l'argent à une fondation, cela signifie qu'on la subventionne de manière implicite, puisque la Ville emprunte à 3,5%. De son point de vue, on aurait dû faire apparaître, dès le début, cette subvention non monétaire dans les comptes de la fondation.

L'intention de quelques commissaires est que, lorsqu'on recommande de rapatrier les fonds dans les caisses de la Ville, cela ne signifie pas que la Ville va se mettre à gérer l'argent. Elle est déjà endettée à hauteur de 1,8 milliard. Ce qui est proposé, c'est de rapatrier cet argent dans les caisses pour rembourser l'emprunt et rémunérer la fondation à hauteur de 3,5%. De cette manière, aucun risque n'est pris et tout le monde sort gagnant.

Page 25

Un commissaire dit que pour mener la discussion sur la redotation, il faudra que la commission des finances dispose du budget 2009 réactualisé, ainsi que d'un projet de budget 2010.

M. Favoulet dit qu'ils ont travaillé sur deux scénarios, l'un avec redotation (projection sur quatre ans), l'autre sans. C'est un travail important. Il propose de fournir à la commission des finances le budget réactualisé au 30 juin.

La présidente relève que c'est important pour la commission des finances, dans le cadre des travaux sur la redotation. Il n'y a aucune question sur le rapport de l'organe de révision.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Séance du 30 septembre 2009

La présidente met aux voix le projet de délibération D-32 concernant les comptes de la Fondetec qui est accepté par 11 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 3 S, 2 Ve, 1 AGT) et 1 abstention (DC).

Un commissaire relève qu'on a voté les comptes. Maintenant, il faut voter le budget.

La présidente rappelle qu'on doit simplement en prendre acte.

Un commissaire trouve que le budget de la Fondetec doit être soumis à une discussion. Il faudrait s'inspirer de la méthode que la commission des finances emploie concernant la Fondation du Grand Théâtre. Il faudrait demander deux propositions différentes pour la Fondetec pour pouvoir avoir un débat autour du budget de la Fondetec, avec un autre rapporteur. La commission des finances ne prend pas position, mais prend acte.

Un commissaire dit que les statuts de la Fondetec devaient être repris car ils étaient bancals. Il n'est pas précisé que le Conseil municipal vote le budget et la commission des finances ne peut pas s'inventer des attributions. Il rappelle qu'on a reçu le budget 2009 une première fois et ensuite on a reçu le budget 2009 révisé. Si on devait voter aujourd'hui, ce serait sur lequel de ces budgets?

Un commissaire dit qu'il ne s'agit pas de voter, mais de prendre acte. On peut néanmoins prendre acte de la situation telle qu'on la reçoit et on montre qu'il faudra dissocier les deux éléments, ce qui obligera les fondations concernées à faire un travail qui soit un peu plus pertinent.

Séance du 25 novembre 2009

La présidente rappelle que le 30 septembre, lors du vote des comptes de la Fondetec, la commission a insisté pour rediscuter le budget de la Fondetec. Elle ouvre le tour de discussion.

Un commissaire estime qu'il est vain de discuter du budget alors qu'il ne reste qu'un mois et que l'on n'a pas encore reçu le budget 2010. Il demande de quel budget la commission doit prendre acte (officiel ou rectifié).

La présidente pense qu'il s'agit du budget qui figure dans le rapport, à savoir le budget de base.

Un commissaire rappelle que les Verts ont de la gêne avec la forme, notamment avec le fait que l'on présente une D, soit une information, sans projet de délibération. Il explique qu'ils étaient prêts à passer outre la première année suite

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

à la modification de la nature de la Fondetec, mais qu'il pourrait maintenant s'agir d'une véritable proposition. Il propose donc de renvoyer au Conseil administratif pour l'obtenir.

La présidente rappelle que c'est le Conseil municipal qui est l'autorité de surveillance de la Fondetec et que ce n'est en tous cas pas le Conseil administratif qui va présenter une proposition. Elle ajoute que c'est le Secrétariat du Conseil municipal qui doit préparer un projet de délibération sur les comptes.

Un commissaire rappelle qu'il a été question ce soir de la culture Ville de Genève et que l'on a là la démonstration que, non content des difficultés d'un service, celui d'à côté jette de l'huile sur le feu.

Un commissaire rappelle que le Secrétariat du Conseil municipal n'est pas composé de juristes et que ni lui ni le Bureau n'ont à rédiger des projets de délibération. Il estime que c'est à l'administration de fournir les documents nécessaires pour que le Conseil municipal puisse fonctionner. Il réitère ses propos et estime que l'on risque de faire des reproches au Bureau si jamais le projet de délibération était mal rédigé alors que cette responsabilité appartient à l'administration.

La présidente rappelle que le projet de délibération a été élaboré par M. Burri qui est juriste.

Une commissaire demande où on en est.

La présidente répond qu'il y a un rapport annuel avec des annexes, un projet de délibération qui est voté et qu'il faut prendre acte ce soir du budget.

Un commissaire est content d'apprendre qu'un juriste a rédigé le projet de délibération et rappelle que M. Burri ne faisait pas partie aux dernières nouvelles du Secrétariat du Conseil municipal. Il estime que l'administration aurait dû fournir ce document avant que la commission prenne en considération cet objet.

La présidente considère que la commission a pris acte du rapport annuel et du budget de la Fondetec.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

9.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Les projets de délibération ont été renvoyés à la commission des finances le 25 février 2014 pour le budget 2014 (PRD-79), le 23 juin 2014 pour le rapport d'activité complété par l'ajout officiel des comptes 2013 (PRD-95) le 21 janvier 2015.

La commission, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek, a étudié le rapport d'activité 2013 de la Fondetec en traitant de manière simultanée les comptes de la même année ainsi que son budget 2014 lors de ses séances des 10 décembre 2014 et 27 janvier 2015.

La rapporteuse remercie MM. Daniel Zaugg et Nicolas Rey pour leurs excellentes notes de séances.

Séance du 10 décembre 2014

Audition de M. Jérôme Favoulet, directeur de la Fondetec

La Fondetec a été créée par la Ville de Genève pour promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises existantes, ainsi que pour stimuler l'innovation. L'intégralité de son activité se déploie sur le territoire de la ville. La mission de développement économique de la Fondetec est née de trois constats.

La pénurie de financement en matière de création d'entreprises liée à la crise du capital d'amorçage

Alors que très peu d'argent est disponible pour financer la création d'entreprises, il existe passablement de fonds pour financer leur développement. Lorsqu'on apprend à des entrepreneurs comment gérer seuls leur société, dès le départ, il est rare que ces derniers sollicitent une aide financière ultérieure. Les jeunes entreprises limitent alors leur capacité de croissance en maintenant leur effectif à une quinzaine d'employé-e-s environ. Cette crise du capital d'amorçage est due à la

¹ Rapport d'activité, 485.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

peur du risque étant donné que 50% des entreprises sont radiées du Registre du commerce avant leur cinquième anniversaire. Pour pallier cette situation, la Fondetec a développé une solution de financement fondée sur un prêt remboursable en cinq ans avec un taux de 5% qui comprend une relation de proximité et un suivi personnalisé. Une des conditions de l'aide demande au porteur de projet de s'engager personnellement à rembourser la dette même si l'entreprise disparaissait.



Capital d'amorçage



Aversion au risque

L'offre locative inadaptée à la création d'entreprise

L'offre est rare puisque le taux de vacance immobilière était encore très bas il y a deux ans. Même si le nombre de locaux a augmenté aujourd'hui, les entreprises en démarrage peinent à s'engager sur plusieurs années, ce qui s'explique aussi par le fait que leur location demande souvent l'intervention de codébiteurs solidaires capables de payer le loyer de l'arcade ou de l'entreprise. Suite à la nouvelle dotation votée en 2010, la Fondetec a développé la pépinière avec des baux à durée flexible. Ces baux, d'une durée d'un semestre pouvant être ensuite reconduits chaque mois, offrent des bureaux de 6 à 26 m². Les petits se trouvent en espaces ouverts alors que les grands se présentent sous la forme d'espaces fermés. Les espaces communs mutualisés ont l'avantage d'offrir des échanges d'expérience et de compétence.



Engagement trop élevé



Solitude

Le taux de survie relativement bas

Il est lié à deux causes que sont les difficultés pour les entrepreneurs à maîtriser un environnement complexe composé d'une vingtaine de métiers et de trouver des clients. Pour y remédier, la Fondetec a développé une solution d'accompa-

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

gnement pratique portant sur six piliers: comptabilité-finance, communication, relations humaines, légal et contentieux, information et technologie, système de gestion et marketing et vente. En sus du soutien des gestionnaires généralistes, la Fondetec possède un réseau de partenaires qui peuvent venir en aide pour donner les meilleurs conseils aux entreprises.



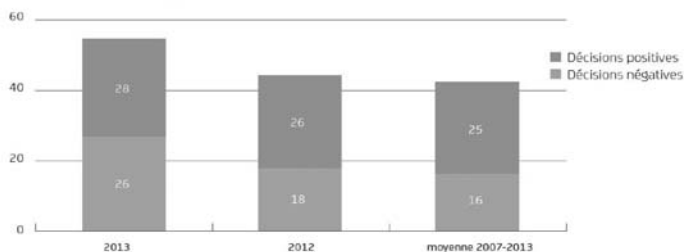
Environnement complexe



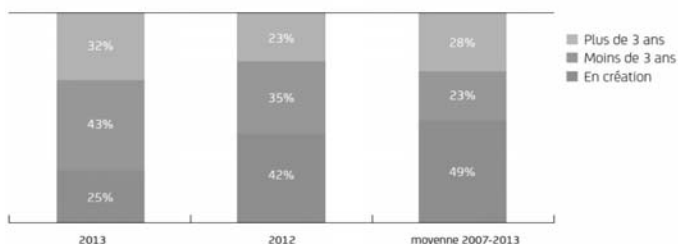
Difficultés à vendre

En 2013, une croissance des demandes de crédits se voit confirmée en 2014. De 2012 à 2013, le nombre de décisions du conseil de fondation est passé de 44 à 54. La proportion de décisions positives n'a pas forcément augmenté, car la multiplicité des requêtes a amené le conseil de fondation à être plus exigeant. L'année 2013 a été peu porteuse en termes de créations. La crise économique se perçoit entre autres dans le chiffre global de demandes de soutien et les montants octroyés ainsi que la baisse de l'entrepreneuriat féminin. Certaines études démontrent que les femmes ont une plus forte aversion au risque.

Demandes de financement accordées et refusées

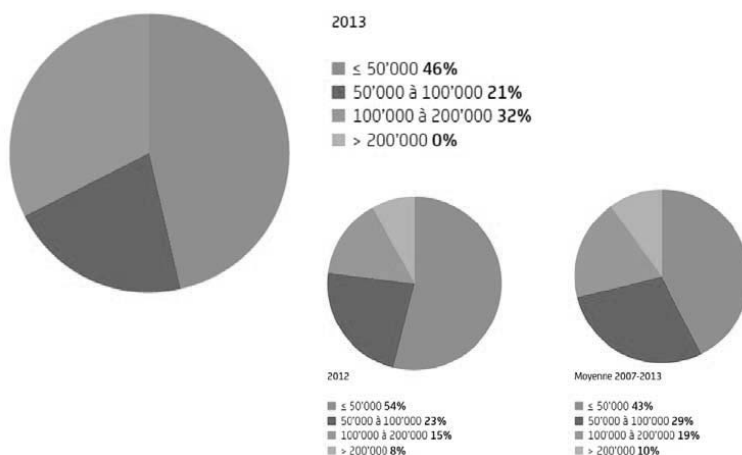


Répartition des demandes accordées selon âge de l'entreprise (en nombre)

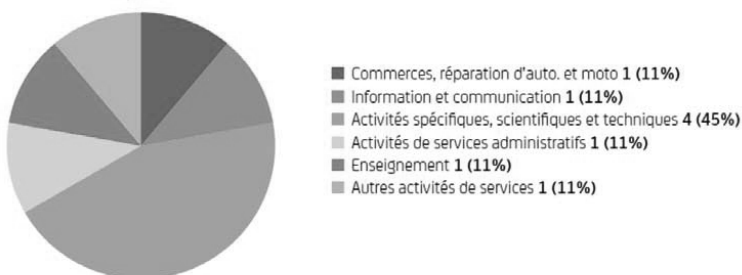


Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Même si la répartition des requêtes accordées à la création d'entreprise est passée à 25% en 2013, la moyenne de ces aides entre 2007 et 2013 s'élève tout de même à 50%. Trois quarts des financements sont accordés à des entreprises en phase de démarrage. Les 28% d'entreprises qui sont sorties des critères bancaires avec plus de trois ans d'existence ont été accompagnées par la Fondetec par le biais d'un plan de restructuration. En ce qui concerne la répartition des montants acceptés, on observe une disparition des demandes supérieures à 200 000 francs. Les sollicitations qui se situent entre 100 000 et 200 000 francs concernent des entreprises déjà existantes qui ont eu besoin d'une aide pour passer la crise. L'activité de la pépinière est, quant à elle, encore timide en 2013. Le pourcentage de 45% dédié aux activités scientifiques et techniques traduit un hébergement de quatre entreprises. La pépinière n'offre pas la possibilité d'avoir d'outils de production puisque les entreprises hébergées mènent des activités de bureau. L'activité de la pépinière s'est par contre largement améliorée en 2014.



Domaines d'activité représentés parmi les entreprises hébergées
au cours de l'année 2013 (selon code Noga 2008)



Fondotec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Au niveau de la comparaison entre les comptes et le budget, le rapport montre qu'une économie de 200 000 francs a été effectuée.

	2013	Budget 2013	2012
Résultat de fonctionnement	-1'078'897	-1'146'619	-1'099'330
Résultat de l'activité de soutien	-217'753	-409'273	-36'751
Résultat de l'activité pépinière	-265'958	-215'939	-199'122
Résultat financier	27'245	3'452	28'375
Résultat de l'entreprise	-1'535'362	-1'743'481	-1'270'078

Les statistiques actualisées concernant l'emploi au 30 novembre 2014 ne présentent pas une évolution en ce qui concerne le taux de réponse des déclarations AVS. Les entreprises qui n'ont pas fourni leurs documents sont celles qui connaissent de réelles difficultés. Ces entreprises étaient soit en passe d'arrêter leur activité, soit d'être revendues. Les charges salariales présentaient pour leur part une progression de 750 000 francs par rapport à 2012. La baisse moyenne de 2% des charges salariales par entreprise correspond à la diminution du chiffre d'affaires moyen par entreprise de 1%.

**Statistiques Entreprises
uniquement sur la base
des déclarations AVS reçues
(CHF)**

	2013	2012*	% 2013-12	2011*
Taux de réponse pour les déclarations AVS	85%	97%	-12%	90%
Nombre total de salariés sur l'année	502	464	+8%	444
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise</i>	7.97	7.86	+1%	8.38
Nombre de salariés ETP sur l'année	275	253	+9%	207
<i>Nombre moyen de salariés par entreprise ETP</i>	4.37	4.29	+2%	3.91
Charges salariales totales	17'688'273	16'461'623	+7%	13'100'939
<i>Charges salariales moyennes par entreprise</i>	285'295	279'011	+2%	247'188
<i>Salaire annuel moyen par collaborateur ETP</i>	64'257	65'026	-1%	63'179

* Données mises à jour en septembre 2012 et 2013 selon nouvelles données reçues des entreprises.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Les indicateurs de coût révèlent un soutien financier de 5543 francs par emploi sur une année. L'effet de levier entre les salaires versés par les entreprises et le coût de la Fondetec est de 11,6 alors qu'il s'élevait à 13 l'année précédente. Ainsi, chaque franc dépensé à travers la Fondetec a correspondu à 10 francs versés en salaire en 2013.

	2013	2012	2011	2010
Coût par emploi (ETP)	5'543	5'019	7'238	10'206
Effet de levier (salaires/coût)	x 11,6	x 13	x 8,7	x 5,6



En ce qui concerne les projets 2013-2014, on peut noter que la mise en place d'un outil de gestion de crédit est terminée. Alors que la gestion des crédits de la Fondetec par des outils Excel nécessitait un double traitement de l'information, le nouvel outil a le net avantage d'effectuer automatiquement tout le suivi des crédits. Cette façon de procéder permet de limiter le travail administratif des gestionnaires pour leur permettre d'effectuer plus de prévention. Le partage d'un outil prévisionnel prend, quant à lui, plus de temps que prévu. A terme, ce nouvel outil sera plus facile d'accès pour effectuer des prêts prévisionnels sur trois ans. L'objectif de la Fondetec est de partager cet outil avec d'autres entreprises. Le développement de cet instrument permettra d'éviter à la plupart des organismes de financer eux-mêmes leur propre outil. Au niveau de la pépinière, plusieurs opérations vont être effectuées pour transformer l'établissement en lieu de référence.

Les données provisoires pour 2014 indiquent que 60 taxes ont été payées. Ce nombre est nettement meilleur que la moyenne de 2007-2013 qui s'élevait à 52.

Cinquante décisions ont été prises en 2014, parmi lesquelles 24 ont été positives. En ce qui concerne le nombre de nouvelles demandes par année, on peut relever que l'objectif de départ fixé à 50 requêtes a d'ores et déjà été dépassé. Il est donc possible que la Fondetec augmente le nombre de demandes à 60.

Il y a 110 entreprises en cours de suivi alors que la moyenne entre 2005 et 2013 était alors de 95. Pour mémoire, l'objectif était fixé à 90.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Le nombre d'entreprises hébergées s'élève à 14 au 1^{er} décembre 2014 alors qu'il y en avait 6 en 2013. L'objectif du taux d'occupation de 80% est donc atteint. La réalisation par rapport au budget dépasse de 2,95% les attentes de la Fondetec. Alors que les dépenses de l'année dernière s'élevaient à 1,535 million de francs, l'objectif est de ne pas dépasser 1,5 million de francs.

Le nombre de mandats est, pour sa part, arrivé à cinq alors que l'objectif minimal se situait à deux.

Enfin, le taux d'autofinancement d'activités est de 22,69% alors que taux minimum avait été fixé à 15%.

Questions des commissaires et réponses de M. J. Favoulet

Pourquoi une augmentation des refus?	D'une part, le Conseil de la Fondetec a peut-être été plus difficile à convaincre face à l'augmentation du nombre de sollicitations et, d'autre part, il peut s'agir d'une éventuelle dégradation du niveau des dossiers envoyés par les entreprises.
Pourquoi le secondaire est-il peu représenté?	C'est lié à la configuration du territoire genevois. Le manque d'espace disponible et adapté à l'industrie rend difficile le développement du secteur secondaire sur le territoire de la ville de Genève. En outre, les prix sont encore trop élevés avec des demandes pour l'industrie s'élevant au maximum à 220 francs/m ² . Toutefois, la Fondetec n'est pas inactive dans ce domaine puisqu'elle intervient auprès de personnes ayant terminé leur apprentissage en horlogerie ou en informatique, par exemple.
Synergies avec l'incubateur de la Chambre de l'économie sociale et solidaire?	Il existe de bonnes synergies entre ces deux entités. Après six ans d'efforts de négociations, la Fondetec a réussi enfin à mettre en place des collaborations au niveau de l'accompagnement et la création d'entreprises. Par exemple, la création du prix Business Idea mis en place avec la Chambre d'économie sociale et solidaire, l'association Genilem, la Ville et les SIG. Il n'existe toutefois pas de locaux communs entre la Fondetec et l'incubateur de la Chambre d'économie sociale et solidaire. Le fait d'avoir dû fonctionner avec une équipe répartie dans des locaux dispersés a amené l'incubateur de la Chambre d'économie sociale et solidaire à recentrer ses activités dans la Maison des associations. Ce changement a permis une spécialisation relativement forte dans le domaine de la relation entre les entreprises et les salarié-e-s.
Locaux communs?	Oui, mais il faudrait des locaux plus grands.
Quel est le montant des pertes sur débiteurs?	328 218 francs
Des dossiers mis en provision ont-ils pu être récupérés?	Oui, la Fondetec a pu récupérer 150 550 francs sur les pertes. Les pertes nettes sur débiteurs s'élèvent par conséquent à 177 668 francs.
L'augmentation des récupérations permet-elle de mieux tourner?	Non, pas du tout. La Fondetec ne peut passer en perte que les dossiers qui ont été radiés du Registre du commerce. Après la faillite de leur entreprise, les codébiteurs solidaires doivent pouvoir retrouver un emploi pour rembourser à terme la Fondetec.
L'augmentation des montants de prêts accordés et la diminution des refus des montants de soutien: fruit du travail d'accompagnement de la Fondetec?	L'objectif du Conseil est d'émettre une décision sur la réalité des dossiers. La Fondetec n'entend pas remplir le dossier à la place des entreprises car c'est à elles qu'elle veut accorder un crédit et non au travail d'un-e gestionnaire.

L'entrepreneu-r-se doit-il-elle être domicilié-e en Ville?	Non, c'est l'entreprise qui doit l'être.
L'entreprise doit-elle disposer de plusieurs employé-e-s pour présenter un projet à la Fondetec?	Il existe effectivement une pondération par rapport au nombre d'employé-e-s. Une demande de prêt pour un seul emploi a peu de chances d'être acceptée par la Fondetec. Le risque pris par rapport aux salaires versés par la suite serait sans doute trop important. En général, la Fondetec préfère favoriser les entreprises qui vont créer plusieurs emplois.
La création d'emplois en ville pour des résident-e-s de France voisine correspond-elle à la planification du territoire voulue par la municipalité?	Il s'agit là d'une question éminemment politique. Toutefois, pour aller dans le sens du propos du commissaire, la Fondetec pourrait aider les sociétés qui font du support en France pour leur permettre de créer plus d'entreprises. Cela dit, comme il n'existe pas de telle demande de la part des instances politiques de la Ville, la Fondetec s'en tient aux statuts de son règlement.
Oui, les conseils fournis en coworking représentent un élargissement des prestations	
Perspective envisagée de proposer des prestations à tout type d'entreprises qui viendrait demander des conseils en RH, feuilles de salaires, déclarations de charges, etc.?	La Fondetec intervient dans les cas où ses conseils permettent de développer de l'emploi. Les activités de conseil à toute entreprise ne rentrent donc pas forcément dans ses missions. Le Conseil municipal a décidé, il y a quelques années, d'attribuer le rôle de conseil à Genilem. Cette association limite toutefois son activité à des projets d'entreprises comportant une innovation. Cette restriction restreint son nombre d'interventions annuel à quatre ou cinq entreprises se trouvant sur le territoire du Canton.
La moyenne d'âge des entrepreneurs et entrepreneuses portant des projets auprès de la Fondetec n'est pas documenté. Toutefois on connaît la moyenne suisse: environ 41 ans. Le salaire touché par les personnes au bénéfice d'un master est suffisamment important pour dissuader les jeunes diplômé-e-s de créer leur propre entreprise.	
Il existe une grande diversité de profils des personnes qui sollicitent la Fondetec. Néanmoins, elle ne dispose pas de précisions sur ces données. On relève toutefois que certaines personnes qui passent par le chômage ont la ferme volonté de créer leur propre entreprise.	
Il est réjouissant de constater que l'effet de levier entre les salaires versés et le coût de la Fondetec a bénéficié à l'ensemble des entreprises suivies.	
Certains dossiers refusés reviennent-ils sous une autre forme?	Ce phénomène existe même s'il reste occasionnel. Il est possible que le conseil de la Fondetec propose à une entreprise de revenir avec un projet plus abouti. Ce type de décision est souvent lié à un manque de pertinence dans le choix du local.
Précisions sur la pépinière	Faciliter le développement d'entreprises qui pourraient créer un nombre important d'emplois sur le territoire de la ville.
Prestations Fondetec	Les prestations résident dans des locations prestation de service incluse.
Espaces disponibles	Actuellement six places.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009

Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Durée de location	Six mois puis renouvelable chaque mois.
La Fondetec est effectivement en concurrence avec la BCGE, celle-ci ayant du mal à envoyer les dossiers qu'elle a refusés. En fait, la Fondetec a de bien meilleurs rapports avec l'UBS.	
Risque en finançant le développement d'entreprises refusé par la BCGE?	La Fondetec intervient rarement pour le développement d'entreprises de plus de trois ans. Ses interventions servent plutôt à la restructuration d'entreprises connaissant des difficultés après plusieurs années d'existence.

*Notes post-procès-verbal:**La rapporteuse, en attente de deux réponses, a directement pris contact avec la direction de la Fondetec, soit M. J. Favoulet, en janvier 2015.*

Survie des entreprises, de plus de 3 ans d'âge, financées par la Fondetec et d'autres sources?	Un travail de recherche est actuellement effectué par la Fondetec. Les résultats de cette investigation seront communiqués lors de la prochaine audition de celle-ci.
Quels types de locaux pour le secteur secondaire?	La Fondetec a mis sur pied un groupe de travail avec la Fondation pour les terrains industriels. Elle communiquera également ses résultats lors d'une future audition.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

A l'issue de la présentation et des questions, à l'unanimité, les commissaires prennent acte du rapport d'activités de la Fondetec.

Séance du 27 janvier 2015

Votes des comptes 2013 et du budget 2014

La rapporteuse rappelle que l'acceptation des comptes et du budget conditionne la libération des tranches de dotation de la Fondetec. Ces deux votes n'ont pas encore eu lieu car une erreur semble être survenue dans les envois effectués aux commissaires puisque les deux projets de délibération n'ont pas été adressés dans les temps traditionnels.

Le Secrétariat du Conseil municipal a signalé cette difficulté et y a remédié par l'envoi immédiat des deux documents indispensables au vote de la commission sur ces deux objets.

A l'unanimité des membres présents (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG), en deux votes distincts, la commission des finances approuve le budget de fonctionnement 2014, le rapport annuel 2013, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2013, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 8 mai 2014 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec).

Projet de délibération du 21 janvier 2015 de la commission des finances:
«Approbation des comptes 2013 de la Fondetec». (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Projet de délibération du 25 février 2014 de la commission des finances:
«Approbation du budget 2014 de la Fondetec». (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Le président. Le rapport D-32 A sur le rapport d'activité et les comptes 2013 et le budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec comporte également les projets de délibération de la commission des finances PRD-95 et PRD-79, sur lesquels nous voterons.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse sur le rapport d'activité et comptes 2013 et budget 2014 de la Fondetec (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en tant que rapporteuse, je vous dois quelques éclaircissements sur un écueil rencontré par la commission des finances dans le traitement de cet objet.

La commission a étudié au mois de décembre 2014 le rapport d'activité 2013 de la Fondetec et elle en a pris acte. Cependant, pour pouvoir libérer la part de la dotation correspondant à l'année 2014, il était nécessaire d'avoir accepté au préalable les comptes 2013 et le budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec. Ces deux points manquaient dans nos enveloppes, en raison d'un oubli technique que le secrétariat du Conseil municipal a immédiatement signalé.

Nous avons produit les projets de délibération PRD-79 et PRD-95 pour pallier ce manque. La commission des finances les a acceptés à l'unanimité des membres présents, en deux votes distincts, lors de sa séance du 21 janvier 2015 – ce qui revenait à accepter les comptes 2013 et le budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec.

Par bon sens et, surtout, pour ne pas sombrer dans le ridicule, il est proposé ce soir au plénum de prendre acte également du rapport sur les comptes 2008 et le budget de fonctionnement 2009. Pour mémoire, je signale que le Conseil municipal a reçu le budget de fonctionnement 2015 de la Fondetec en date du 19 décembre 2014. Enfin, dernier rappel: le 10 mai 2014, nous avons pris acte en urgence, à la quasi-unanimité, du rapport et des documents comptables et budgétaires de la Fondetec pour l'année 2012, afin de pouvoir débloquer les fonds de liquidités nécessaires au bon fonctionnement de la fondation.

En tant que socialiste, j'invite ce soir notre plénum à prendre acte du rapport d'activité 2013 et à voter les comptes du 2013 et le budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec, à l'instar de la commission des finances.

La Ville de Genève a créé cette fondation en 1998 pour promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer les commerces existants et stimuler l'innovation. L'activité de la Fondetec se déploie dans son intégralité sur le territoire de la Ville. En 2013, avec 65 demandes de financement, elle a atteint son record en la matière; ce magnifique résultat démontre l'important soutien de notre municipalité – via la Fondetec – à l'entrepreneuriat de proximité. Les prêts se sont élevés à environ 2,5 millions de francs en 2013, une augmentation réjouissante de plus de 18% par rapport à l'année précédente, pour un montant moyen de 88 400 francs également en hausse de plus de 9%.

Par analogie, comme je l'ai dit, je demanderai aussi au plénum de prendre acte des comptes 2008 et du budget 2009 de la Fondetec, afin que nous en ayons terminé avec ces objets.

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Le président. Nous avons à traiter quatre objets liés mais de nature différente, les deux projets de délibération PRD-95 et PRD-79 étant inclus dans le rapport D-32 A, qui porte sur les comptes de la Fondetec pour l'année 2013 et son budget de fonctionnement pour l'année 2014. J'ouvre la préconsultation sur ces deux projets de délibération et je fais directement voter l'entrée en matière.

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-95 est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-79 est acceptée sans opposition (58 oui et 2 abstentions).

Le président. Si vous le voulez bien, Mesdames et Messieurs, je vous fais voter maintenant la discussion immédiate. Ainsi, nous pourrions débattre directement sur les quatre objets, ce qui me paraît plus simple.

Mise aux voix, la discussion immédiate sur le projet de délibération PRD-95 est acceptée à l'unanimité (60 oui).

Mise aux voix, la discussion immédiate sur le projet de délibération PRD-79 est acceptée sans opposition (57 oui et 2 abstentions).

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est important que nous prenions acte de ces deux rapports. J'aimerais souligner deux points à cet égard. Premièrement, comme l'a relevé la rapporteuse, la Fondetec fonctionne bien et, par conséquent, il faut continuer de la soutenir, car elle est utile pour l'emploi dans notre ville.

Deuxièmement, on constate des retards dans le traitement des documents comptables de la Fondetec. Ce n'est pas que la commission des finances ne fasse pas son travail, mais il y a tout simplement un problème technique. Il en va de même avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, d'ailleurs. Tout à coup, il nous faut prendre acte de rapports d'activité datant de plusieurs années en arrière.

A mon avis, nous devrions réfléchir à la manière dont ces documents nous parviennent. Le Conseil municipal a voulu être l'organe de contrôle de ces deux

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

fondations. Par conséquent, c'est lui qui, après examen des rapports, a le pouvoir décisionnel de dire oui ou non à l'issue du processus et de donner le quitus. Or, ce système ne fonctionne pas! Les fondations font leur boulot – elles nous envoient toujours leurs rapports dans les délais impartis – mais ensuite les documents restent englués quelque part dans les rouages de l'administration.

Ils arrivent d'abord au Conseil administratif, puisqu'ils doivent être renvoyés à l'entité juridique concernée. Mais il y a souvent un problème de transmission par la suite, que ce soit au niveau du Conseil administratif lui-même ou, peut-être, du directeur de l'administration municipale, je ne sais pas. Comme l'a relevé M^{me} Sumi, certaines étapes du processus ne fonctionnent pas puisque, dans le cas présent, plusieurs documents n'ont pas été transmis au bureau du Conseil municipal qui devait faire le relais avec la commission des finances, afin qu'elle puisse rendre son rapport dans les temps.

Si nous voulons vraiment avoir une vision d'ensemble des activités de la Fondetec et de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social – je parle des deux ensemble, car la problématique est la même, bien que la situation soit un peu moins dramatique dans le cas de la Fondation pour le logement social – nous devons examiner les documents comptables de manière plus efficace. Aussi longtemps que les comptes de la Fondetec n'ont pas été approuvés, elle ne touche pas sa part bisannuelle de la dotation, ce qui paralyse son activité.

Il faut donc absolument mettre en place une procédure pour pallier ces retards. Je m'adresse à vous, Monsieur le président, pour essayer de trouver – tant que vous assumez encore la présidence de notre parlement – une solution plus rationnelle permettant au Conseil municipal de véritablement exercer ses fonctions de contrôle. Prendre acte des rapports de la Fondetec deux ans, trois ans ou même quatre ans après leur dépôt n'a aucun sens! Par conséquent, j'appelle de mes vœux un changement ou une clarification de la procédure – ou alors, donnons des instructions à ces fondations pour qu'elles envoient leurs documents comptables ailleurs qu'au Conseil administratif, peut-être directement à la présidence du Conseil municipal! Ce n'est pas à moi de me prononcer sur ce point, mais il faut trouver le moyen d'empêcher que ce genre de situation ne se reproduise.

Nous y serons confrontés tout bientôt à propos de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, car nous attendons de recevoir des rapports qui datent de plusieurs années en arrière – et même de la législature précédente! Il faut donc changer la procédure.

Je souhaite que la Ville continue à soutenir la Fondetec. Je trouve assez malheureux que le plénum ait refusé tout à l'heure le renvoi direct du projet d'arrêté PRD-96 à la commission des finances, car le subventionnement actuel de cette fondation sur la base du capital de dotation voté en 2010 touche à sa fin. Compte

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009

Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

tenu du temps qu'il faut au Conseil municipal pour traiter un objet, il eût été opportun de renvoyer d'ores et déjà à la commission des finances ce projet d'arrêté – ou tout autre projet allant dans le même sens, d'ailleurs! Peu importe qu'il soit signé par le Mouvement citoyens genevois ou par un autre groupe, l'essentiel étant de faire perdurer le soutien de la Ville à la Fondetec.

Je constate du moins que l'activité de cette fondation remporte désormais l'approbation d'une large majorité – voire de l'unanimité – du Conseil municipal. Par conséquent, chers collègues, j'espère qu'au cours des séances plénières à venir vous ferez l'effort de renvoyer rapidement le projet d'arrêté PRD-96 à la commission des finances, afin que nous puissions assurer la continuation de la dotation de la Fondetec qui se termine cette année et, ainsi, lui permettre de poursuivre le bon travail qu'elle fait actuellement.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je commencerai par adresser mes remerciements à M. Sormanni – qui est également membre du conseil de fondation de la Fondetec, sauf erreur. C'est bien cela, n'est-ce pas? Je lui suis reconnaissante d'avoir pris la parole à ce sujet, surtout après que ce plénum a consacré une bonne heure et quart aux futures toilettes du sentier des Saules – un dossier passionnant, évidemment! En tout cas, j'ai vu qu'il passionnait la plupart d'entre vous... En revanche, hormis M. Sormanni, personne n'a pris la parole sur la Fondetec. A titre personnel, je le regrette.

Cette fondation est un outil de politique économique important pour la Ville. Elle a connu des turbulences dans le passé, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui – notamment grâce à son directeur, M. Favoulet, ainsi qu'à ses collaborateurs et collaboratrices à qui je rends hommage, car ils travaillent bien. La Fondetec est donc notre outil de promotion économique locale pour soutenir un emploi de proximité diversifié et permettre à de petites entreprises de poursuivre leur activité sur notre territoire.

Depuis quelques années, un projet de pépinière pour l'hébergement et le suivi des jeunes entrepreneurs a vu le jour. Ce travail s'effectue en collaboration avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire, autre projet phare soutenu par la Ville de Genève grâce au vote du budget par le Conseil municipal. Nous avons donc là un bel outil de promotion et de soutien du commerce local.

Parfois, lorsqu'il est question de commerce, de promotion de l'activité économique, on se lance dans de grandes envolées lyriques et politiques... La Fondetec en est loin, puisque c'est un instrument tout à fait pragmatique qui correspond à notre tissu économique local. A mon avis, puisque nous en avons une en Ville de

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009
Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Genève, il faudrait créer des Fondetec dans d'autres communes genevoises pour soutenir l'emploi local de proximité et la diversité du tissu économique genevois à l'échelle cantonale.

Une fois encore, je remercie M. Sormanni de s'être exprimé dans ce sens. Je ne peux que déplorer à mon tour la lenteur avec laquelle nous traitons – sur le fond et sur la forme – les enjeux concernant la Fondetec. Je me tiens volontiers à la disposition du Conseil municipal pour essayer de trouver une solution, et M. Favoulet de même. Il saura vous décrire, Mesdames et Messieurs, le long périple des propositions d'approbation des budgets et des comptes transmis par cette fondation...

Vous avez également raison de souligner, Monsieur Sormanni, que pour la prochaine législature, qui commencera en 2015, il faudra rouvrir le débat sur la dotation de la Fondetec. Je pense toutefois qu'il était prématuré de déposer déjà le projet de délibération PRD-96 dans ce sens. Sachez que le Conseil administratif – et notamment mon département – travaille actuellement avec la direction de la Fondetec pour soumettre au Conseil municipal d'ici au mois de septembre ou d'octobre 2015 une vraie proposition – bien construite – de redotation de cette fondation.

C'est essentiel pour la poursuite de ses activités et le maintien de notre tissu économique local, essentiel pour les entrepreneurs et entrepreneuses qui prennent des risques. Vous souhaitez souvent les aider en allégeant le fardeau de l'impôt, Mesdames et Messieurs, alors que c'est en leur permettant d'obtenir de l'argent et d'avoir accès à des locaux bon marché que nous pourrions avant tout – et de manière plus pertinente – les soutenir au niveau communal.

Deuxième débat

Il est pris acte du rapport D-32 A sur le rapport d'activité et comptes 2008 et budget de fonctionnement 2009 de la Fondetec.

Il est pris acte du rapport D-32 A sur le rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondetec.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-95 est accepté à l'unanimité (64 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-79 est accepté sans opposition (66 oui et 1 abstention).

Fondetec: Rapport d'activité et comptes 2008, budget de fonctionnement 2009

Rapport d'activité et comptes 2013, budget de fonctionnement 2014

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PRD-95

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2013, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2013, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 8 mai 2014 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

DÉLIBÉRATION PRD-79

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le budget de fonctionnement 2014 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 26 février 2014 de MM. Adrien Genecand et Vincent Subilia: «Quai Gustave-Ador: rétrécissement sous couvert de rénovation?» (IE-8)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le groupe libéral-radical s'étonne d'apprendre – par voie de presse – que les travaux de rénovation prévus sur le quai Gustave-Ador se traduiraient par la suppression de l'une des voies d'accès.

Si notre groupe soutient la sécurisation de ces accès prioritaires ainsi que la pose d'un revêtement phonoabsorbant, il déplore que le Conseil municipal n'ait pas été saisi de l'entrave majeure à la circulation envisagée et demande donc au Conseil administratif de l'associer à toutes ses réflexions en la matière.

En l'état, le groupe libéral-radical manifeste son opposition à ladite suppression.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet de gestion des circulations de même que l'affectation des voies de circulation du trafic motorisé objet de cette interpellation n'émanent pas de la Ville de Genève mais de la Direction générale des transports (DGT) du Canton.

En tant que propriétaire du fonds, la Ville de Genève a intégré à ce projet cantonal la pose d'un revêtement phonoabsorbant dans le cadre de l'assainissement du bruit routier. La Ville a également soutenu la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle, la sécurisation des passages pour piétons répartis sur le quai ainsi que la création de nouvelles traversées piétonnes et cyclables afin de permettre aux usagers de rejoindre confortablement les rives du lac depuis le quartier des Eaux-Vives.

Toutefois, face aux oppositions reçues dans le cadre de la mise à l'enquête, le projet émanant de la DGT a été abandonné. Cette dernière étudie actuellement un nouveau projet de gestion des flux de circulation devant permettre de sécuriser les carrefours et les passages pour piétons.

La pose du revêtement phonoabsorbant a donc dû être retardée, puisque qu'elle dépend du nouveau projet en cours d'étude.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

¹ «Mémorial 171^e année»: Annoncée, 4485.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2010 de M^{mes} Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Charlotte Meierhofer, Patricia Richard, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Olivier Tauxe et Christian Zaugg: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade» (M-935)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le bénéfice écologique et économique réalisé par le recyclage des déchets;
- la politique de la Ville en matière de tri des déchets et les objectifs du Conseil administratif d'augmentation de la part des déchets triés;
- les campagnes de communication visant à inciter les citoyen-ne-s à trier leurs déchets;
- le succès grandissant des parcs et des rives de plus en plus fréquentées, notamment pour y faire des pique-niques ou des fêtes;
- que ce type d'installation existe dans de nombreuses villes d'Europe,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'installer, dans les meilleurs délais, des poubelles pour la récupération du PET, du verre, de l'aluminium et des déchets organiques dans les parcs de la ville ainsi qu'autour de la rade.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les constats et objectifs visés par la motion sont largement partagés par le Conseil administratif. Pour qu'elles soient efficaces, les installations de tri des déchets sur domaine public doivent cependant être adaptées aux réalités du terrain, ce qui suppose de procéder à des tests préalables.

Ainsi, le service Voirie – Ville propre a mené un test de tri des déchets sur le domaine public pendant la saison estivale 2011, de juin à septembre, dans les lieux suivants: plaine de Plainpalais (pointe nord), plaine de Plainpalais (pointe sud), promenade des Bastions et quai Général-Guisan.

Quatre modules de tri ont été installés, composés de trois corbeilles de 60 l (papier-carton, aluminium-fer blanc et PET) ainsi que d'un cendrier, permettant ainsi aux passants de trier leurs déchets.

¹ Rapport, 2664.

Motion: tri des déchets dans les parcs et autour de la rade

Cette expérience n'a toutefois pas été jugée concluante, en raison:

- d'un mélange régulier des déchets par les usagers;
- d'un taux de recyclage faible en regard du total des déchets collectés;
- de la souillure du papier-carton, ce qui empêche sa valorisation;
- de l'inadaptation des modules de tri choisis, du fait de leur faible contenance et de leur coût élevé.

Le pourtour de la rade est par ailleurs équipé de trois écopoints, deux sur la rive gauche et un sur la rive droite. En 2014, un écopoint a temporairement été installé à proximité de Baby-Plage durant la saison estivale.

En 2014 également, un test a été effectué sur le sentier des Saules, intégrant la collecte séparée du verre et du PET, avec un succès certain pour le premier déchet mentionné.

Aujourd'hui, le tri sur le domaine public prend son essor, notamment avec les récentes installations dans les gares CFF. Une meilleure participation du public peut ainsi être envisagée.

Les services des espaces verts et Voirie – Ville propre ont d'ores et déjà prévu de procéder à une nouvelle opération durant l'année 2015 dans deux parcs, l'un sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche, et de reconduire l'expérience du sentier des Saules. Des conteneurs à tri d'un volume plus important seront installés et accompagnés d'une information au public afin de faciliter leur utilisation.

Au terme de cette opération, un bilan sera effectué afin d'ajuster ce dispositif et proposer une solution concrète, applicable aux grands parcs de la ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2014 de M. Alexandre Wisard: «Chantier du square de Chantepoulet: encore un chantier chaotique pour la Ville de Genève!» (QE-420)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

L'aménagement d'un espace public aux squares Pradier et de Chantepoulet suscite de grandes attentes du Conseil municipal et de la population riveraine. Toutefois, le chantier s'est ouvert avec beaucoup de retard et devait se terminer en juin 2014. Aujourd'hui, tout est éventré et, surtout, tout le monde se plaint du manque de coordination, comme les Services industriels de Genève ou les propriétaires riverains.

Comment le Conseil administratif peut-il expliquer une telle dérive et que va-t-il faire pour respecter les coûts et caler les délais?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le chantier d'aménagement du square Chantepoulet a débuté en juin 2013, pour se terminer en décembre 2014 (excepté quelques finitions), comme annoncé sur le panneau d'information de chantier ainsi que sur les avis d'information distribués aux riverains avant le démarrage des travaux.

Cette fin d'année 2014, les revêtements bitumineux ont été mis en place sur le pourtour du square et la couche de base du revêtement «stabilizer» posée sur la partie centrale du square, permettant l'ouverture des espaces publics.

Les travaux de restauration de l'édicule s'achèveront fin mars 2015, tout comme les finitions liées à l'espace public, si les conditions météorologiques le permettent: couche finale du revêtement «stabilizer», mobilier urbain.

Concernant la coordination des travaux, celle-ci a été engagée suffisamment tôt pour que les partenaires intervenant sur le domaine public identifient les prestations leur incombant et les programment selon le planning des travaux de la Ville. Ainsi, la coordination avec les intervenants externes s'est parfaitement déroulée et n'a pas engendré de retard sur le planning général de l'opération.

S'agissant des riverains, ceux qui ont sollicité des informations complémentaires ont été informés de l'avancement des travaux. Ces sollicitations ont été très peu nombreuses, ce qui témoigne du bon déroulement de l'opération.

¹ Annoncée, 2515.

Enfin, en ce qui concerne les coûts, ceux-ci sont parfaitement maîtrisés et conformes aux prévisions. Ainsi, le crédit lié aux aménagements de l'espace public et aux collecteurs sera bouclé sans dépassement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

13. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 22 novembre 2011: «Rénovons le pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux chantiers jeunes» (P-278)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-278 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition de l'Association Pavillon Cayla, demandant la rénovation du pavillon de Cayla, propriété du canton, pour en faire un pavillon cycliste grâce aux chantiers jeunes a également été déposée auprès du Grand Conseil, le 21 novembre 2011 (P 1810).

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé la pétition P 1810 au Conseil d'Etat.

Dans sa réponse, conscient de la nécessité de ne pas laisser le patrimoine cantonal se dégrader, le Conseil d'Etat a entendu les demandes des pétitionnaires relatives à la mise à disposition de ce petit pavillon, un des derniers vestiges de l'Exposition nationale de 1896 qui s'était tenue jadis à Genève.

En concertation avec diverses associations de quartier signataires de la pétition, il a ainsi décidé de mettre ce petit bâtiment à disposition de l'Association Pavillon Cayla par l'octroi d'un droit de superficie.

Le projet de rénovation du pavillon, réalisé dans le cadre d'un «chantier jeunes», est en cours, sous la responsabilité de l'Association Pavillon Cayla. Une

¹ «Mémorial 170^e année»: Rapport, 2204.

fois terminé, dans le courant de cette année 2015, il verra l'installation d'un atelier vélo avec un projet d'insertion de jeunes, ainsi que le demandait la pétition.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4470
2. Communications du bureau du Conseil municipal 4470
3. Proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 3261, de la commune de Genève, section Eaux-Vives, d'une surface de 990 m², sise chemin de la Petite-Boissière 22, avec dépendances N° 1104 (quote-part inconnue), N° 1125 (pour 1/10) et N° 1127 (pour 1/3), par M. Alain Pierre aux époux M. Alexandre Mouratov et M^{me} Irina Androussenko, pour le prix de 3 200 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1115). Suite de la préconsultation . . 4470
4. Proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 806 800 francs, soit:
 - l'ouverture d'un crédit brut de 1 403 300 francs, dont à déduire deux subventions, 221 700 francs du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie et 36 000 francs du programme ECO21-Negawatt de SIG, soit un montant net de 1 145 600 francs, destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 800 luminaires encore équipés avec des lampes à vapeur de mercure;
 - l'ouverture d'un crédit de 2 403 500 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 920 supports d'éclairage public (PR-1116) 4486
5. Proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2013/2014 du Grand Théâtre de Genève (PR-1117) 4507
6. Proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2015 en vue de la constitution d'une servitude d'empîement grevant en charge la parcelle N° 3983 de la commune de Genève, section Cité, sise rue Jean-Dassier 11-15, copropriété pour moitié de la paroisse protestante de

- Saint-Gervais-Pâquis et de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 3985, même commune et section, sise rue Jean-Dassier 11, propriété de la paroisse protestante de Saint-Gervais-Pâquis, selon le plan de servitude provisoire établi par M. Wasser, ingénieur géomètre officiel, en date du 21 janvier 2015 (PR-1119) 4553
7. Projet de délibération du 21 janvier 2015 de MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec)» (PRD-96) 4565
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mai 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 044 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du sentier des Saules, dont à déduire 53 000 francs à la charge du Canton de Genève, soit un crédit net de 991 100 francs (PR-1084 A) 4566
- 9.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2008 et budget de fonctionnement 2009 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A) 4590
- 9.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité et comptes 2013 et budget de fonctionnement 2014 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A)
 – Projet de délibération du 21 janvier 2015 de la commission des finances: «Approbation des comptes 2013 de la Fondetec» (PRD-95)
 – Projet de délibération du 25 février 2014 de la commission des finances: «Approbation du budget 2014 de la Fondetec» (PRD-79) 4606
10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 26 février 2014 de MM. Adrien Genecand et Vincent Subilia: «Quai Gustave-Ador: rétrécissement sous couvert de rénovation?» (IE-8) 4623
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2010 de M^{mes} Valérie Bourquin, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Charlotte Meierhofer, Patricia Richard, MM. Grégoire

Carasso, Christian Lopez Quirland, Thierry Piguet, Olivier Tauxe et Christian Zaugg: «Tri des déchets dans les parcs et autour de la rade» (M-935).....	4624
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 octobre 2014 de M. Alexandre Wisard: «Chantier du square de Chantepoulet: encore un chantier chaotique pour la Ville de Genève!» (QE-420) ..	4626
13. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 22 novembre 2011: «Rénovons le pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux chantiers jeunes» (P-278).....	4627
14. Propositions des conseillers municipaux	4628
15. Interpellations	4628
16. Questions écrites	4628

Le mémorialiste:
Ramzi Touma